

PLAN de développement
de la **ZONE AGRICOLE**

MRC de D'Autray



2020



Équipe de réalisation

CHARGÉ DE PROJET :

Jean Hubert, directeur du service de l'aménagement du territoire

RESSOURCES EXTERNES :

Expertise et accompagnement

Marianne Mathis, géographe (Firme Mathis et cie)

Marie Éleine Boily, géographe (Firme Mathis et cie)

Graphisme

Ariane Sansoucy-Brouillette, graphiste (Firme Mathis et cie, ASB Graphisme)

Conseils

Marie-Claude Bolduc, Conseillère en aménagement et développement rural, (MAPAQ)

Charles Bergeron, directeur de l'aménagement et de l'environnement, (FUPAL)

RESSOURCES INTERNES :

Développement économique

Mélissa Lapierre, directrice du service de développement économique

Cartographie

Christine Petitclerc, cartographe-géomaticienne

Communication

Sébastien Proulx, agent de communication

Recherche

Laurier Hébert-Jodoin, stagiaire à la cueillette et au traitement de données

Soutien administratif

Suzy Privé, soutien administratif



PLAN de **développement** de la **ZONE AGRICOLE**

Remerciements

Un remerciement tout particulier au comité directeur du Plan de développement de la zone agricole, qui travaille depuis 2018 à chapeauter cette démarche de la MRC. Nous remercions chacun des membres pour le temps et l'intérêt alloué à la démarche. La MRC est heureuse d'avoir pu compter sur vos lumières.

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DU PDZA DE D'AUTRAY :

| | |
|---------------------|--|
| André Talbot | <i>Les délices du rucher Mellifera</i> |
| Benoit Rivest | <i>AgriXpert</i> |
| Bruno Vadnais | <i>Municipalité de Saint-Cuthbert</i> |
| Chantal Fafard | <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> |
| Charles Bergeron | <i>UPA Lanaudière</i> |
| Claude Houle | <i>Ferme Bellhoule inc.</i> |
| Jocelyn De Grandpré | <i>SADC</i> |
| Marie-Claude Bolduc | <i>MAPAQ</i> |
| Mario Houle | <i>Ferme Quiri inc.</i> |
| Michel Désy | <i>Ferme Michel Désy & fils</i> |
| Paul Jodoin | <i>Vignoble Saint-Gabriel</i> |
| Richard Giroux | <i>Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier</i> |
| Yoann Duroy | <i>CDBL</i> |

Nous remercions chacun des animateurs des ateliers de consultation qui nous ont prêté main-forte lors de la tenue des quatre séances de consultation publique.

ANIMATEURS :

| | |
|---------------------|--|
| Andréanne Bergeron | <i>Ville de Lavaltrie</i> |
| Bruno Vadnais | <i>Municipalité de Saint-Cuthbert</i> |
| Dominic Brochu | <i>FUPAL</i> |
| Gabriel Lavallée | <i>MRC de D'Autray</i> |
| Isabelle Hardy | <i>Lanaudière économique (Arterre)</i> |
| Marie Claude Bolduc | <i>MAPAQ</i> |
| Mario Houle | <i>Ferme Quiri inc.</i> |
| Yoann Duroy | <i>CDBL</i> |
| Guillaume Dumouchel | <i>MRC de D'Autray</i> |

Nous remercions nos partenaires pour le prêt et la location de salles :

La Boîte à startup de Berthierville

Nous tenons à partager un remerciement particulier à Monsieur Louis Papineau qui nous a fait bénéficier généreusement de son expertise lors de la visite de son entreprise qui œuvre comme incubateur/accélérateur d'entreprises de transformation alimentaire.

Municipalité de Saint-Norbert

Municipalité de Lanoraie

Saint-Gabriel (ville)

Nous remercions l'ensemble des citoyens, intervenants du milieu agricole et représentants d'organismes qui ont participé aux démarches de consultations publiques.

Nous souhaitons également remercier la firme **Mathis & cie** pour son expertise, laquelle nous a accompagné tout au long de la réalisation du PDZA de la MRC de D'Autray. Votre dynamisme s'est traduit par une mobilisation du milieu et a suscité un grand intérêt pour notre démarche. Cet engouement constitue la clef de voûte supportant la réussite du PDZA. Le graphisme de ce document a été réalisé par Ariane Sansoucy-Brouillette (ASB Graphisme).

La réalisation du PDZA de D'Autray est rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au soutien technique des organismes suivants :

MAPAQ

MAMH

Lanaudière économique

SADC

UPA LANAUDIÈRE

AgriXpert

CDBL

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de Lanaudière**

Mot du président du comité directeur de la démarche

La MRC est un acteur de première ligne en matière d'aménagement du territoire agricole, de développement du milieu rural et de concertation, disposant d'outils d'aménagement du territoire qui permettent d'assurer aux exploitations agricoles les conditions spatiales ainsi que le contexte de sécurité et de stabilité dont elles ont besoin pour leur maintien et leur développement. La MRC assume des responsabilités en matière d'équipements et d'infrastructures indispensables au développement et est, en outre, en mesure d'apporter un support technique important au milieu local sur les questions relatives au développement des exploitations agricoles.

En examinant les possibilités et les opportunités de mise en valeur de sa zone agricole en concertation avec les intervenants agricoles et socioéconomiques, elle peut déterminer les gestes complémentaires susceptibles de stimuler, au besoin, le développement des activités et des entreprises agricoles, et ce, au profit des exploitants agricoles et de sa population en général. Pour ces raisons, elle joue un rôle important. Les nombreux défis posés par la gestion de la zone agricole et de ses ressources supposent, entre autres, un échange permanent et constructif entre les principaux acteurs concernés. À cet égard, vu son rôle et son expérience en matière de concertation ainsi que son leadership, ses responsabilités et ses compétences dans les domaines de l'aménagement, de la planification d'infrastructures et d'équipements, de développement, de protection de l'environnement et de la santé et du bien-être publics, la MRC constitue un partenaire important pour le monde agricole.





Par l'intégration de l'ensemble des dimensions précédentes aux exigences de la protection du territoire et des activités ainsi qu'à celles des exploitations agricoles, le plan de développement de la zone agricole peut en quelque sorte constituer un contrat social qui, assurant le respect des responsabilités de chacun et conciliant les multiples préoccupations de l'ensemble de la population, détermine et assure les conditions du développement agricole.

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser. Contrairement à une planification sectorielle, qui vise à appuyer le développement et l'adaptation d'un secteur d'activités dans un contexte d'affaires en constante mutation, le PDZA est davantage axé sur les caractéristiques territoriales d'une MRC. Il tente notamment de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités. Le PDZA est compatible avec les diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région et en est complémentaire. Il permet notamment à une MRC qui le souhaite d'enrichir son schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles. De plus, le PDZA permet aux MRC de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée.

Je remercie le comité directeur qui a travaillé sur ce projet pendant près de deux ans et je vous invite, collectivement, à rester mobilisés pour mettre en œuvre le plan d'action, une étape cruciale pour le succès de cette initiative.

BRUNO VADNAIS
président du comité PDZA de la MRC de D'Autray



Portrait du territoire 01 **16**

- 1.1 La MRC de D'Autray : un bref portrait sociodémographique et physique 18
- 1.2 Cadre d'aménagement régional du territoire agricole 22
- 1.3 Cadre normatif régional 24
- 1.4 Les grands ensembles paysagers de la MRC 29
- 1.5 Le territoire agricole 46

Les activités agricoles 02 **60**

- 2.1 Portrait des exploitants et des exploitations agricoles 62
- 2.2 Production végétale 71
- 2.3 Production animale 89
- 2.4 Revenus agricoles 104
- 2.5 Production biologique 107

Les activités complémentaires 03 **108**

- 3.1 La transformation alimentaire 111
- 3.2 Les circuits courts de commercialisation 113
- 3.3 Les pôles récréotouristiques régionaux en milieu agricole 119
- 3.4 Le patrimoine agricole 122

Contexte environnemental 04 **128**

- 4.1 Milieu hydrique 130
- 4.2 Le milieu humide 135
- 4.3 Les aquifères souterrains 137
- 4.4 L'érosion éolienne 137
- 4.5 Faune, flore et biodiversité 138

Activités forestières 05 **143**

- 5.1 Forêt privée 144
- 5.2 Producteurs forestiers 146
- 5.3 Activités forestières en zone agricole 146
- 5.4 Acériculture 147
- 5.5 Produits forestiers non ligneux 148

6. Diagnostic
et enjeux

06

151

7. Vision
concertée

07

164

8. Plan d'action

08

167

Bibliographie

176

ANNEXES

179



Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de constructions dans les îlots déstructurés sur le territoire de la MRC de D'Autray, 2010-2013 et 2014-2017

Tableau 2 : Ensembles géographiques et municipalités concernées, MRC de D'Autray

Tableau 3 : Date d'entrée en vigueur du décret instituant la zone agricole selon les ensembles géographiques et les municipalités

Tableau 4 : Part du territoire en zone agricole, selon la municipalité, 2017

Tableau 5 : Superficies exploitées, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Tableau 6 : Taux de location pure comparatif, 2018

Tableau 7 : Bilan des demandes à la CPTAQ, MRC de D'Autray, 2018-2019

Tableau 8 : Part du territoire de la MRC de D'Autray selon la classification ARDA

Tableau 9 : UTM selon les municipalités de la MRC de D'Autray, 2020

Tableau 10 : Nombre d'exploitations agricoles, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Tableau 11 : Provenance de la main-d'œuvre agricole, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Tableau 12 : Relève chez les exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Tableau 13 : Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

Tableau 14 : Évolution du nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Tableau 15 : Nombre d'exploitations ayant une production de céréales et protéagineux comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 16 : Nombre d'hectares cultivés en céréales et protéagineux, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 17 : Exploitations agricoles ayant une production de fourrages comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 18 : Nombre d'hectares cultivés en fourrages, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 19 : Exploitations agricoles ayant une production de légumes comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 20 : Nombre d'hectares cultivés en légumes, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 21 : Exploitations agricoles ayant une production de fruits comme production principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 22 : Nombre d'hectares cultivés en fruits, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 23 : Exploitations agricoles réalisant une production de cultures abritées et d'horticulture ornementale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 24 : Exploitations agricoles réalisant une production acéricole comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 25 : Répartition des autres types de cultures végétales, MRC de D'Autray, 2016

Tableau 26 : Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 27 : Évolution du nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Tableau 28 : Exploitations agricoles réalisant une production de volailles comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 29 : Évolution du nombre d'unités animales – volailles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 30 : Exploitations agricoles réalisant une production de chevaux comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 31 : Évolution des unités animales – chevaux, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 32 : Exploitations agricoles réalisant une production de bovins de boucherie comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 33 : Évolution des unités animales – bovins de boucherie, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 34 : Exploitations agricoles réalisant une production de bovins laitiers comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 35 : Évolution des unités animales – bovins laitiers, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 36 : Exploitations agricoles réalisant une production porcine comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 37 : Évolution des unités animales – porcs, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 38 : Exploitations agricoles réalisant une production ovine comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 39 : Évolution des unités animales – ovins, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 40 : Exploitations agricoles réalisant une production animale « autre » comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

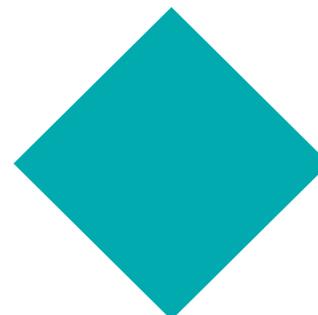
Tableau 41 : Évolution des unités animales – autres, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Tableau 42 : Superficies en production biologique certifiée, MRC de D'Autray, 2017

Tableau 43 : Revenus agricoles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

Tableau 44 : Part des revenus totaux provenant de la production animale et de la production végétale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004 et 2016

Tableau 45 : Variation 2010-2016 des activités complémentaires, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec



Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation de la région administrative de Lanaudière

Figure 2 : Cadre du territoire de la MRC de D'Autray

Figure 3 : Carte des affectations du sol et localisation des îlots déstructurés de la MRC de D'Autray

Figure 4 : Carte des zones de contingentement liées au règlement de contrôle intérimaire relatif à la production porcine

Figure 5 : Cartes des unités géographiques d'analyse

Figure 6 : Structure paysagère type des îles de l'amont

Figure 7 : Structure paysagère type des îles de l'aval

Figure 8 : Structure paysagère type du littoral urbanisé

Figure 9 : Structure paysagère type des îlots agroforestiers

Figure 10 : Structure paysagère type de la plaine basse de Berthier

Figure 11 : Structure paysagère type du plateau argileux

Figure 12 : Structure paysagère type du piémont laurentien

Figure 13 : Structure paysagère type des plaines de la vallée lacustre

Figure 14 : Structure paysagère type de la vallée de la rivière Mastigouche

Figure 15 : Structure paysagère type de la vallée de la rivière Mastigouche nord traversant le plateau laurentien

Figure 16 : Carte de la zone agricole et périmètre urbain de la MRC de D'Autray

Figure 17 : Taux d'occupation de la zone agricole, 2010 et 2017, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec

Figure 18 : Taux d'occupation de la zone agricole, 2010 et 2017, municipalités de la MRC de D'Autray

Figure 19 : Portion cultivée de la zone agricole, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2010 et 2017

Figure 20 : Portion cultivée de la zone agricole, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Figure 21 : Portion cultivée des exploitations agricoles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2010 et 2017

Figure 22 : Portion cultivée des exploitations agricoles, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Figure 23 : Taux de location des superficies exploitées par MRC de la région de Lanaudière, 2017

Figure 24 : Taux de location, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Figure 25a : Carte du potentiel agricole de la MRC de D'Autray
Figure 25b : Carte des classes de pentes de la MRC de D'Autray

Figure 26 : Nombre d'exploitations agricoles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

Figure 27 : Âge du principal exploitant, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Figure 28 : Répartition des entreprises agricoles de la MRC de D'Autray

Figure 29 : Part des exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2010 et 2016

Figure 30 : Relève prévue ou non chez les exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

Figure 31 : Répartition de la production végétale par type de production, 2016

Figure 32 : Part des hectares dédiés aux différentes cultures végétales sur l'ensemble de la superficie de la zone agricole de la MRC, 2016

Figure 33 : Répartition des exploitations ayant une production de céréales et protéagineux comme production principale, 2016

Figure 34 : Hectares cultivés en céréales et protéagineux, municipalités de la MRC de D’Autray, 2004, 2010 et 2016

Figure 35 : Répartition des exploitations ayant une production de fourrages comme production principale, 2016

Figure 36 : Hectares cultivés en fourrages, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 37 : Répartition des exploitations ayant une production de légumes comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 38 : Hectares cultivés en légumes, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 39 : Hectares cultivés en fruits, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 40 : Répartition des exploitations ayant une production de fruits comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 41 : Hectares cultivés en cultures abritées et en horticulture ornementale, MRC de D’Autray

Figure 42 : Répartition des exploitations ayant une production de cultures abritées et d’horticulture ornementale comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 43 : Nombre d’exploitations déclarant des revenus dans la production acéricole, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 44 : Nombre d’hectares dédiés à l’acériculture, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 45 : Répartition de la production animale par type de production

Figure 46 : Répartition des exploitations ayant une production de volailles comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 47 : Répartition des exploitations ayant une production de bovins de boucherie comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 48 : Répartition des exploitations ayant une production de bovins laitiers comme production principale

Figure 49 : Répartition des exploitations ayant une production porcine comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 50 : Répartition des exploitations ayant une production ovine comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 51 : Répartition des exploitations ayant une production animale « autre » comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 52 : Revenus par hectare cultivé, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 53 : Part des revenus provenant de la production animale, municipalités de D’Autray

Figure 54 : Part des revenus provenant de la production végétale, municipalités de D’Autray

Figure 55 : Part des superficies en production biologique, MRC de D’Autray

Figure 56 : Nombre d’exploitations réalisant des activités complémentaires, MRC de D’Autray

Figure 57 : Exploitations faisant de la transformation à la ferme, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 58 : Exploitations faisant de la vente en marché public, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 59 : Exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 60 : Exploitations offrant de l’autocueillette, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 61 : Exploitations faisant de l’agrotourisme, municipalités de la MRC de D’Autray

Figure 62 : Circuits gourmands « Goûtez Lanaudière » comprenant des entreprises établies dans D’Autray

Figure 63 : Encadré historique sur la halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé

Figure 64 : Encadré historique sur les moulins

Figure 65 : Encadré sur la typologie des rangs dans la plaine de Berthier

Figure 66 : Encadré sur la pépinière de Berthier

Figure 67 : Entretien des cours d’eau agricoles

Figure 68 : Objectifs du Pôle d’expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre



Acronymes

| | |
|-----------------|---|
| AFL | Association forestière de Lanaudière |
| ARDA | Aménagement rural et développement de l'agriculture (Inventaire des terres du Canada) |
| ARMVFPL | Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière |
| CARTV | Conseil des appellations réservées et des termes valorisants |
| CDBL | Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière |
| CIEL | Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière |
| CPTAQ | Commission de protection du territoire agricole |
| CRÉA-LL | Centre régional d'établissement en agriculture Laval-Lanaudière |
| CRFA | Collectif régional en formation agricole |
| FADQ | Financière agricole du Québec |
| FPAQ | Fédération des producteurs acéricoles du Québec |
| FUPAL | Fédération de l'union des producteurs agricoles de Lanaudière |
| GEEA | Gestion et exploitation d'entreprise agricole |
| HA | Hectare |
| HRI | Hôtellerie, restauration et institutionnel |
| LPTAA | Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MDDEP | Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, des Forêts et des Parcs |
| MFFP | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MTESS | Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale |
| MTQ | Ministère des Transports du Québec |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PAF | Plan d'aménagement forestier |
| PDZA | Plan de développement de la zone agricole |
| RCI | Règlement de contrôle intérimaire |
| REA | Règlement sur les exploitations agricoles |
| SADC | Société d'aide au développement des collectivités |
| SCIRBI | Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles |
| TCRHSLGM | Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal |
| TCRLSP | Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UPA | Union des producteurs agricoles |
| UTM | Unité thermique mais |
| ZEC | Zone d'exploitation contrôlée |
| ZICO | Zone importante pour la conservation des oiseaux |





PORTRAIT

du territoire

01

- ◆ Un bref portrait sociodémographique et physique
- ◆ Cadre d'aménagement régional du territoire agricole
- ◆ Cadre normatif régional
- ◆ Les grands ensembles paysagers de la MRC
- ◆ Le territoire agricole

La MRC de D'Au-tray

1.1

Un bref portrait sociodémographique et physique

La MRC de D'Au-tray est un territoire essentiellement rural situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à faible distance des centres urbains de Montréal, de Joliette, de Sorel et de Trois-Rivières. Comprise dans la région administrative de Lanaudière, elle occupe une superficie de 1 243,66 km². En ce qui a trait au poids relatif de la MRC dans la région lanau-doise, la MRC de D'Au-tray occupe près de 18 % du territoire régional et regroupe environ 10 % de la population lanau-doise, soit 43 350¹ habitants. Depuis 2011, la population de la MRC a connu une augmentation de 1 %, attribuable en grande partie à la croissance de la population particulièrement dans les municipalités de Saint-Didace et de Lanoraie. Les municipalités les plus populeuses de la MRC se retrouvent principalement le long du corridor fluvial, à l'exception de Saint-Gabriel (ville), qui constitue un pôle de service important au nord de la MRC.

Sur le plan économique, la MRC de D'Au-tray présente un taux de chômage légèrement plus élevé que la moyenne québécoise, soit 7,7 %. Il s'agit du deuxième taux de chômage le plus élevé dans la région de Lanaudière, après Matawinie. Le secteur des services sociaux et personnels compte pour 34 % de l'emploi, celui des services de distribution pour 24 %. Le secteur primaire occupe pour sa part 5 % des emplois. En 2015, la MRC de D'Au-tray accueillait une plus faible proportion de ménages gagnant plus de 60 000 \$ que dans le reste du Québec et que dans presque toutes les autres MRC de Lanaudière, en dehors de Matawinie et de Joliette.

La MRC compte un réseau hydrographique développé comprenant de nombreux lacs, dont 102 ont une superficie de plus de 5 hectares, et également plusieurs rivières relativement importantes telles que la Bayonne, la Chicot, la Mastigouche et la Maskinongé.



¹ Selon le [décret de population 2020 du MAMH](#).

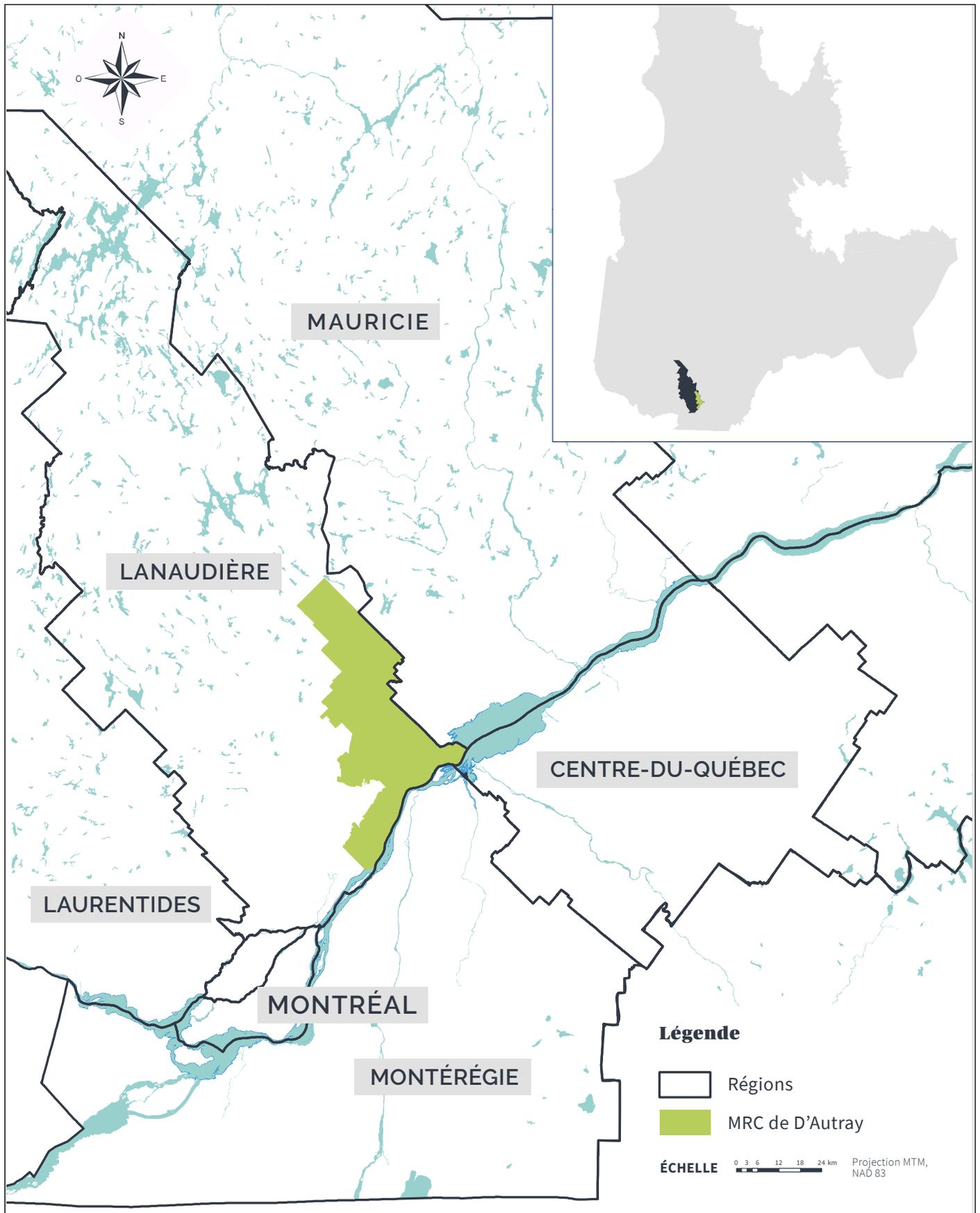


Figure 1 : Carte de localisation de la région administrative de Lanaudière (Source : MRC de D'Auray)

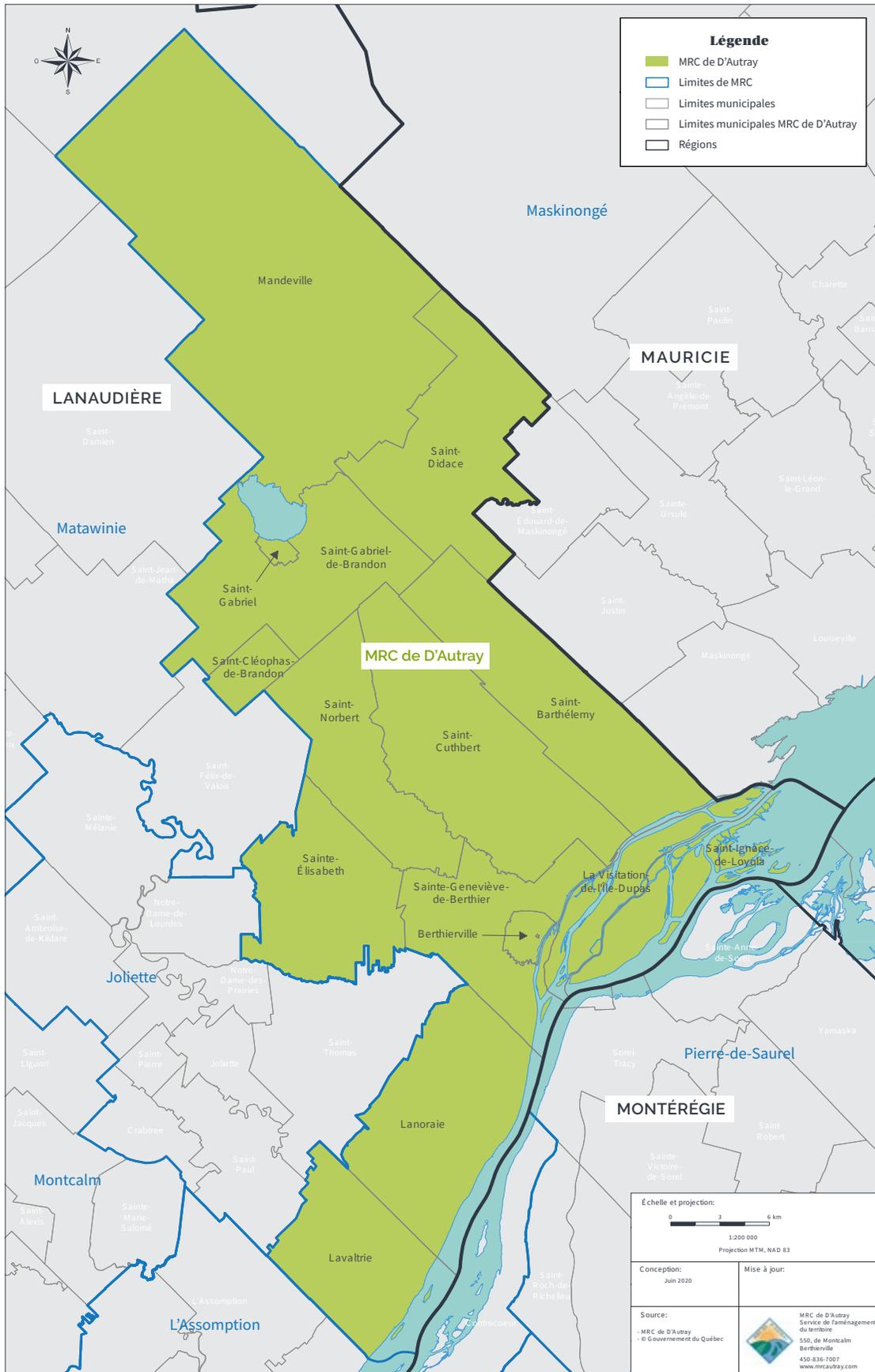


Figure 2 : Carte du territoire de la MRC de D'Au-tray (Source : MRC de D'Au-tray)





1.2

Cadre d'aménagement régional du territoire agricole

La cadre d'aménagement de la MRC de D'Autray prend sa source principalement dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec* et dans les différentes orientations gouvernementales. Le Schéma d'aménagement et de développement constitue le principal outil d'aménagement de la MRC. Se greffent au schéma différents documents de planification et d'aménagement du territoire dont le présent plan de développement de la zone agricole (PDZA) fait partie. De manière succincte, à travers les grandes affectations du territoire et le cadre réglementaire régional, nous vous présentons un survol du cadre d'aménagement affectant la zone agricole de la MRC de D'Autray.

1.2.1 Affectation agricole homogène

L'affectation agricole homogène couvre les secteurs de la MRC où l'agriculture est la plus productive. Ces secteurs sont inclus dans la zone agricole permanente. Les sols y ont un très bon potentiel pour l'agriculture et la très grande majorité des bâtiments d'élevage y sont localisés. Étant donné qu'il s'agit de territoires où l'agriculture est pratiquée de façon intensive, il est inévitable que certaines nuisances liées au bruit et aux odeurs soient générées par les activités agricoles. Aussi, les usages autres qu'agricoles y sont limités de façon importante afin de ne pas multiplier les conflits d'usages potentiels entre agriculteurs et non-agriculteurs. Ainsi, l'essentiel des zones agricoles les plus productives est voué presque exclusivement à l'agriculture. Les seuls usages non agricoles qui sont autorisés dans ces zones le sont, en somme, uniquement à l'intérieur des îlots déstructurés, lesquels correspondent à des secteurs de taille généralement modeste où sont déjà concentrés un certain nombre d'usages non agricoles.

◇ CAS PARTICULIER SECTEUR DES TOURBIÈRES DE LANORAIE/LAVALTRIE

Bien qu'une bonne partie du secteur des tourbières de Lanoraie/Lavaltrie compte d'importantes superficies boisées, sa forte vocation agricole, les conditions géologiques et la typologie résidentielle qu'on y trouve font que ce secteur se distingue nettement des zones agroforestières du piedmont. Aussi, ce secteur est inclus dans l'affectation agricole au même titre que les secteurs agricoles plus homogènes.



1.2.2 Affectation agroforestière

Cette affectation couvre les parties de la zone agricole permanente qui présentent des caractéristiques moins favorables à la pratique de l'agriculture, comme des sols moins productifs et une topographie relativement accidentée. La prédominance du couvert forestier dans les territoires visés par cette affectation est révélatrice de leur plus faible potentiel pour l'agriculture. Les conflits d'usages potentiels en lien avec les usages non agricoles sont moindres que dans les secteurs agricoles plus productifs, d'une part, parce qu'on dénombre peu de bâtiments d'élevage dans les secteurs agroforestiers et que, d'autre part, la proportion des terres mises en culture est beaucoup plus faible que dans les zones agricoles plus homogènes.

Les superficies des propriétés diffèrent également entre les territoires agroforestiers et les zones agricoles plus productives. Cette différence est très marquée pour les propriétés de plus de 55 hectares. Par exemple, à Saint-Norbert, si l'on exclut les propriétés de moins de 3 hectares, 52 % des propriétés ont une superficie de 55 hectares et plus dans le secteur agricole homogène, alors que cette proportion n'est que de 8 % dans le secteur agroforestier. Certains de ces secteurs agroforestiers offrent des conditions géologiques très peu favorables à la culture du sol. Les activités agricoles qui y sont présentes génèrent moins de nuisances que celles qui sont présentes dans les secteurs agricoles plus homogènes. Dans ce contexte, l'autorisation d'implanter un nombre limité d'usages résidentiels sous certaines conditions, dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, apparaît compatible avec la vocation de ces secteurs.

1.2.3 Affectation agroforestière

Cette affectation couvre les abords du tronçon du chemin du Roy, situé à l'ouest de Berthierville, de même que l'archipel du lac Saint-Pierre et une partie de sa plaine de débordement. Les territoires visés par cette affectation sont inclus dans la zone agricole permanente et ont une vocation prioritairement agricole. Toutefois, la présence de patrimoine architectural et de patrimoine naturel et le caractère panoramique du fleuve et de l'archipel du lac Saint-Pierre ont depuis longtemps favorisé l'implantation d'usages non agricoles liés au caractère récréotouristique de ces territoires. C'est pourquoi on retrouve aujourd'hui une grande variété d'usages tels que des ports de plaisance, des antiquaires, une pourvoirie, un camping, etc.

◆ QUATRE SECTEURS DISTINCTS COMPOSENT L'AFFECTATION AGROTOURISTIQUE, SOIT :

- 1) les abords de la route 138 entre Berthierville et la limite ouest de la MRC ;
- 2) les abords du rang du Fleuve à Saint-Barthélemy ;
- 3) l'archipel du lac Saint-Pierre ;
- 4) le secteur du rang York.



1.3

Cadre normatif régional

1.3.1 Les demandes à portée collective

◆ VOLET I : LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Une demande à portée collective relative aux îlots déstructurés vise à faire autoriser la construction de résidences sur les terrains vacants qui sont inclus dans les îlots déstructurés. Les îlots déstructurés sont des concentrations d'usages autres qu'agricoles, le plus souvent des usages résidentiels, que l'on retrouve dans la zone agricole permanente. **Les îlots déstructurés ont les caractéristiques suivantes :**

- ◆ *concentration d'usages non agricoles ;*
- ◆ *entités ponctuelles ;*
- ◆ *généralement de faible superficie ;*
- ◆ *les terrains vacants y sont irrécupérables pour l'agriculture.*

Les seuls usages pouvant être autorisés dans un îlot déstructuré sont ceux qui sont compatibles avec les usages déjà présents dans l'îlot. Ces usages ne devront pas générer de contraintes supplémentaires par rapport aux usages agricoles environnants. Les usages autres qu'agricoles qui seront autorisés dans les îlots déstructurés constitueront une exception en zone agricole étant donné que d'une façon générale, à l'extérieur de ces îlots, seuls seront autorisés les usages agricoles.

Les usages non agricoles, et plus particulièrement ceux de nature résidentielle, sont autorisés dans les îlots déstructurés en vertu des dispositions relatives aux demandes à portée collective de l'article 59 de la *LPTAA*. Dans la MRC de D'Autray, les îlots déstructurés représentent une superficie de 1633 ha et un potentiel estimé de 490 résidences, selon la *Commission de protection du territoire agricole* (CPTAQ, 2019). Entre 2010 et 2017, les îlots déstructurés ont accueilli 92 nouvelles résidences, dont plusieurs à Lanoraie, à Lavaltrie et à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

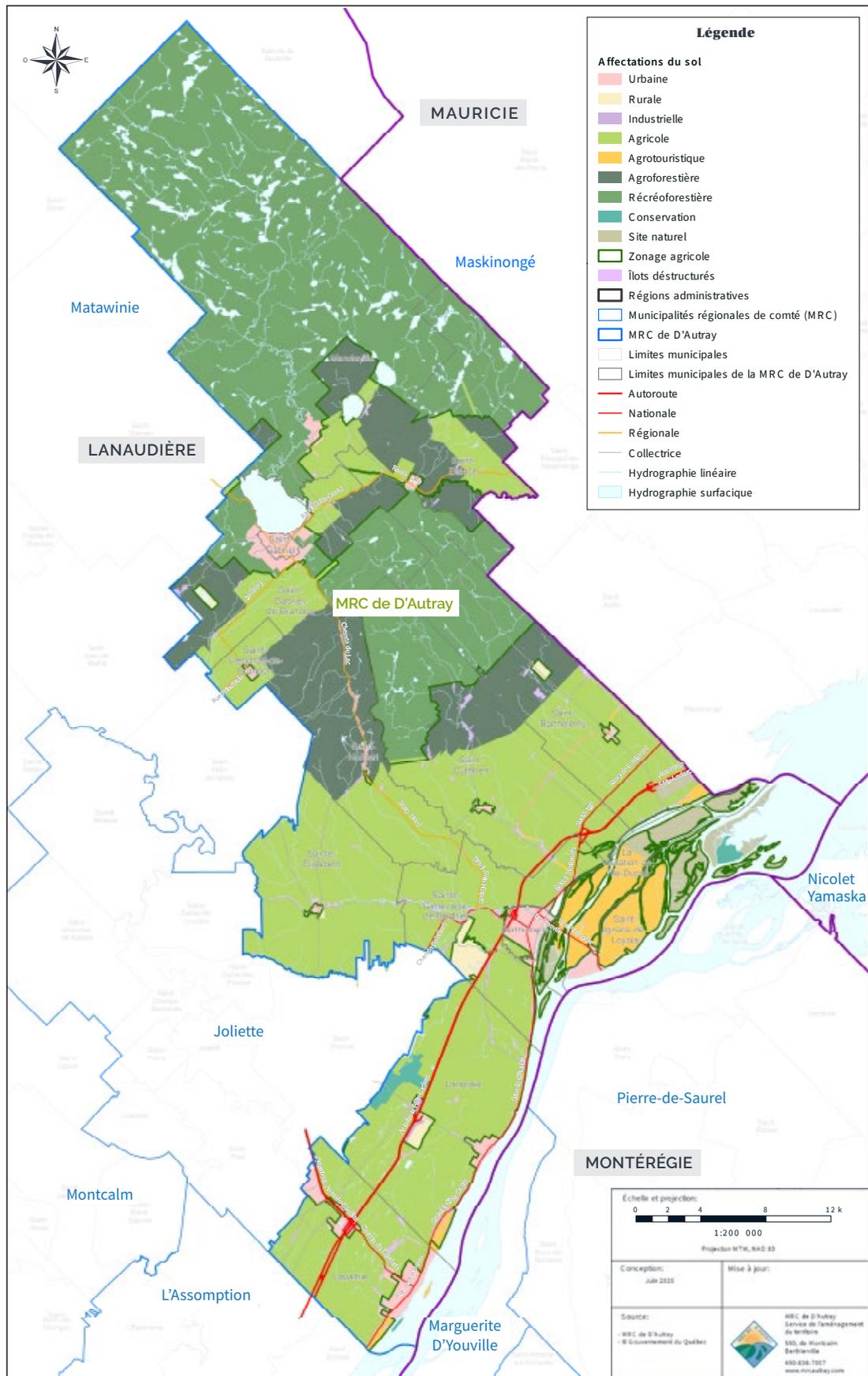


Figure 3 : Carte des affectations du sol et localisation des îlots déstructurés de la MRC de D'Auclair
(Source : MRC de D'Auclair)



Tableau 1 : Nombre de constructions dans les îlots déstructurés sur le territoire de la MRC de D’Autray, 2010-2013 et 2014-2017

| ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES | MUNICIPALITÉS | NOMBRE DE CONSTRUCTIONS EN ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS | |
|-------------------------------|------------------------------|---|-----------|
| | | 2010-2013 | 2014-2017 |
| HAUTES-TERRES DE D’AUTRAY | Mandeville | 0 | 1 |
| | Saint-Didace | 0 | 0 |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 0 | 0 |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 0 | 0 |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 1 | 3 |
| | Saint-Cuthbert | 4 | 2 |
| | Saint-Barthélemy | 4 | 4 |
| BASSES-TERRES DE D’AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 2 | 2 |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 9 | 8 |
| | Berthierville | 0 | 0 |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 1 | 7 |
| | Lanoraie | 4 | 3 |
| | La Visitation-de-l’Île-Dupas | 4 | 9 |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 15 | 9 |
| TOTAL MRC DE D’AUTRAY | | 44 | 48 |

1.3.2 Contingentement des élevages porcins

La MRC de D'Autray a recours au contingentement des élevages porcins sur son territoire par l'entremise d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI). L'objectif de ce RCI est de favoriser le développement des activités et des entreprises agricoles ainsi que la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire en question.

La MRC a pris soin d'évaluer l'effet des mesures de contingentement à la lumière des objectifs que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* imposent à la MRC en matière d'aménagement de la zone agricole. Pour ce faire, elle a estimé le nombre d'établissements porcins qui pourraient réellement s'ajouter dans le territoire visé par la mesure de contingentement considérée, en fonction du nombre actuel d'élevages et de leur capacité de production. Elle a aussi tenu compte des autres mesures en vigueur sur son territoire qui sont susceptibles d'affecter ce type de production (*p. ex. : distances séparatrices pour les odeurs, étendue de la zone agricole permanente, application du Règlement sur les exploitations agricoles, etc.*).

Il en résulte un découpage du territoire en zones d'implantation autorisées dans lesquelles des paramètres de distances liés à la charge d'odeur sont appliqués et des zones où l'élevage porcine est contingenté ou prohibé. Les zones soumises à des contingentements ou à des prohibitions sont occupées par des fonctions ou des activités jugées incompatibles avec l'élevage porcine, par exemple des activités urbaines ou de villégiature, des activités agrotouristiques ou des milieux naturels sensibles.



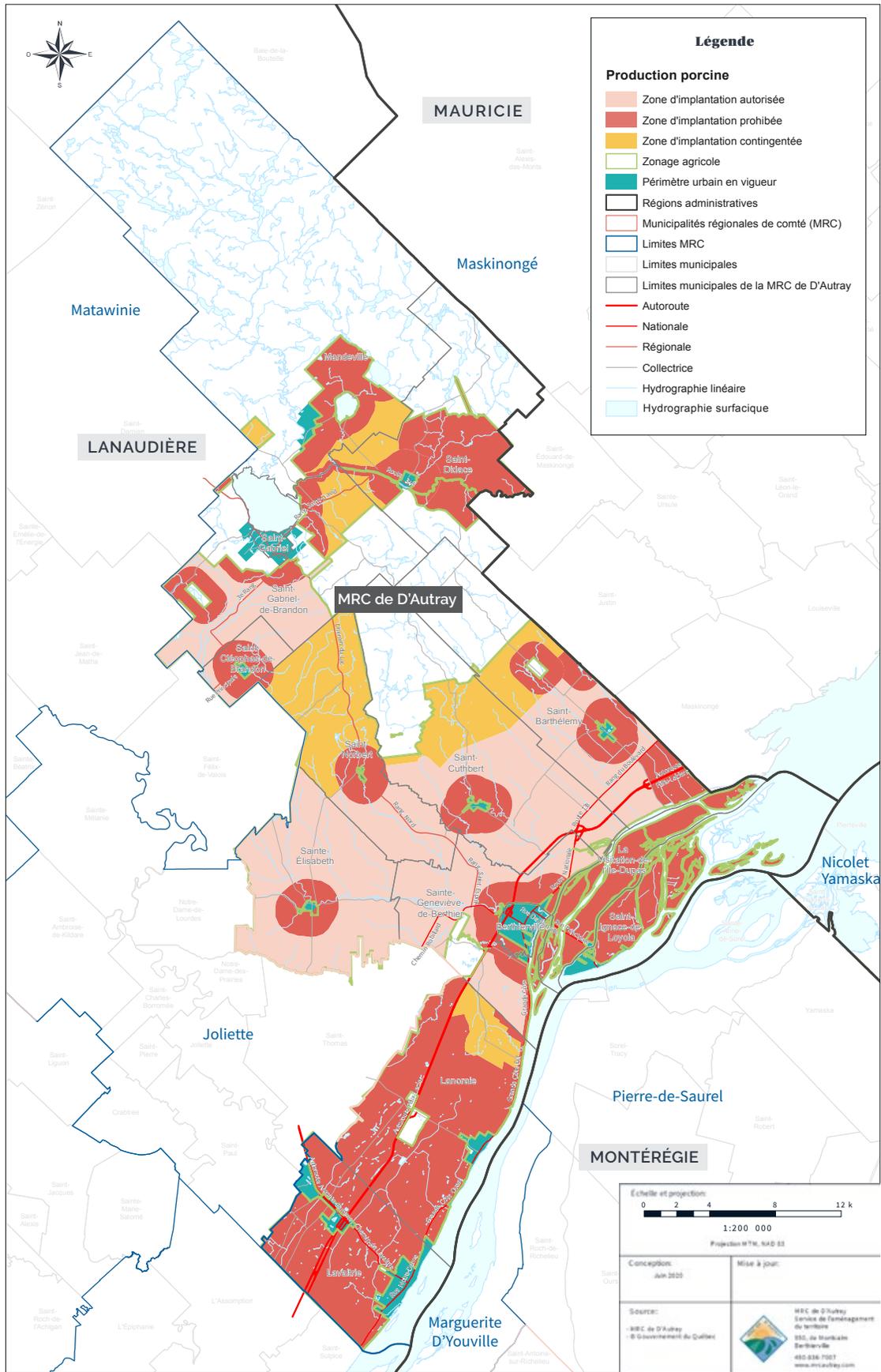


Figure 4 : Carte des zones de contingentement liées au règlement de contrôle intérimaire relatif à la production porcine (Source : MRC de D'Autray)



1.4

Les grands ensembles paysagers de la MRC

Bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent et au nord par les Laurentides, la MRC de D’Autray possède une géologie variée. Du delta d’où émerge l’archipel du lac Saint-Pierre au plateau laurentien, l’analyse des grandes composantes géographiques permet de définir trois grands ensembles géographiques, nommés en allant du sud vers le nord : **le corridor fluvial, les Basses-terres de D’Autray et les Hautes-terres de D’Autray** (voir figure 5). Chacun de ces ensembles renferme à son tour des unités géographiques d’analyse qui permettent d’étudier le territoire à un degré plus fin. Le découpage des unités géographiques prend en compte les éléments géographiques d’analyse tels que la nature du sol, les reliefs et paysages, le climat, le potentiel agricole, l’hydrographie, etc.

À l’occasion de cette démarche de PDZA, les grands ensembles géographiques servent ainsi de base territoriale pour la présentation du portrait des activités agricoles et agroalimentaires dans la MRC de même que pour la démarche de consultation publique, afin que les agriculteurs et les acteurs du milieu puissent reconnaître les principales caractéristiques propres à chacune des trois zones.



Tableau 2 : Ensembles géographiques et municipalités concernées, MRC de D'Autray

| ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES | UNITÉS GÉOGRAPHIQUES (NORD-SUD) | MUNICIPALITÉS CONCERNÉES | | |
|---|---|---------------------------------------|------------------------------|-----------------|
| | | Nom | Partie incluse dans l'unité | |
|  HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Laurentides lanaudoises | Mandeville (1 de 3) | Grande majorité | |
| | Plaines de la vallée lacustre | Mandeville (2 de 3) | Partie sud-ouest | |
| | | Saint-Didace (1 de 2) | Noyau central | |
| | | Saint-Gabriel (ville) | Totalité | |
| | | Saint-Gabriel-de-Brandon (1 de 2) | Noyau central | |
| | | Saint-Cléophas-de-Brandon (1 de 2) | Grande majorité | |
| | | Piedmont laurentien | Mandeville (3 de 3) | Partie sud-est |
| | Saint-Didace (2 de 2) | | Périphérie | |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon (2 de 2) | | Périphérie | |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon (2 de 2) | | Partie sud-est | |
| | Saint-Norbert (1 de 2) | | Partie nord | |
| | Saint-Cuthbert (1 de 3) | | Partie nord | |
| | Saint-Barthélemy (1 de 3) | | Partie nord | |
| |  BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Plateau argileux | Saint-Norbert (2 de 2) | Partie sud |
| | | | Saint-Cuthbert (2 de 3) | Partie centrale |
| | | | Saint-Barthélemy (2 de 3) | Partie centrale |
| | | | Sainte-Élisabeth | Totalité |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier (1 de 2) | | | Partie nord | |
| Plaine basse de Berthier | | Saint-Barthélemy (3 de 3) | Partie centrale | |
| | | Saint-Cuthbert (3 de 3) | Partie sud | |
| | | Sainte-Geneviève-de-Berthier (2 de 2) | Partie sud | |
| | | Berthierville | Totalité | |
|  CORRIDOR FLUVIAL | | Archipel du lac Saint-Pierre | La Visitation-de-l'Île-Dupas | Totalité |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | | Totalité | |
| | Delta de Lanoraie | Lavaltrie | Totalité | |
| | | Lanoraie | Totalité | |

Source : MRC de D'Autray

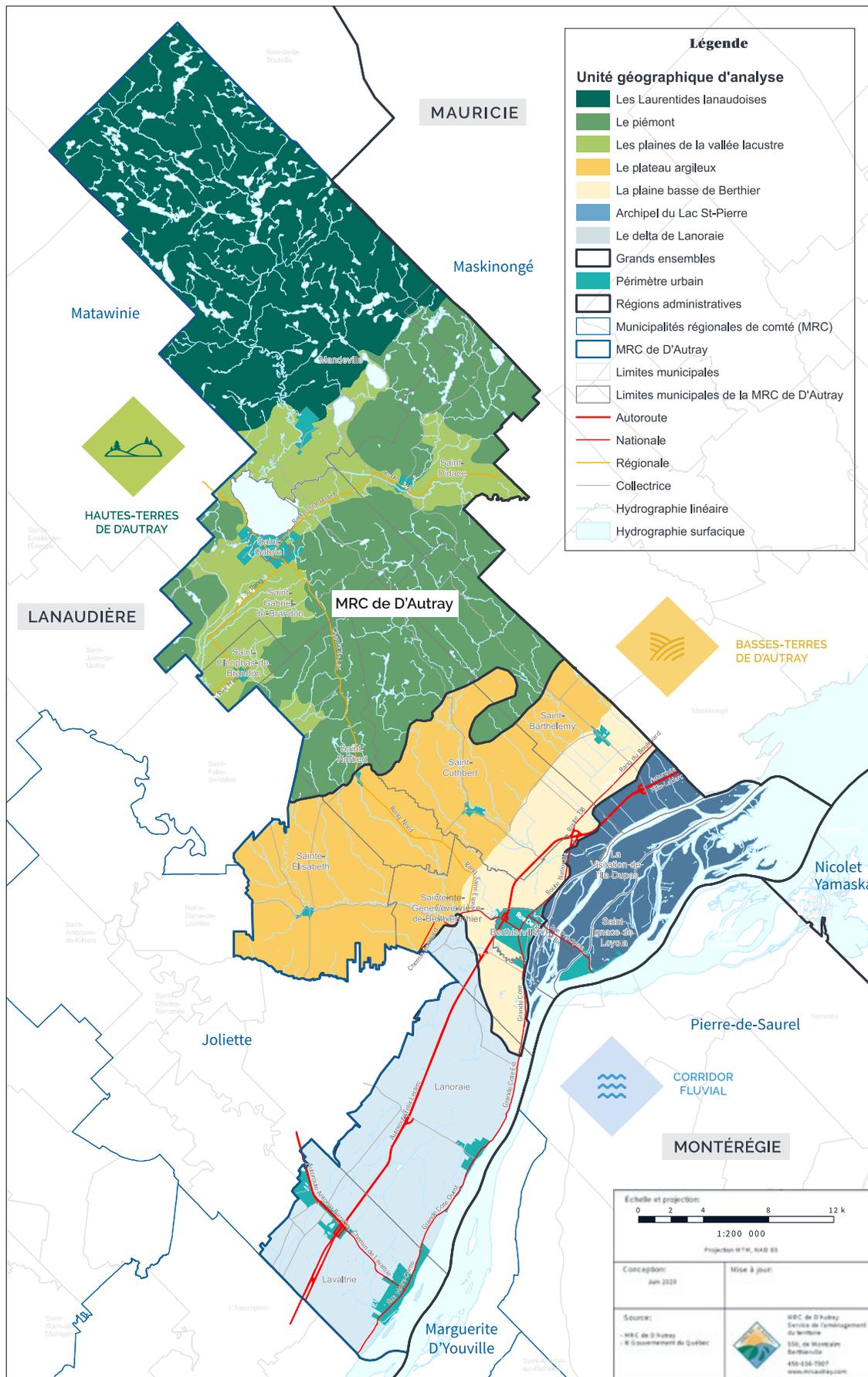


Figure 5 : Carte des unités géographiques d'analyse de la MRC de D'Autray (Source : MRC de D'Autray)

1.4.1 Le corridor fluvial

Au sud, l'emprise historique du fleuve a laissé des empreintes qui sont fortement liées à la ressource en eau. Si, à l'époque, la mer de Champlain s'étendait jusqu'au contrefort du piémont laurentien, nous retiendrons pour le découpage de notre ensemble géographique du corridor fluvial les anciens deltas comblés par le complexe tourbeux de Lanoraie, le delta actif de l'archipel du lac Saint-Pierre et sa plaine de débordement.

◆ L'ARCHIPEL DU LAC SAINT-PIERRE

Comprenant les municipalités de La Visitation-de-l'Île-Dupas, de Saint-Ignace-de-Loyola, ainsi qu'une mince bande du littoral à Saint-Barthélemy, le grand ensemble de l'archipel du lac Saint-Pierre constitue la porte d'entrée du lac Saint-Pierre et se distingue par l'omniprésence du fleuve et son caractère insulaire. Issues de l'accumulation d'alluvions transportées par le fleuve, les îles de Berthier, communément appelées « les îles », forment avec les îles de Sorel l'archipel des îles du lac Saint-Pierre. Les chenaux du fleuve, les milieux humides et l'agriculture façonnent un paysage entre terre et eau. L'agriculture est un usage dominant dans la partie ouest des îles, appelées « îles de l'amont », contrairement à la partie est des îles, appelées « îles de l'aval », où le couvert forestier associé aux milieux humides prédomine.

Non desservies par le réseau routier, accessibles uniquement par voie d'eau, les îles de l'aval offrent un paysage à l'aspect naturel et sauvage, caractérisé par l'omniprésence de l'eau et des milieux humides (herbiers, marécages, érablières). Plus basses que les îles de l'amont et inondées au printemps, vouées à l'agriculture ou à la conservation, les îles de l'aval sont peu habitées. La villégiature est cependant courante. Les activités dominantes sont la chasse, le piégeage et la villégiature. On compte ainsi un nombre important de résidences secondaires sur les îles.

La plaine basse du lac Saint-Pierre longe la partie sud des municipalités de Sainte-Geneviève, de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy. Elle correspond à la zone d'inondation de récurrence de 2 ans établie par le ministère de l'Environnement. Son emprise en couloir, le long du fleuve, s'élargit vers l'est et se compose de champs en culture, de terres saturées et de marais riverains. Cette partie de la plaine de Berthier a été regroupée avec l'ensemble géographique du corridor fluvial à cause de son interrelation avec le lac Saint-Pierre.

Les îles font partie de la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre. Le relief diminue de l'amont vers l'aval : les hautes îles en amont, les basses îles en aval. D'origine deltaïque, le sol des îles est composé de sables généralement recouverts d'argile.

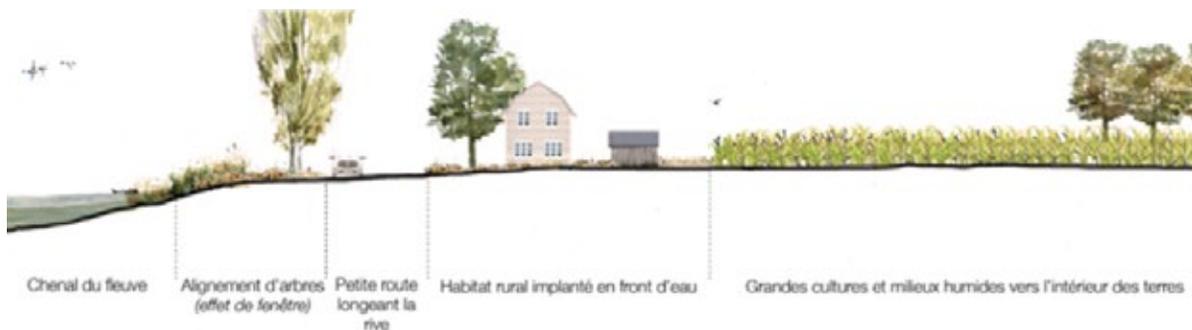
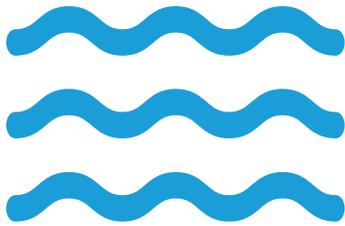


Figure 6 : Structure paysagère type des îles de l'amont (Source : Bonnot et al., 2014)



Composantes paysagères clés :

-  **Le caractère insulaire :** omniprésence de l'eau, formes mouvantes des îles et des chenaux selon les saisons et les crues.
-  **La rencontre du fleuve, des milieux humides et de l'agriculture** (champs, pâturages communaux de l'île de la Commune et de l'île Dupas) **façonnent des paysages ruraux uniques, entre terre et eau.**
-  **Diversité des milieux humides :** des herbiers aquatiques aux prairies humides, en passant par les marais et les marécages.
-  **Les routes étroites longeant les rives :** contact visuel privilégié avec le fleuve, avec des percées visuelles et des panoramas fréquents.
-  **Les bandes riveraines** de peupliers, appelés communément liards, d'érables et de saules marquent le paysage littoral.
-  **Un patrimoine bâti typique des îles :** chalet sur pilotis (îles de l'aval), granges doubles et maisons d'influence néogothique, avec pignon central (îles de l'amont).
-  **Motifs liés à l'eau et à la navigation :** quais, ponts, marinas, bateaux, chalands.
-  **Qualité architecturale remarquable des habitations et des bâtiments de ferme :** granges doubles, granges avec toit en mansarde, murailles avec billots noyés dans le mortier, maisons en brique, maisons avec pignon, remises en bois.
-  **Les paysages ouverts des pâturages de l'île de la Commune** et les grandes cultures côtoient les zones humides à la végétation luxuriante (marais SCIRBI).
-  **Motifs liés à l'agriculture :** chalands assurant le passage d'une rive à l'autre des tracteurs (îles Madame et Ducharme), granges et remises en bois (île aux Ours).
-  **Caractère naturel et sauvage des îles de l'aval :** faible présence humaine, omniprésence de l'eau et des milieux humides (baies, chenaux et rigoles aux formes mouvantes selon les variations de niveau d'eau) et diversité de milieux humides, des herbiers aux marécages.

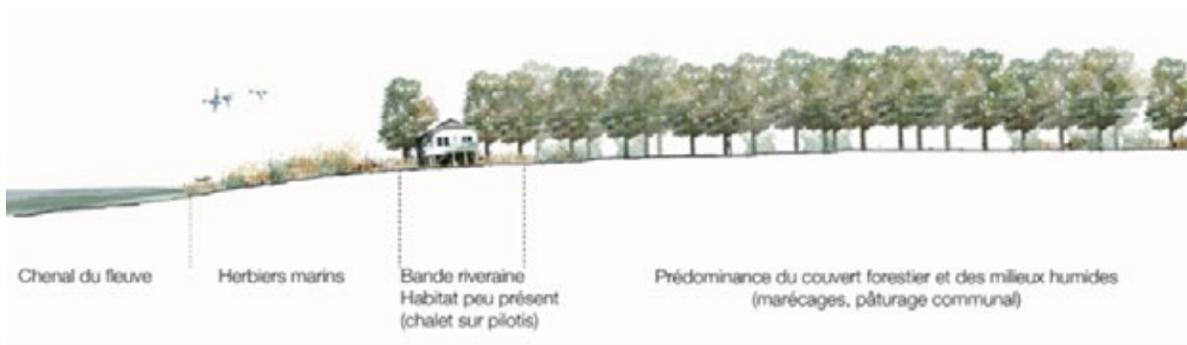


Figure 7 : Structure paysagère type des îles de l'aval (Source : Bonnot et al., 2014)

◆ LE DELTA DE LANORAIE

Le delta de Lanoraie comprend les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie. Il se distingue de la plaine de Berthier par la prédominance de sols sableux cultivés, ceinturés par les milieux humides des tourbières de Lanoraie. Ces milieux humides correspondent à d'anciens chenaux du fleuve, comblés par la végétation. Sur les îlots cultivés se sont développées des cultures spécialisées qui contribuent à la spécificité de ce grand ensemble. L'activité dominante de ce grand ensemble est l'agriculture, malgré la présence d'une urbanisation relativement dense le long du chemin du Roy (route 138). Au sud, le lien avec le fleuve est fort. Vers l'intérieur des terres, les îlots agroforestiers se caractérisent par la proximité de milieux naturels (bras de tourbière) et de cultures spécialisées. La forme des parcelles cultivées se distingue des champs de la plaine de Berthier par des terres moins profondes et plus larges, ce qui s'explique par la différence de nature du sol et du contexte géographique. Les cultures y sont limitées par la capacité d'irrigation dans le cas des sols sablonneux et par les contraintes liées aux interventions dans les zones humides dans le cas de la canneberge, par exemple. On y retrouve une concentration de cultures spécialisées et par le fait même, une plus forte présence d'activités agrotouristiques.

La capacité portante des sols y est très variable; forte sur les îlots de sable, elle est plutôt faible dans les autres secteurs. L'altitude moyenne y varie entre 15 et 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les dépôts meubles de cette unité géographique d'analyse peuvent atteindre plus de 60 mètres d'épaisseur.

Composantes paysagères clés :



**Une eau abondante mais peu perceptible :
fleuve et petits cours d'eau, tourbières, étangs d'irrigation.**

- ◆ Sur le littoral : lien visuel fragmenté avec le fleuve depuis la route 138.
- ◆ Au niveau des îlots agroforestiers : l'eau n'est pas visible mais sa présence est révélée par les boisements associés aux milieux humides dans les points bas.



**Un paysage morcelé, entre boisés et cultures spécialisées : îlots cultivés (et fermes le long des rangs),
entre lesquels s'insèrent les bras de la tourbière.**



**Un paysage semi-ouvert, délimité par un horizon boisé plus ou moins éloigné
et par des haies brise-vent.**



**Un patrimoine bâti agricole remarquable : anciens séchoirs à tabac, granges-étables, dépendances
à arcades ou à portiques (Lanoraie), maisons de ferme anciennes le long du chemin du Roy.**



Les cultures spécialisées et l'agrotourisme associé animent le paysage.

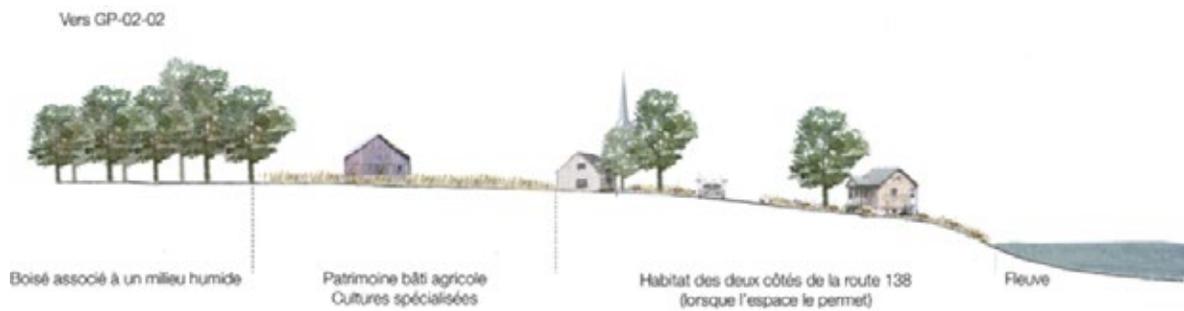


Figure 8 : Structure paysagère type du littoral urbanisé (Source : Bonnot et al., 2014)



Figure 9 : Structure paysagère type des îles de l'aval (Source : Bonnot et al., 2014)



1.4.2 Les Basses-terres de D'Au-tray

Les Basses-terres correspondent à une vaste plaine agricole caractérisée par une topographie plane, inclinée vers le fleuve, et un sol de type limono-argileux, composé de dépôts glacio-marins ou fluviaux déposés par la mer de Champlain il y a environ 10 000 ans. Les talus délimitant le niveau des terrasses façonnées par la mer de Champlain et le cisaillement des nombreux cours d'eau qui sillonnent la plaine sont les principaux éléments du relief des Basses-terres. La plaine de Berthier présente un parcellaire typique de la vallée du fleuve Saint-Laurent. On retrouve ainsi plusieurs types de rangs (rangs simples, doubles, rangs de rivière), témoins d'une trame ancienne bien lisible. L'habitat dense et resserré généralement de type périurbain de la plaine basse fait place à un habitat majoritairement de type rural dans le plateau argileux. Ainsi, le caractère périurbain de la route 158 appartenant à la plaine basse fait place au caractère rural du plateau argileux.

Le grand ensemble des Basses-terres forme une vaste étendue cultivée continue. Ses sols, de bonne qualité, offrent un milieu propice au développement de l'agriculture, d'autant plus que les conditions climatiques sont très favorables à une croissance rapide de la végétation. Il est à noter que les terres du domaine de l'État y sont quasi inexistantes. Dans le grand ensemble des Basses-terres, les différences de nature du sol et de relief permettent de différencier deux unités géographiques : la plaine basse et le plateau de Berthier. Ces deux unités géographiques diffèrent essentiellement par la nature du sol, le réseau hydrographique et la densité des boisés associés, ainsi que par le type et la densité de l'habitat.

◆ LA PLAINE BASSE DE BERTHIER

Baignée par le fleuve au sud et prenant appui sur le talus de Saint-Barthélemy au nord, la plaine basse de Berthier comprend les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, de Berthierville, de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy. À l'est de Berthierville, au niveau de la plaine d'inondation, cette unité de paysage présente un habitat moins dense que dans le littoral urbanisé. Le rang du Fleuve (Saint-Barthélemy) témoigne de l'implantation initiale de l'habitat dans cette partie de la MRC. La plaine basse correspond à la première terrasse façonnée par la mer de Champlain. Comprenant la plaine d'inondation, et allant jusqu'au littoral (zone inondable de récurrence de 2 ans) du lac Saint-Pierre, elle est traversée par deux axes routiers d'importance : la route 138 et l'autoroute 40.

Le relief très plat, la prédominance des grandes cultures, la présence des arbres limitée aux abords des grands axes routiers et les fermes le long des rangs accentuent l'horizontalité et la grande échelle du paysage. Les plaines inondables couvrent une partie importante de cette unité de paysage dont l'altitude moyenne est très faible et le relief peu accidenté. L'épaisseur des dépôts meubles peut atteindre 50 mètres à proximité du fleuve pour réduire graduellement jusqu'à 5 mètres dans la partie nord de l'unité de paysage. Le potentiel des terres pour l'agriculture est élevé, tandis que la capacité portante des sols y varie de moyenne à faible.





Composantes paysagères clés :

- 
Grande échelle du paysage
 se traduisant par des panoramas nombreux sur la plaine depuis les axes de découverte, y compris l'autoroute 40.
- 
Les rangs et le parcellaire hérité du système seigneurial, typiques de la vallée du Saint-Laurent, constitue la trame ancienne du paysage, encore bien lisible. On retrouve ainsi des rangs simples, des rangs doubles, des rangs de rivière et des rangs de ligne.
- 
 Du sud au nord, le fleuve et sa bande riveraine, les rangs, le talus de Saint-Barthélemy et le piémont boisé **constituent des lignes de force dans ce paysage caractérisé par son horizontalité.**
- 
Les axes de découverte, dont le tracé est souvent souligné par la végétation : route 138, autoroute 40, rang York, Route verte.
- 
Les points d'appel, bien visibles dans la plaine : clochers des églises, silos, arbres isolés.
- 
La présence saisonnière des oiseaux migrateurs : canard pilet, grande oie des neiges, bernache du Canada.
- 
Les franges boisées des villages (Saint-Barthélemy), ainsi que des vallées des rivières Chicot et Bayonne.
- 
Élément de discordance : installation d'Hydro-Québec et entreposage (sortie est de Berthierville, au sud de la 138).



Figure 10 : Structure paysagère type de la plaine basse de Berthier (Source : Bonnot et al., 2014)

◆ LE PLATEAU ARGILEUX

Comprenant les municipalités de Sainte-Élisabeth, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Norbert, Saint-Cuthbert et Saint-Barthélemy, le plateau de Berthier est délimité au nord par le piémont des Laurentides et au sud-est par le talus de Saint-Barthélemy. Présentant un sol argileux propice aux grandes cultures, ce vaste plateau cultivé se distingue de la plaine littorale par un réseau hydrographique marquant le paysage. En effet, les vallées des rivières Bayonne et Chicot ainsi que les vallons entaillent profondément le plateau.

Le plateau argileux présente un relief plus prononcé que celui de la plaine littorale, découpé par les rivières d'axe nord-sud. Boisés, petits vallons (coulées) et rivières boisées sont plus présents que dans la plaine littorale et animent le plateau de Berthier. Les boisés soulignent ainsi les variations du relief et la présence des cours d'eau. L'altitude de cette unité de paysage varie entre 15 et 60 mètres. La topographie y est plane. L'épaisseur des dépôts meubles y est relativement faible, généralement inférieure à 30 mètres. Les sols y sont plutôt argileux, mais ils offrent tout de même un bon potentiel pour l'agriculture.

Composantes paysagères clés :

Les vallées des rivières Bayonne et Chicot, couloirs arborés et paysages de proximité au sein de l'étendue cultivée.

Les rangs simples et doubles, bien visibles à l'est de la rivière Chicot, et les rangs de rivière, typiques du système seigneurial structurant le parcellaire de la vallée du fleuve Saint-Laurent.

Le piémont boisé des Laurentides, qui délimite l'horizon au nord.

Le boisé de Sainte-Élisabeth et les autres boisés qui ponctuent le plateau et soulignent les variations de relief, ainsi que la présence de ruisseaux et de vallons.

Un patrimoine bâti agricole remarquable : maisons de ferme, nombreuses granges en bois ou en tôle, granges-étables bicolores et remises en bois plus ou moins reculées par rapport au rang composent de beaux ensembles agricoles souvent entourés d'arbres matures.

Les alignements d'arbres, rythmant régulièrement les parcours dans les vallées.

Les points d'appel : silos, poteaux et pylônes électriques, clochers d'églises.

Le talus de Saint-Barthélemy, qui offre des possibilités de belvédère sur la plaine basse de Berthier.

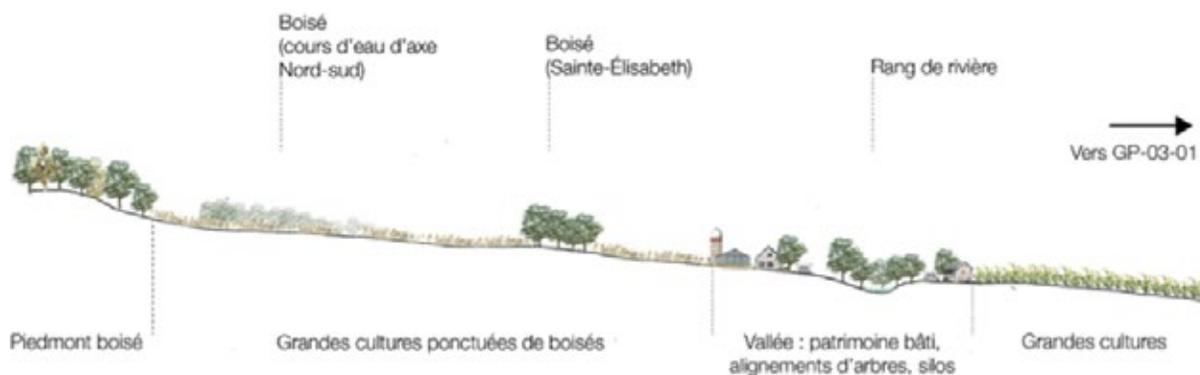


Figure 11 : Structure paysagère type du plateau argileux (Source : Bonnot et al., 2014)



1.4.3 Les Hautes-terres de D'Au-tray

Les **Hautes-terres de D'Au-tray** correspondent à un vaste plateau ondulé où le couvert forestier prédomine. Cette pénéplaine typique du Bouclier canadien se caractérise par un relief ondulé (collines et montagnes, correspondant en géographie à des buttons et à de basses et moyennes collines) ainsi que par une dominance de dépôts glaciaires (moraines) sur une roche-mère composée de gneiss. Moins propice à un mode d'agriculture intensive, ces composantes géographiques sont scindées en trois unités géographiques d'analyse, soit le piémont laurentien, les plaines de la vallée lacustre et les Laurentides lanau-doises.

◆ LE PIÉMONT LAURENTIEN

L'unité géographique d'analyse du piémont comprend d'abord la partie nord des municipalités de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy, une grande partie du territoire des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Didace et la partie sud de la municipalité de Mandeville. Formant une transition entre les Basses-terres et les hauteurs du massif laurentien, cette unité se caractérise par un relief ondulé formé de buttons, de vallons et de basses collines contrastant avec la plaine. Au niveau des points bas, les vallons incluent de petits cours d'eau et des lacs de petite superficie, peu nombreux. L'habitat peu dense est dispersé le long des rangs ou est regroupé au niveau de poches de villégiature autour de lacs (lac Therrien, Saint-Edmond). Au niveau des zones de transition avec la plaine de Saint-Cléophas et la plaine de Berthier, fermes et cultures agencées autour de routes forment des poches d'agriculture ceinturées par le couvert forestier. La villégiature et le récréotourisme sont les activités dominantes.

Cette unité de paysage possède un relief accidenté et l'altitude y varie entre 75 et 240 mètres. Les dépôts meubles y sont d'une épaisseur très irrégulière ; les affleurements rocheux succèdent à des secteurs où la couche sédimentaire peut atteindre 30 mètres. Présentant généralement des sols caillouteux (moraines) recouverts de forêt, le piémont comporte aussi des dépôts de type glacio-marin qui ont permis à l'agriculture de se développer au niveau de vallées. Le potentiel des terres pour l'agriculture y est donc plutôt faible et la capacité portante du sol est généralement très bonne.





Composantes paysagères clés :



Paysage de forêt mixte, de petite échelle : vues cadrées sur les routes.



Routes étroites et sinueuses, suivant les ondulations du relief.



Affleurements rocheux, blocs erratiques.



Érablières, cabanes à sucre, chemins forestiers.



Poches de villégiature (noyau villageois de Saint-Edmond).



Présence de zones humides (route 349) et de sablières (route 347).



Élément de discordance : réseau à haute tension, qui met à nu une bande de territoire.



Patrimoine bâti qui se distingue par de petites maisons avec parement en bois, parfois accompagnées de murets en pierre. Ancienne école de rang (chemin du 9^e-Rang-York), anciennes granges en bois, ancien moulin à eau.



Poches d'agriculture dans les vallons (routes 347 et 349), alternant avec les buttons boisés au niveau des zones de transition entre plaine et piémont :

- **Pâturages avec affleurements rocheux,** champs (sarrasin), lisière forestière.
- **Patrimoine bâti et agricole avec implantation ancienne,** perpendiculaire à la route de façon à ce que la façade soit tournée vers le sud.

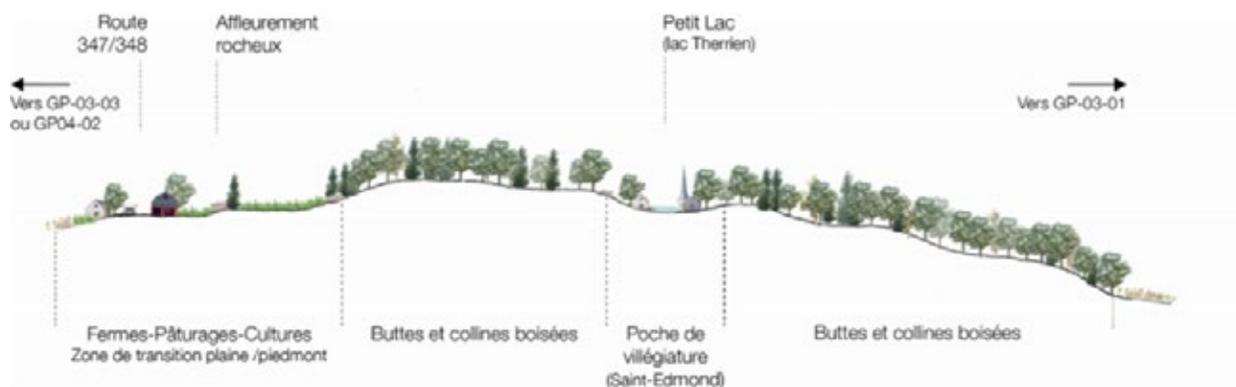


Figure 12 : Structure paysagère type du piémont laurentien (Source : Bonnot et al., 2014)

◆ LES PLAINES DE LA VALLÉE LACUSTRE

L'unité géographique d'analyse des plaines de la vallée lacustre comprend une grande partie du territoire des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon et de Saint-Didace et la partie sud de la municipalité de Mandeville. Ceinturée au nord par les collines des Hautes-Laurentides et au sud, à l'est et à l'ouest par les collines du piémont, l'unité géographique des plaines de la vallée lacustre est marquée par la présence du plus grand lac de la MRC, le lac Maskinongé (superficie de 10 km²), situé en amont de la vallée, mais aussi par deux autres lacs de superficie importante situés à la limite nord de l'unité, soit les lacs Mandeville (1,65 km²) et Deligny (1,36 km²).

Prenant sa source dans le lac Maskinongé, s'écoulant d'ouest en est, la rivière Maskinongé présente des versants plutôt abrupts. La vallée présente un relief vallonné, où terres cultivées et milieux humides boisés occupent des proportions différentes selon l'endroit où l'on se situe dans la vallée. Ainsi, le caractère généralement agroforestier de la vallée (Saint-Gabriel-de-Brandon) fait place à un caractère champêtre au niveau du chemin du Portage (Saint-Didace). Dans sa partie amont, au nord du lac Maskinongé, les milieux humides boisés associés à la rivière Mastigouche lui donnent un caractère forestier. Concentré à Saint-Gabriel (ville) et autour du lac Maskinongé, l'habitat associé à la villégiature ou de type périurbain fait place à un habitat qui devient de plus en plus rural en se dirigeant vers l'aval de la vallée (municipalité de Saint-Didace). Cette unité géographique d'analyse est parcourue de dépressions comblées de dépôts meubles d'une épaisseur variant de 50 à 160 mètres. De nombreux petits cours d'eau parcourent l'unité. Ces cours d'eau, les boisés associés et les monticules boisés lui donnent un caractère vallonné. D'origine glaciaire (moraine), les monticules boisés présents au nord de l'unité témoignent de la transition avec les collines des Basses-Laurentides, également d'origine glaciaire.

L'altitude y est très variable et est comprise entre 100 et 275 mètres. L'action combinée des glaciers et de la mer de Champlain a façonné des sols propices à l'agriculture dans la vallée du lac Maskinongé, contrairement aux collines du piémont, où la forêt prédomine sur des sols d'origine glaciaire. Le potentiel des terres pour l'agriculture y est moyen, alors que la capacité portante varie de moyenne à forte. L'élevage est également présent.

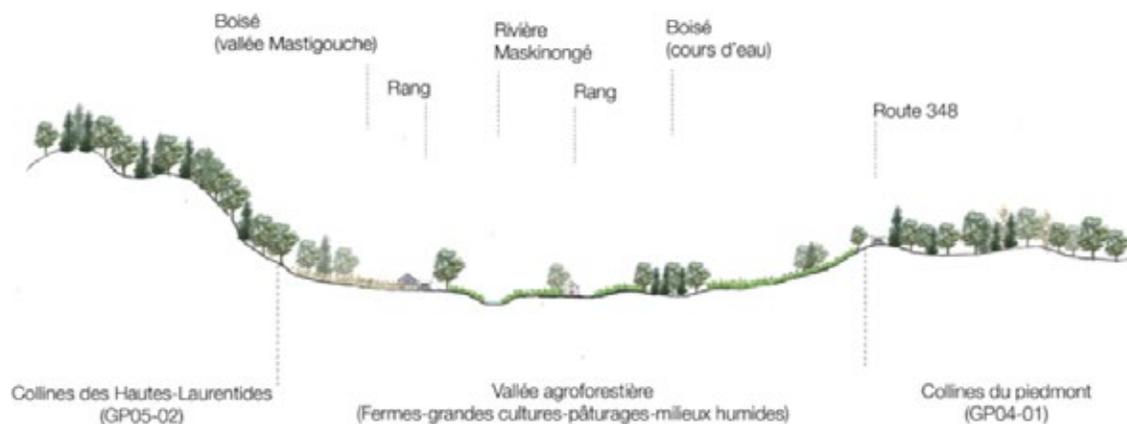


Figure 13 : Structure paysagère type des plaines de la vallée lacustre
(Source : Bonnot et al., 2014)

Composantes paysagères clés :



Écrin boisé formé par les collines du piémont et des Hautes-Laurentides, lisière forestière.



Le caractère bucolique de la vallée : pâturages, prés et champs vallonnés, présence d'animaux, patrimoine bâti et agricole, routes étroites et sinueuses qui suivent les ondulations du relief, agriculture lacustre.



Le caractère naturel : lacs, rivière Maskinongé encaissée, milieux humides et falaises.



Parcours souvent rythmé **par l'alternance de séquences ouvertes** (prés, cultures) et fermées (boisements).



Un horizon dégagé permettant des panoramas sur la plaine.

Dans ce type de paysage, les éléments verticaux comme les silos, les arbres isolés (ormes) et les pylônes électriques apparaissent comme des points d'appel.



Les poulaillers, motif récurrent dans la plaine de Saint-Cléophas.



Le patrimoine bâti et agricole : maisons de ferme anciennes, granges-étables en bois.



La moraine de Saint-Narcisse, en limite nord de la plaine de Saint-Cléophas.



Les panoramas sur les lacs et la rivière Maskinongé, liés aux ondulations du relief.



Les vallons ravinés, parfois soulignés par des boisements mixtes ou résineux.



Une villégiature qui laisse filtrer les vues sur la rivière et les lacs.



Les arbres isolés qui ponctuent les espaces cultivés.



Les affleurements rocheux près des collines du piémont.



Présence de carrières de sable (Saint-Gabriel-de-Brandon).



Moraine de Saint-Narcisse (Saint-Didace).



La plaine de Saint-Cléophas constitue une vaste étendue cultivée légèrement ondulée, où les grandes cultures prédominent (maïs, soya). Les prairies sont présentes dans une moindre mesure. La plaine est parcourue par de petits cours d'eau qui forment des vallons, soulignés par des boisés.



◆ LES LAURENTIDES LANAUDOISES

Située à l'extrémité nord de la MRC, cette unité géographique d'analyse est un vaste plateau forestier ondulé, parsemé de lacs et traversé par la rivière Mastigouche et entièrement circonscrit dans le territoire de la municipalité de Mandeville. Il diffère de celui du piémont (Basses-Laurentides) par un relief plus marqué (basses et moyennes collines) et des lacs plus nombreux. Cette topographie, associée à des sols caillouteux (moraine), se traduit par une prédominance du couvert forestier (absence ou disparition de l'agriculture). La villégiature, le récréotourisme et l'exploitation forestière sont les activités dominantes. La tenure des terres d'une large portion de la partie nord de l'unité se trouve à dominante publique : réserve faunique Mastigouche, ZEC des Nymphes, parc régional des chutes du Calvaire.

L'unité géographique offre un caractère naturel fort, lié à la faible densité de l'habitat (malgré les pressions de développement perceptibles), souvent intégré à la forêt. Le relief de cette unité est très accidenté. L'altitude varie de 180 mètres à plus de 490 mètres pour certains sommets. Les dépôts meubles y sont peu importants, généralement de moins de dix mètres d'épaisseur. Le potentiel des terres pour l'agriculture y est très faible.

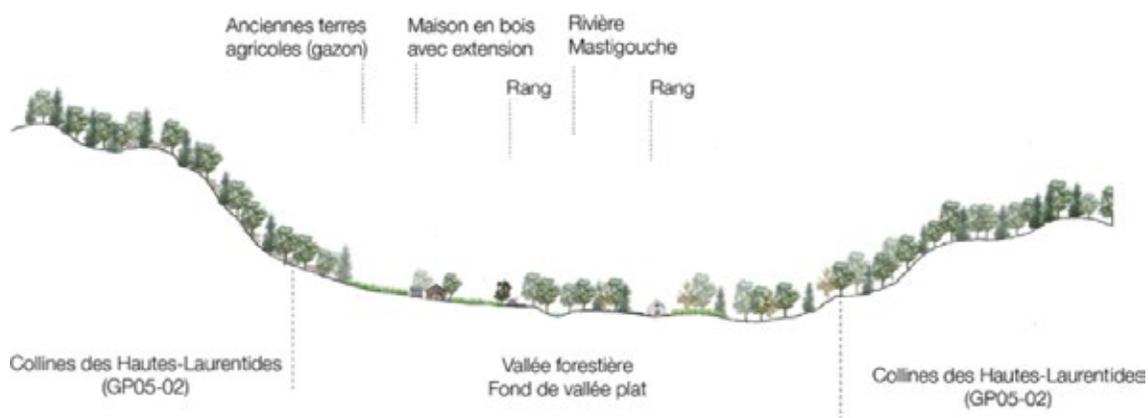


Figure 14 : Structure paysagère type de la vallée de la rivière Mastigouche

(Source : Bonnot et al., 2014)



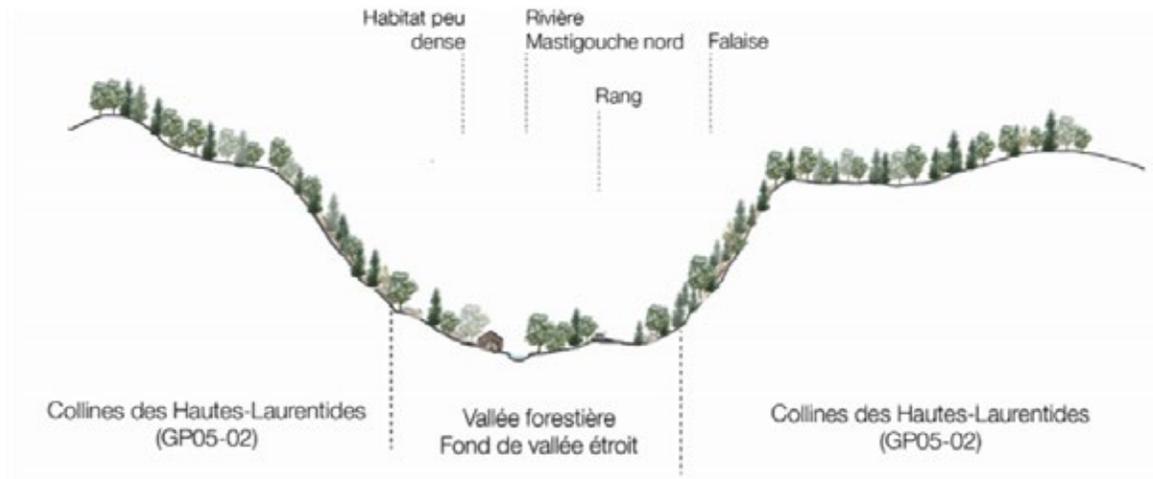


Figure 15 : Structure paysagère type de la vallée de la rivière Mastigouche nord traversant le plateau laurentien (Source : Bonnot et al., 2014)

Composantes paysagères clés :



Vues cadrées par la lisière forestière et les falaises couvertes de conifères. Quelques percées visuelles, filtrées par la végétation, rendent la rivière perceptible. Le plus souvent, la lisière forestière ferme les vues.



Parcours animé par la route sinueuse et ondulée, ainsi que par les falaises qui surplombent la route.



Caractère naturel fort, lié à la faible densité de l'habitat (malgré les pressions de développement perceptibles), souvent intégré à la forêt.



Présence de chutes d'eau et de lacs contribuant au caractère naturel.



Traces de patrimoine agricole (anciennes granges).



Les maisons en bois et leurs dépendances, souvent bien intégrées à la forêt (forêt habitée).



Dans la vallée de la rivière Mastigouche, **ouvertures visuelles associées aux propriétés privées dispersées le long de la route,** entourées de vastes surfaces gazonnées. Celles-ci correspondent à d'anciennes terres agricoles, témoins de l'activité agricole passée.



Les petites maisons en bois avec extension, souvent accompagnées de petites dépendances.



Nombreux alignements de pins et d'épinettes en limite de propriété contribuant à la fermeture des vues.



1.5

Le territoire agricole

La MRC de D’Autray est un territoire essentiellement rural situé à faible distance de centres urbains. La proximité de ces centres urbains entraîne des avantages stratégiques non négligeables pour la MRC, comme la proximité des marchés de consommation, la présence d’un important bassin de population pour l’industrie récréotouristique de la MRC, l’accès à de grands bassins d’emplois et, bien sûr, l’accès aux biens et services spécialisés.

En général, la MRC de D’Autray ne connaît pas la même intensité de pressions liées à l’urbanisation que ses voisines, en partie de par son éloignement physique de Montréal, qui restreint l’attrait des développements résidentiels. La zone agricole de la MRC, instaurée par une série de trois décrets adoptés respectivement le 9 novembre 1978, le 19 juin 1981 et le 7 novembre 1981 à la suite de l’instauration de la LPTAA, représente 35,6 % de la zone agricole lanadoise. En 2019, la superficie de la zone agricole de la MRC de D’Autray, principalement située en bordure du fleuve, s’élevait à 73 357 hectares, soit 59,5 % du territoire de la MRC (CPTAQ, 2019). Les municipalités des Basses-terres de D’Autray, de même que les municipalités de Lanoraie et de Saint-Norbert, sont celles qui accueillent les plus grandes superficies agricoles.

Tableau 3 : Date d’entrée en vigueur du décret instituant la zone agricole selon les ensembles géographiques et les municipalités

| DATE DU DÉCRET | MUNICIPALITÉS CONCERNÉES |
|-----------------|--|
| 7 NOVEMBRE 1981 | Mandeville* |
| 19 JUIN 1981 | Mandeville*, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Norbert, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy |
| 9 NOVEMBRE 1978 | Sainte-Élisabeth, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Lavaltrie, Lanoraie, La Visitation-de-l’Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola |

*La municipalité de Mandeville a fait l’objet de deux décrets en 1981. Celui de novembre concerne la partie nord et correspond au territoire fusionné qui était auparavant partie prenante de la municipalité de Saint-Damien, tandis que le décret de juin concerne la partie sud et centrale de la municipalité.

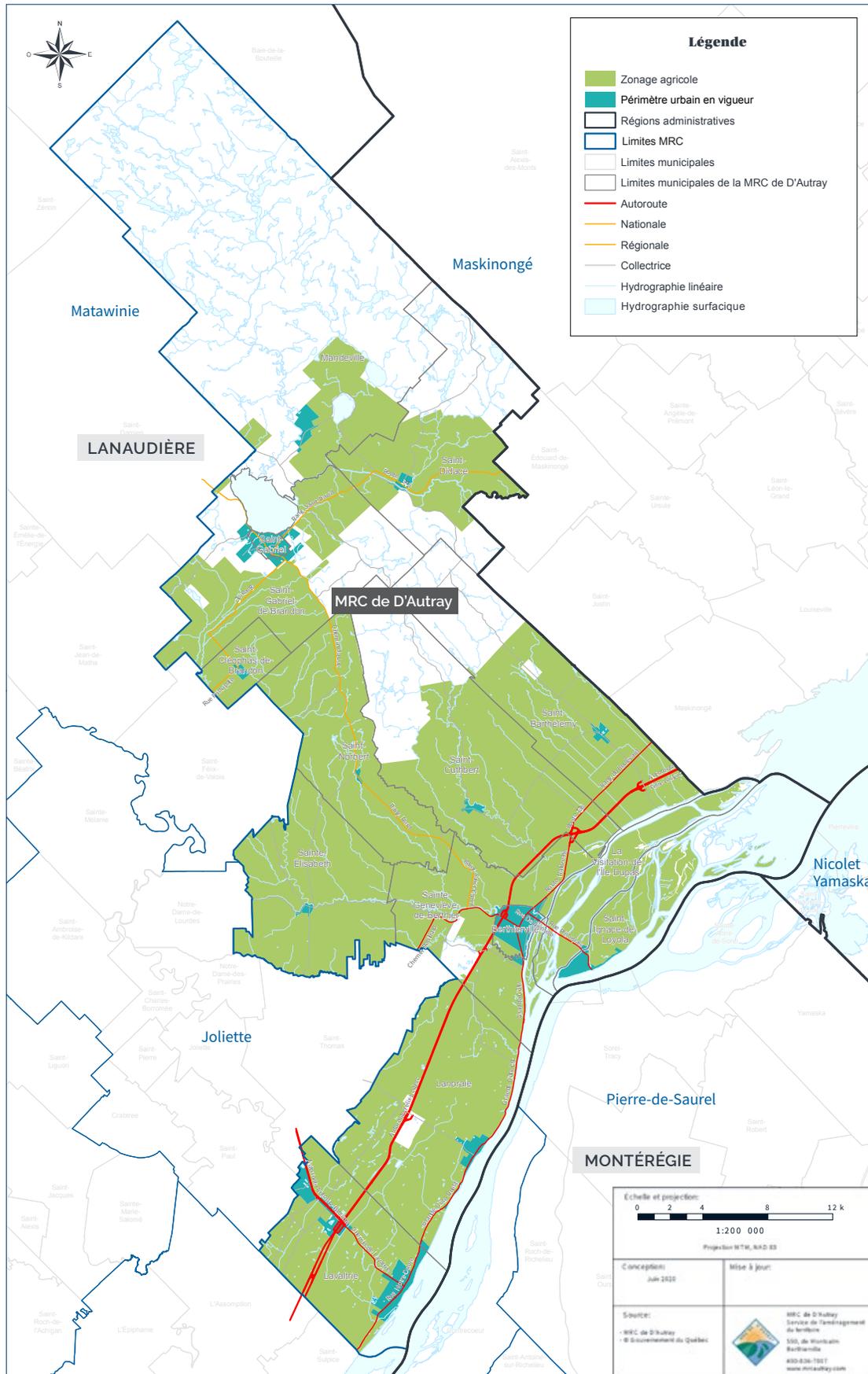


Tableau 4 : Part du territoire en zone agricole, selon la municipalité, 2017

| ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES | MUNICIPALITÉS | % DU TERRITOIRE EN ZONE AGRICOLE (2017) | SUPERFICIE EN HA DE LA ZONE AGRICOLE (2017) | % DE L'ENS. DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC |
|-------------------------------|------------------------------|---|---|---|
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 9,5 % | 2 999 | 4,1 % |
| | Saint-Didace | 47,5 % | 4 744 | 6,5 % |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 58,3 % | 5 791 | 7,9 % |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 96,4 % | 1 480 | 2,0 % |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 99,7 % | 7 399 | 10,1 % |
| | Saint-Cuthbert | 67,1 % | 8 807 | 12,1 % |
| | Saint-Barthélemy | 66,6 % | 7 022 | 9,6 % |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 99,2 % | 8 214 | 11,2 % |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 91,5 % | 6 169 | 8,4 % |
| | Berthierville | 16,2 % | 111 | 0,2 % |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 85,3 % | 5 873 | 8,0 % |
| | Lanoraie | 95,0 % | 9 733 | 13,3 % |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 96,3 % | 2 687 | 3,7 % |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 73,0 % | 2 327 | 3,2 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2017



1.5.1 Occupation de la zone agricole

Dans l'ensemble de la MRC de D'Autray, le taux d'occupation² de la zone agricole (68 % en 2017) augmente plutôt que de diminuer, comme c'est parfois le cas dans d'autres MRC. Également, le taux d'occupation est plus élevé que la moyenne québécoise (54 % en 2017), signe d'une occupation dynamique de la zone agricole. À l'échelle municipale, seule la municipalité de Mandeville a connu une diminution de l'occupation de sa zone agricole depuis 2011. Dans la MRC, l'augmentation du taux d'occupation de la zone agricole peut être attribuée à une diminution du territoire utilisé à des fins non agricoles et donc à une augmentation de la part des terres en culture sur l'ensemble de la superficie agricole.

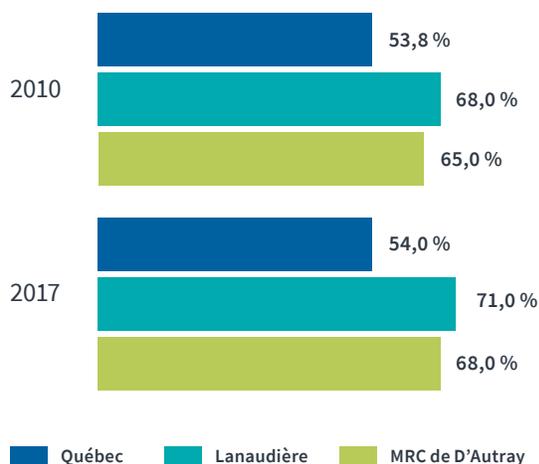


Figure 17 : Taux d'occupation de la zone agricole, 2010 et 2017, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2017

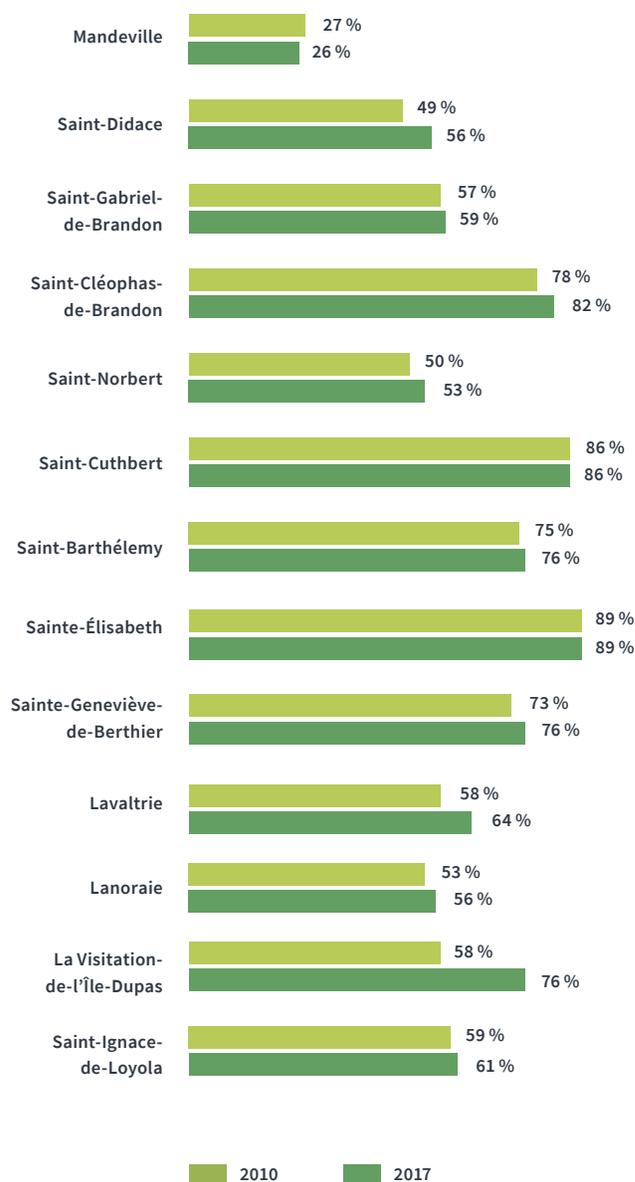


Figure 18 : Taux d'occupation de la zone agricole, 2010 et 2017, municipalités de la MRC de D'Autray

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2017

² Superficie exploitée/superficie totale de la zone agricole.

Plus de la moitié (53 %) de la zone agricole est en culture, le reste de la superficie agricole étant boisée ou encore dédiée à d'autres usages. Cette proportion dépasse largement celle de l'ensemble du Québec (33,7 %), mais est légèrement moins importante que dans Lanaudière. Tandis que les municipalités des Basses-terres de D'Autray présentent les plus hauts taux de culture de la zone agricole, les municipalités du corridor fluvial et des Hautes-terres de D'Autray présentent des taux plus faibles, une situation pouvant s'expliquer, d'une part, par la présence de plusieurs usages non agricoles et d'autre part, par la présence d'importantes superficies forestières. Les usages non agricoles en zone agricole sont fortement concentrés le long du fleuve Saint-Laurent et liés, pour plusieurs, au caractère récréotouristique du fleuve Saint-Laurent.

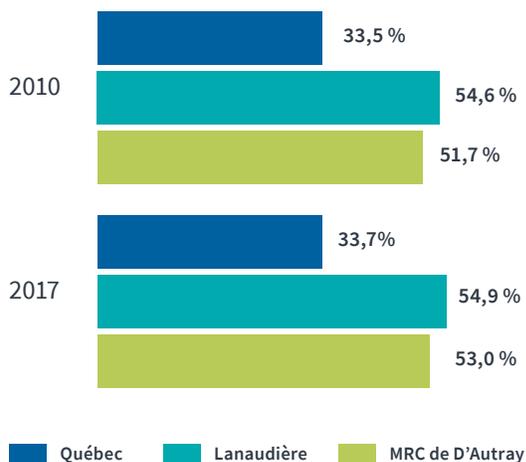


Figure 19 : Portion cultivée de la zone agricole, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2017

Parmi ces usages, on compte un terrain de golf, des restaurants, un établissement hôtelier, des marinas, une pourvoirie, des antiquaires, etc. Un nombre réduit de restaurants et de stations-service est présent en zone agricole le long de quelques axes routiers majeurs. Il y a peu d'usages industriels en zone agricole et il n'existe pas de tendances particulières de localisation de ces usages en zone agricole.

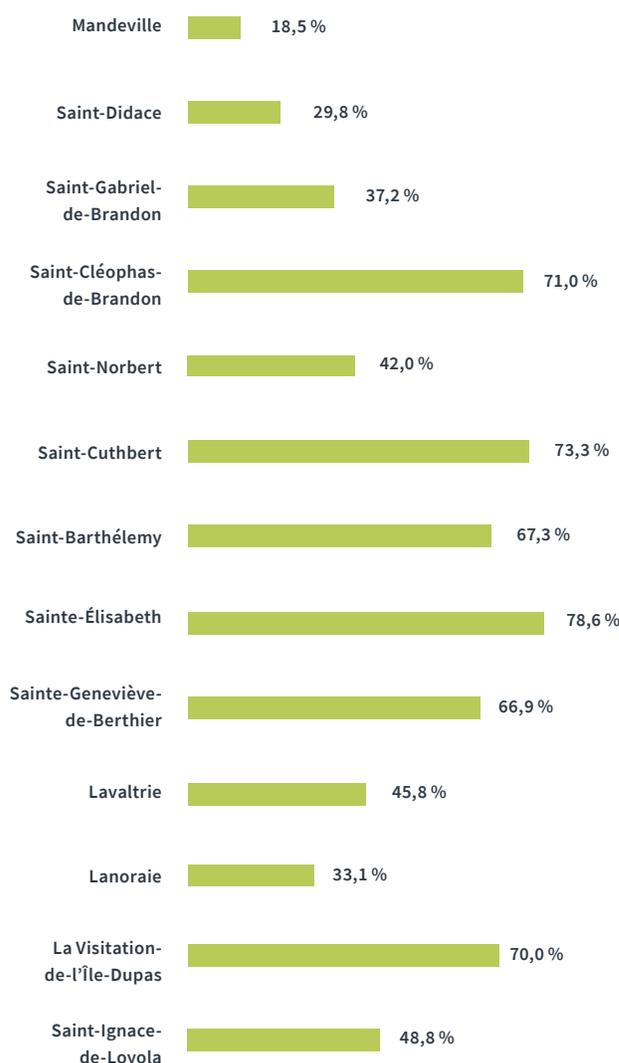


Figure 20 : Portion cultivée de la zone agricole, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2017





La portion cultivée des exploitations agricoles³ atteint pour sa part 79 % dans la MRC, contre 61,8 % au Québec.

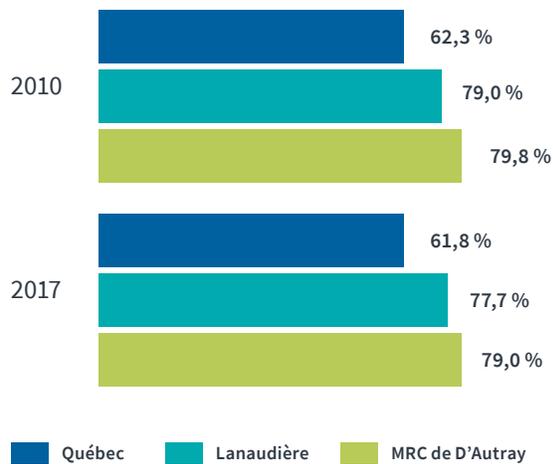


Figure 21 : Portion cultivée des exploitations agricoles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2017

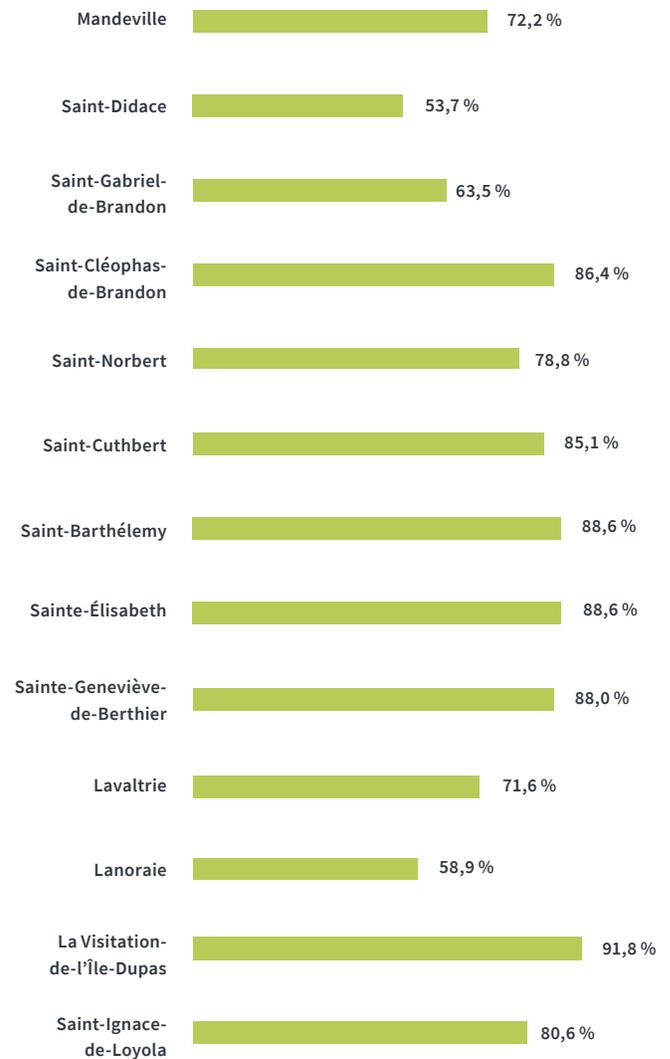


Figure 22 : Portion cultivée des exploitations agricoles, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2017

³ Représente la superficie cultivée totale/superficie exploitée totale (superficie déclarée par les exploitants incluant les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées).

Dans l'ensemble de la MRC, la superficie des terres en culture est en augmentation depuis 2004 :

◇ 2004 : 37 807 ha ◇ 2011 : 37 938 ha ◇ 2017 : 39 153 ha

La superficie moyenne exploitée par les entreprises agricoles était de 114 ha en 2017, soit une augmentation de 7 % depuis 2004. Au Québec, la superficie moyenne exploitée a connu une augmentation de 11,8 % pour la même période, passant à 123 ha. La grande majorité des municipalités ont connu une augmentation des superficies exploitées entre 2004 et 2017, avec des croissances particulièrement marquées dans le secteur du corridor fluvial, de même qu'à Sainte-Geneviève-de-Berthier et à Sainte-Élisabeth.

Tableau 5 : Superficies exploitées, municipalités de la MRC de D'Autray, 2017

| ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES | MUNICIPALITÉS | SUPERFICIES EXPLOITÉES (2017) | |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| | | MOYENNE (HA) | VARIATION 2004-2017 |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 64 | -27,5 % |
| | Saint-Didace | 91 | -13,8 % |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 63 | 0,5 % |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 101 | 2,6 % |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 110 | -12,5 % |
| | Saint-Cuthbert | 135 | 8,8 % |
| | Saint-Barthélemy | 114 | 3,4 % |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 112 | 15,4 % |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 174 | 21,0 % |
| | Berthierville | - | - |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 139 | 49,6 % |
| | Lanoraie | 116 | -4,4 % |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 186 | 47,0 % |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 128 | 17,8 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2017

Le ratio des terres possédées par rapport aux terres louées est l'un des indicateurs les plus révélateurs du niveau de stabilité et de potentiel de développement d'un territoire agricole. Dès qu'il y a une situation où la proportion de superficies louées est élevée et, par extension, trop importante par rapport à l'ampleur de la zone agricole, il est raisonnable de supposer que la spéculation ou tout autre facteur déstabilisant y est pour quelque chose.

En 2017, le taux de location⁴ des superficies agricoles exploitées est de 40 % pour l'ensemble de la MRC. Pour la MRC, il s'agit d'un taux stable depuis 2004 et comparable à la moyenne lanauoise.

Dans Lanaudière, seules les MRC de Joliette et de Montcalm présentent un taux de location des superficies agricoles exploitées plus faible que la MRC de D'Autray. La situation dans ces dernières MRC ne semble pas être particulièrement inquiétante puisqu'elles sont parvenues à maintenir un ratio de location convenable. Dans l'ensemble de la région de Lanaudière, toutefois, le ratio de location n'en demeure pas moins relativement élevé, le taux de location pour l'ensemble du Québec étant de 33 %.

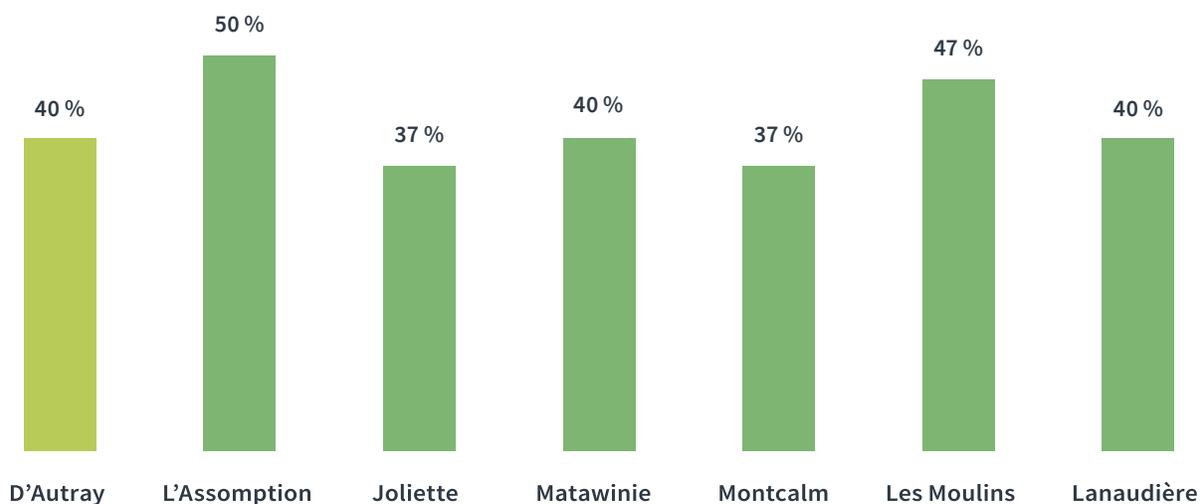


Figure 23 : Taux de location des superficies exploitées par MRC de la région de Lanaudière, 2017

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2017

Une compilation des données réalisée par le MAPAQ en 2018 permet d'obtenir une lecture plus fine des données concernant la location des terres. En effet, ces données permettent de différencier la location apparentée, soit les terres louées via des ententes de location conclues entre deux entités légales qui sont liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l'exploitant, des locations pures, qui constituent des locations non apparentées. **La MRC de D'Autray présente un taux de location pure de 22 %.**

⁴ Représente la superficie louée/la superficie exploitée totale.



Les données concernant la location apparentée et pure ne sont pas disponibles à l'échelle des municipalités. En revanche, l'analyse du taux de location global permet de constater que le secteur du corridor fluvial, rassemblant les municipalités de La-Visitation-de-l'Île-Dupas, de Saint-Ignace-de-Loyola, de Lanoraie et de Lavaltrie, présente les plus hauts taux de location de la MRC.

Tableau 6 : Taux de location pure comparatif, 2018

| VILLE / RÉGION / MRC | TAUX DE LOCATION PURE |
|---------------------------------------|-----------------------|
| QUÉBEC | 23 % |
| COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL | 27 % |
| RÉGION DE LANAUDIÈRE | 23 % |
| MRC DE JOLIETTE | 26 % |
| MRC DE D'AUTRAY | 22 % |

Source : Données compilées par le MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, novembre 2018

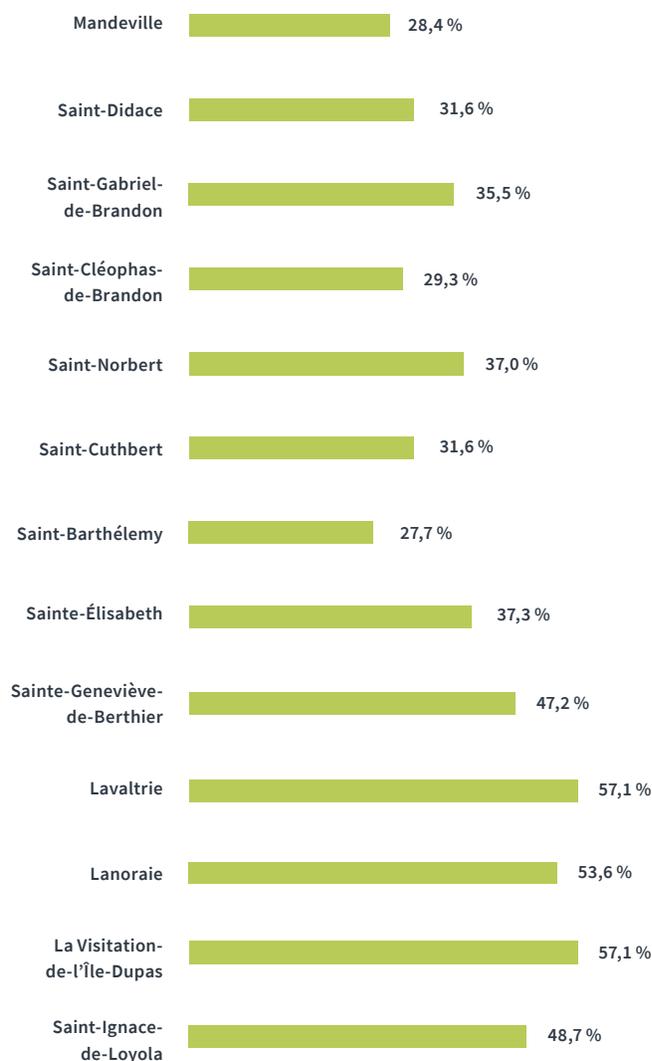


Figure 24 : Taux de location, municipalités de la MRC de D'Au-tray, 2017

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2017



1.5.2 CPTAQ : inclusions, exclusions et demandes à portée collective

Depuis 1987, 81 hectares de terres agricoles ont fait l'objet d'une inclusion à la zone agricole de la MRC par la CPTAQ, tandis que 182 hectares ont fait l'objet d'une exclusion (CPTAQ, 2019). Les exclusions les plus importantes ont eu lieu à Saint-Cuthbert et à Lavaltrie. Toutefois, tandis que Saint-Cuthbert a connu des inclusions importantes, Lavaltrie n'en a connu aucune. Ceci est cohérent avec les pressions de développement, liées à la proximité des grands centres urbains du secteur du corridor fluvial, et le caractère plus agricole des Basses-terres de D'Autray, où se situe Saint-Cuthbert. Entre 2011 et 2017, 159 demandes à la CPTAQ ont été déposées et 109 ont fait l'objet d'une autorisation.

Tableau 7 : Bilan des demandes à la CPTAQ, MRC de D'Autray, 2018-2019 (CPTAQ, 2019)

| 2018-2019 | Décisions rendues | Autorisations | Taux d'acceptation | Sup. visée (ha) | Sup. autorisée (ha) | Part de sup. autorisées sur l'ensemble |
|---|-------------------|---------------|--------------------|-----------------|---------------------|--|
| Exclusions de la zone agricole | 1 | 0 | 0 % | 0,9 | 0 | 0 |
| Inclusions à la zone agricole | 0 | 0 | 0 % | 0 | 0 | 0 |
| Implantations d'une nouvelle utilisation non agricole | 5 | 4 | 80,0 % | 3,2 | 2,2 | 67,3 |
| Usages accessoires ou agrandissement d'une utilisation agricole existante | 12 | 11 | 92,0 % | 2,1 | 1 | 50,2 |
| Morcellements de ferme | 8 | 7 | 88,0 % | | | |
| Autres ⁵ | 13 | 9 | 69,0 % | | | |
| TOTAL | 39 | 31 | 79 | | | |

⁵ Sont compris, dans cette catégorie de demandes, les aliénations foncières non agricoles, le renouvellement d'autorisation, l'ajout et la conversion d'usage dans une aire de droits acquis, la reconnaissance de droits acquis, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, les permis d'enlèvement de sol arable et de gazon ainsi que la coupe d'érables dans une érablière.

1.5.3 Caractéristiques géophysiques du territoire agricole

Comme mentionné précédemment lors de la présentation des grands ensembles paysagers, la MRC de D’Autray se situe en partie dans les Laurentides au nord et dans les Basses-terres du Saint-Laurent au sud. Les sédiments marins de l’ancienne mer de Champlain recouvrent ainsi un large secteur du territoire, particulièrement dans la plaine de Berthier. Dans le delta de Lanoraie, ce sont plutôt des sables d’origine fluviale et de la tourbe, résultat du remplissage d’anciens chenaux, qui composent le sol. En étudiant les types de sols ainsi que leur potentiel ARDA, on constate que l’on recense les sols de meilleure qualité dans le centre du territoire de la MRC. Ainsi, les pressions à l’empiètement par l’urbanisation, qui existent principalement dans le sud du territoire, ne se font ni au détriment des meilleurs sols (classe 2 et 3) ni, par extension, au détriment de la zone agricole, dont les limites se calquent sur la section composée des meilleurs sols.

Le dynamisme dont font preuve les entreprises agricoles est perceptible quand on examine le degré d’utilisation des sols propres à l’agriculture. En effet, il ressort de l’étude de la zone agricole que la quasi-totalité des sols ayant un bon potentiel agricole est, dans les faits, cultivée. Le retour à la friche de terres agricoles est un phénomène marginal, localisé principalement dans la partie nord des municipalités de Saint-Norbert, de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy (MRC de D’Autray, 2018). Ce phénomène touche des terres ayant un potentiel agricole plutôt faible et qui sont plus boisées ou vallonnées.

Tableau 8 : Part du territoire de la MRC de D’Autray selon la classification ARDA*

| TYPE DE CLASSE | DÉFINITION | % DU TERR. DE LA MRC |
|----------------|---|----------------------|
| CLASSE 0 | Sols organiques. | 5,1 % |
| CLASSE 1 | Aucun facteur limitatif. | 0,0 % |
| CLASSE 2 | Limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l’application de mesures ordinaires de conservation. | 20 % |
| CLASSE 3 | Facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation. | 9,3 % |
| CLASSE 4 | Facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages. | 14 % |
| CLASSE 5 | Facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l’exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l’exécution de travaux d’amélioration. | 5,0 % |
| CLASSE 6 | Aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans possibilité aucune d’y réaliser des travaux d’amélioration. | 0,0 % |
| CLASSE 7 | Aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent. | 46,6 % |

* La classification ARDA ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d’arbres, l’établissement de vergers, la culture des petits fruits et des plantes d’ornement. Un sol de classe 4 peut être préférable à un sol de classe 2 pour certaines cultures spécialisées comme la pomme de terre. Pour ces productions, le potentiel de sol a été établi en fonction des critères de choix du sol qui leur sont propres et de la carte pédologique. Quant au potentiel pour l’exploitation des érablières, cette étude ne l’a pas pris en considération.

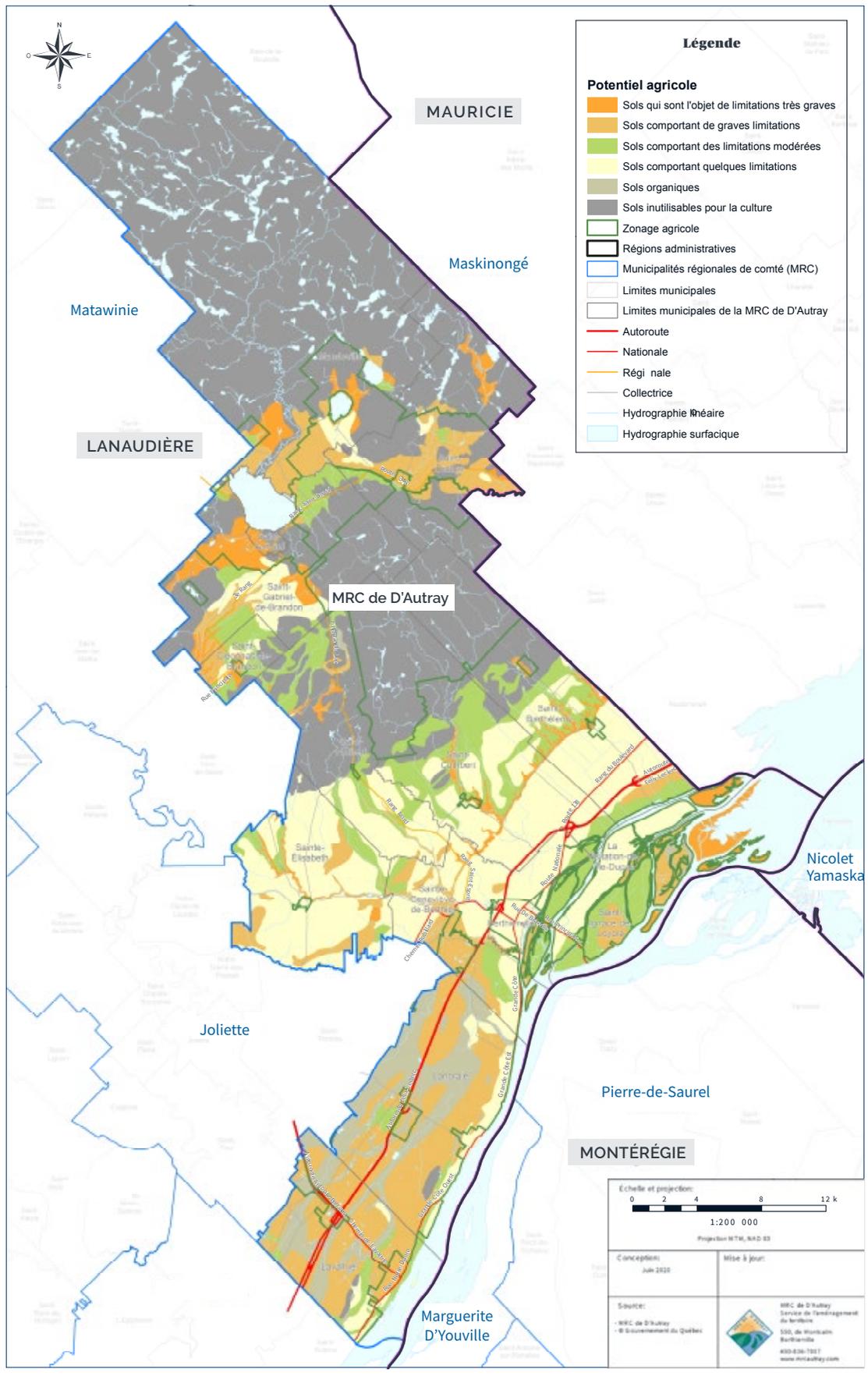


Figure 25a : Carte du potentiel agricole de la MRC de D'Autray (Source : MRC de D'Autray)

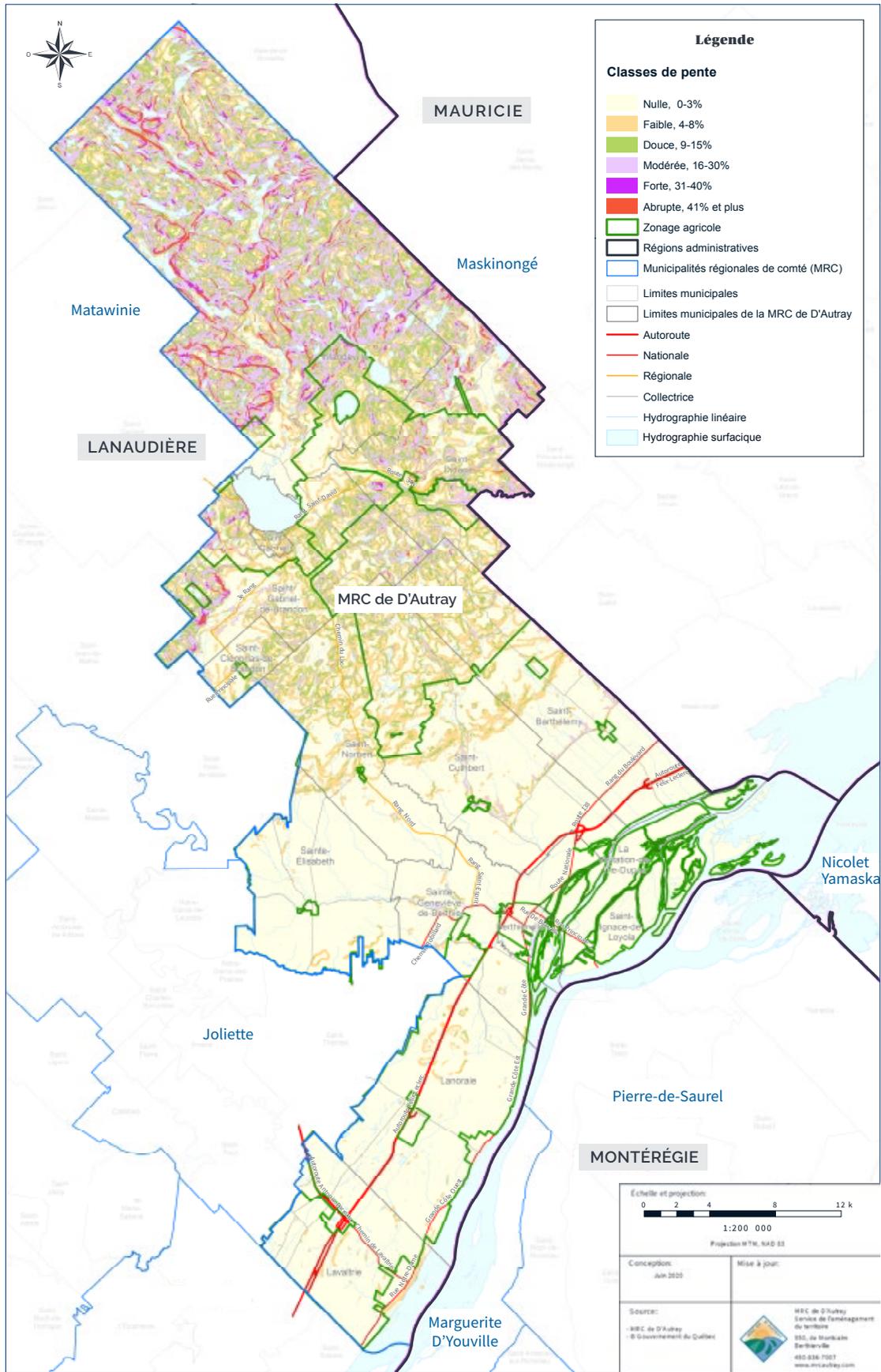


Figure 25b : Carte des classes de pentes de la MRC de D'Autray (Source : MRC de D'Autray)

1.5.4 Données climatiques

Les unités thermiques maïs (UTM)⁶ sont utilisées en agriculture pour évaluer si le climat est suffisamment chaud pour permettre la croissance du maïs, qui nécessite généralement entre 2300 et 2500 UTM, selon les variétés, pour pouvoir atteindre la maturité. Le fait de connaître les UTM permet de sélectionner des cultivars qui sont le mieux adaptés possible à la région. En fonction des UTM, l'unité géographique des Hautes-terres de D'Autray semble être la moins propice à l'implantation des cultures de maïs dans la MRC de D'Autray. À noter toutefois que les UTM ne tiennent pas compte d'autres facteurs climatiques, physiques et agronomiques, par exemple la photopériode, l'humidité et le type de sol, le drainage, etc., qui peuvent affecter positivement ou négativement le potentiel d'implantation de certaines cultures.

Tableau 9 : UTM selon les municipalités de la MRC de D'Autray (FADQ, 2020)

| ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES | MUNICIPALITÉS | UTM |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------|
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | moins de 2300 |
| | Saint-Didace | 2 300 |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 2 350 |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 2 400 |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 2 500 – 2 700* |
| | Saint-Cuthbert | 2 600 – 2 700** |
| | Saint-Barthélemy | 2 550 – 2 700** |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 2 700 |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 2 750 |
| | Berthierville | 2 750 |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 2 850 |
| | Lanoraie | 2 850 |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 2 800 |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 2 800 |

* Au nord et au sud de l'église

** Au nord et au sud du chemin de fer

⁶ « Les UTM sont un index de chaleur démontrant une période où il est possible de cultiver le maïs. Il s'agit de la somme annuelle d'unité thermique maïs (UTM) dérivée des températures quotidiennes maximales et minimales, tenant compte des températures optimales pour la croissance du maïs. La date d'accumulation des UTM commence au dernier jour de trois jours consécutifs ayant une température quotidienne moyenne plus élevée ou égale à 12,8 °C; la date de fin d'accumulation de l'UTM est la première date ayant une température minimum inférieure ou égale à -2,0 °C » (Atlas climatique du Canada, 2019).



ACTIVITÉS agricoles

02

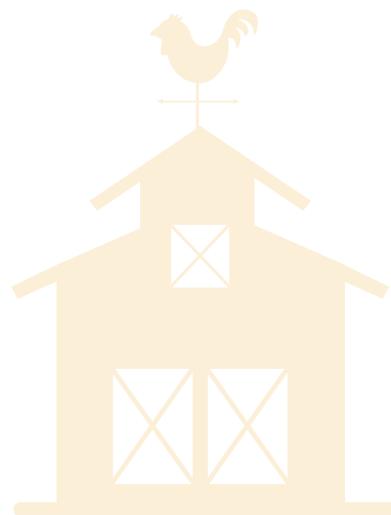
- ◆ **Portrait des exploitants et des exploitations agricoles**
- ◆ **Production végétale**
- ◆ **Production animale**
- ◆ **Principaux constats sur l'évolution des productions**
- ◆ **Production biologique**
- ◆ **Revenus agricoles**



Portrait régional

2.1

Exploitants exploitations agricoles



2.1.1 Nombre, répartition et âge

Le nombre d'exploitations agricoles dans la MRC de D'Autray suit la tendance provinciale et régionale à la baisse. De 2004 à 2016, le nombre d'exploitations est passé de 451 à 435. Toutefois, la décroissance est moins prononcée sur le territoire de la MRC, affichant une diminution de 4 % entre 2004 et 2016 comparativement à une baisse de 9 % pour la région de Lanaudière. Lavaltrie et Sainte-Genève-de-Berthier sont les municipalités qui ont connu la plus grande diminution du nombre d'entreprises pour cette période, tandis que Saint-Didace, Saint-Norbert et Mandeville ont vu leur nombre d'entreprises agricoles augmenter.

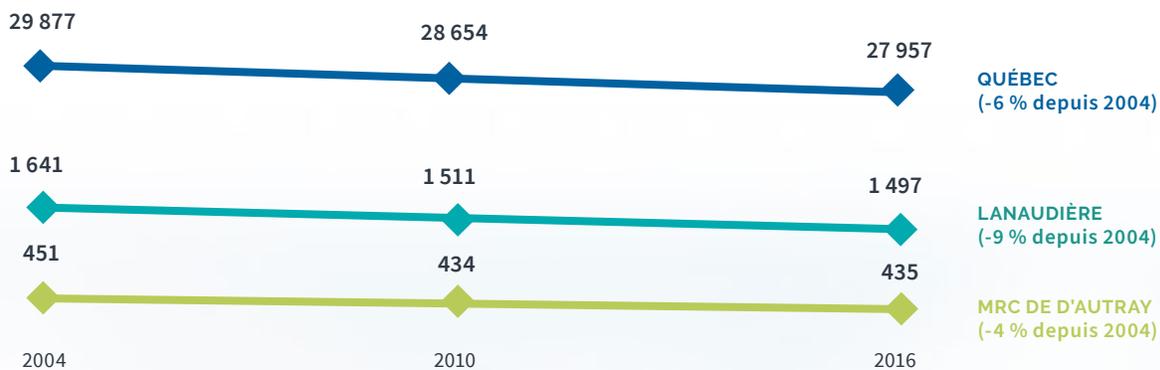


Figure 26 : Nombre d'exploitations agricoles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016 Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



Tableau 10 : Nombre d'exploitations agricoles, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

| ENSEMBLES GÉO. | MUNICIPALITÉS | NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES | | | VARIATION 2004-2017 |
|-------------------------------|------------------------------|----------------------------------|------|------|---------------------|
| | | 2004 | 2010 | 2016 | |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 10 | 9 | 12 | 20 % |
| | Saint-Didace | 22 | 21 | 29 | 32 % |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 53 | 56 | 55 | 4 % |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 11 | 10 | 12 | 9 % |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 27 | 29 | 36 | 33 % |
| | Saint-Cuthbert | 64 | 58 | 56 | -13 % |
| | Saint-Barthélemy | 53 | 48 | 47 | 3,4 % |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 70 | 71 | 65 | -7 % |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 33 | 28 | 27 | -18 % |
| | Berthierville | 0 | 1 | 0 | 0 % |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 35 | 32 | 27 | -23 % |
| | Lanoraie | 47 | 47 | 47 | 0 % |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 13 | 11 | 11 | -15 % |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 13 | 13 | 11 | -15 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



En ce qui concerne l'âge des agriculteurs, ceux des municipalités des Basses-terres de D'Autray sont légèrement plus âgés, en moyenne, que ceux des autres municipalités du territoire de la MRC. L'âge moyen du principal exploitant dans la MRC est un peu moins élevé que dans le reste du Québec et que dans la région de Lanaudière.

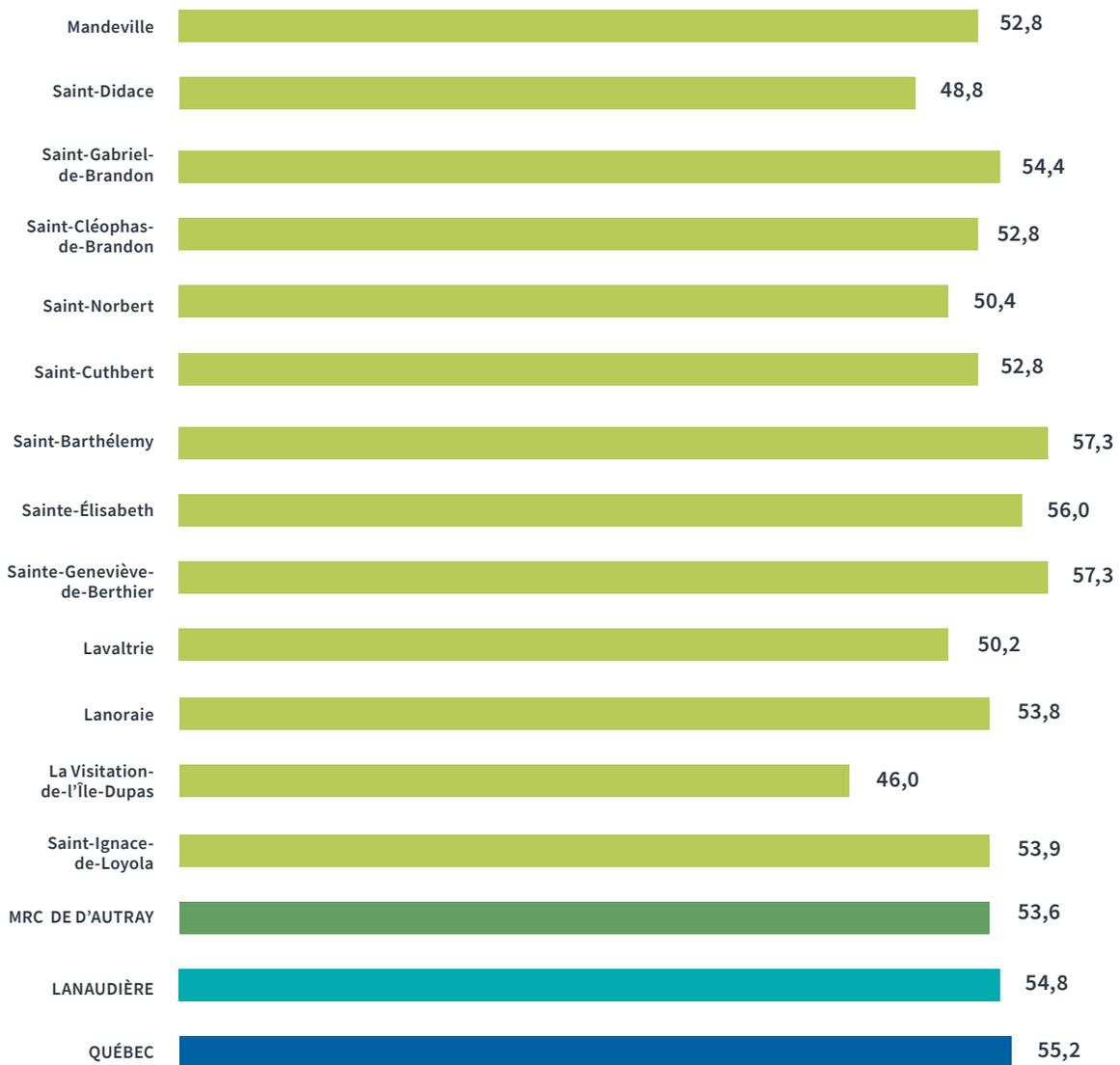
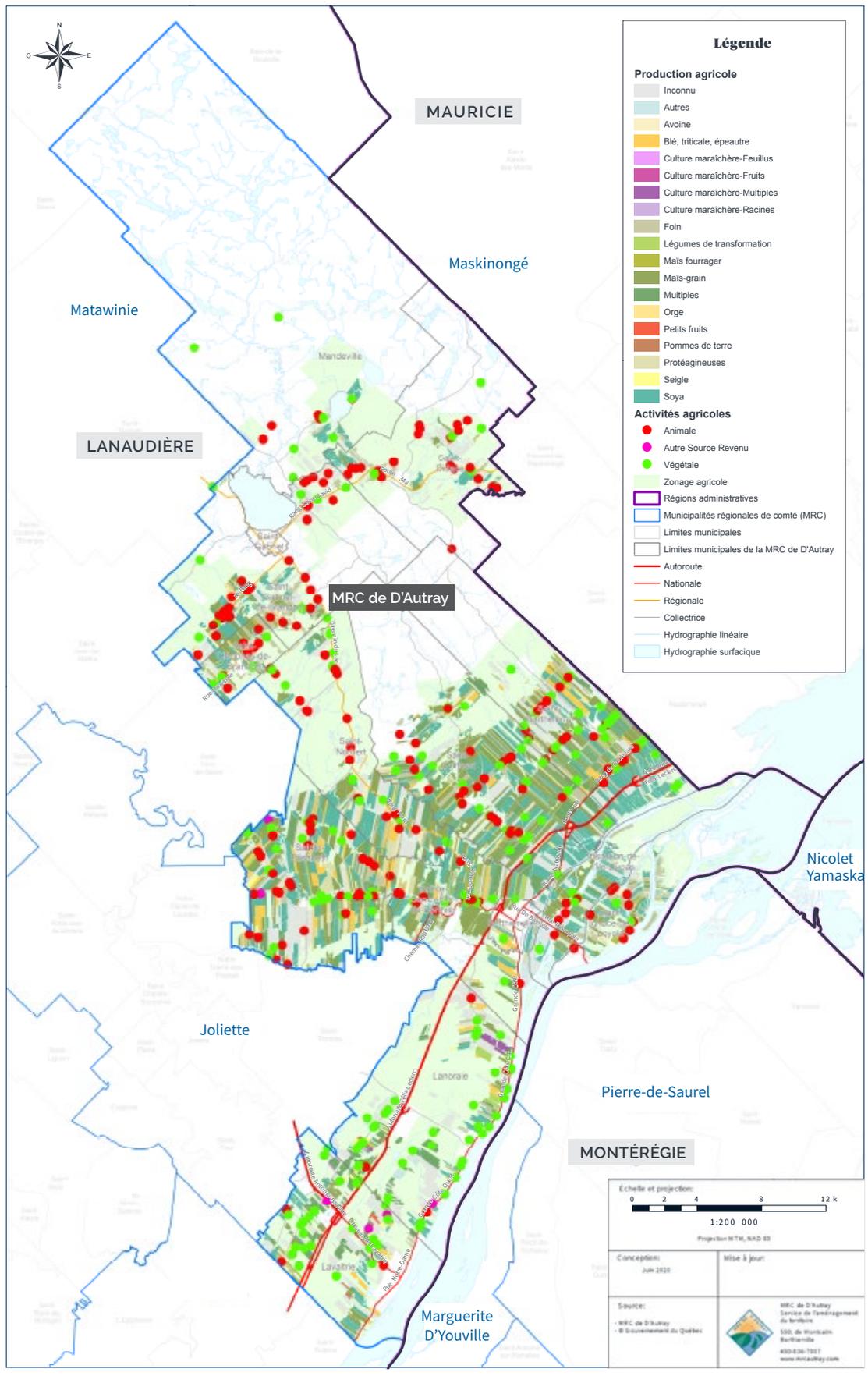


Figure 27 : Âge du principal exploitant, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016



2.1.2 Main-d'œuvre et relève

Dans l'ensemble de la MRC, la main-d'œuvre est en grande majorité familiale (91 %), à l'instar de ce qui prévaut dans Lanaudière (90 %) et dans l'ensemble du Québec (91 %). Pour ce qui est de la main-d'œuvre non familiale (9 %), l'embauche d'une main-d'œuvre provenant du Québec est plutôt répandue dans l'ensemble des municipalités, à l'exception des municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie, qui témoignent d'une importante embauche de main-d'œuvre non apparentée provenant de l'extérieur de la province.

Tableau 11 : Provenance de la main-d'œuvre agricole, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

| ENSEMBLES GÉO. | MUNICIPALITÉS | Provenance de la main-d'œuvre (2016), en proportion (%) des exploitations agricoles* | | |
|-------------------------------|------------------------------|--|--------------------|-------------------------|
| | | Familiale | Non familiale (Qc) | Non familiale (Hors-Qc) |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 83 | 33 | 0 |
| | Saint-Didace | 97 | 24 | 7 |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 93 | 38 | 4 |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 100 | 33 | 0 |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 86 | 31 | 0 |
| | Saint-Cuthbert | 88 | 29 | 0 |
| | Saint-Barthélemy | 94 | 15 | 0 |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 70 | 71 | 65 |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 33 | 28 | 27 |
| | Berthierville | - | - | - |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 89 | 44 | 52 |
| | Lanoraie | 79 | 51 | 28 |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 100 | 9 | 0 |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 91 | 18 | 0 |
| MRC DE D'AUTRAY | | 91 | 32 | 8 |
| LANAUDIÈRE | | 90 | 35 | 10 |
| QUÉBEC (PROVINCE) | | 91 | 29 | 3 |

* Il ne s'agit pas du pourcentage d'employés des différents types de main-d'œuvre, mais plutôt du pourcentage des exploitations agricoles qui font appel à tel ou tel type de main-d'œuvre. Une exploitation agricole peut faire appel à plus d'un type de main-d'œuvre.

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016



En ce qui concerne la relève, en 2016, les exploitants de 10,3 % des entreprises agricoles de la MRC, soit 45 entreprises, prévoyaient vendre au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'une diminution depuis 2010, alors que les exploitants de 12 % des entreprises envisageaient alors vendre au cours des 5 prochaines années. **Si les intentions de vente pour l'ensemble du Québec sont similaires à celles de la MRC, en revanche, elles sont légèrement plus élevées chez les exploitants de Lanaudière.**

Parmi les exploitants de la MRC envisageant vendre d'ici 5 ans, 76 % avaient identifié une relève dans l'entreprise, alors que ce taux était de 71 % en 2010. La part des exploitants prévoyant vendre et qui ont prévu une relève est assez similaire dans Lanaudière (76,3 %) et dans l'ensemble du Québec (71,9 %).

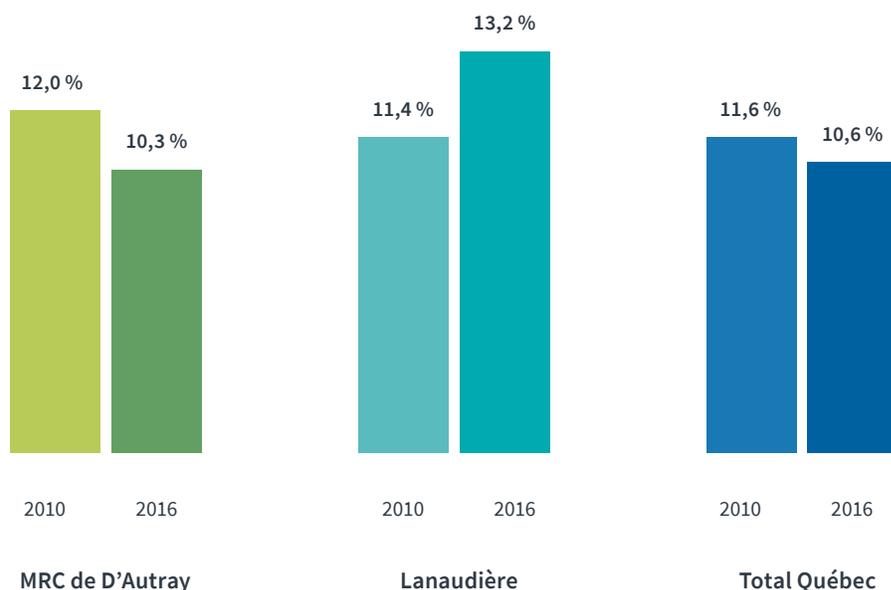


Figure 29 : Part des exploitations prévoyant vendre d'ici cinq ans, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016

Dans l'ensemble, les chiffres concernant la relève agricole suivent de peu la tendance provinciale et ne semblent pas soulever d'enjeu spécifique sur cet aspect. Néanmoins, il faut considérer que le coût élevé des terres agricoles de la région peut avoir un impact sur la capacité d'acquisition de la relève, qu'il s'agisse d'une acquisition ou d'un transfert de ferme. Dans la région de Lanaudière, L'Arterre⁷, un service de maillage agricole axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires, existe depuis quelques années. D'autres services complémentaires existent également.

Tableau 12 : Relève chez les exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

| ENSEMBLES GÉO. | MUNICIPALITÉS | Relève* chez les exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans (2016) | | Total des exploitants prévoyant vendre d'ici 5 ans (2016) |
|-------------------------------|------------------------------|---|--------------------|---|
| | | Relève prévue | Sans relève prévue | |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 3 | 2 | 5 |
| | Saint-Didace | 2 | 0 | 2 |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 4 | 1 | 5 |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 0 | 0 | 0 |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 1 | 2 | 3 |
| | Saint-Cuthbert | 3 | 1 | 4 |
| | Saint-Barthélemy | 2 | 0 | 2 |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 4 | 3 | 7 |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 4 | 1 | 5 |
| | Berthierville | - | - | - |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 4 | 0 | 4 |
| | Lanoraie | 3 | 1 | 4 |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 1 | 0 | 1 |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | | | |

* Relève : toute personne âgée de 14 ans et plus ne possédant pas de part dans l'entreprise

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

⁷ arterre.ca



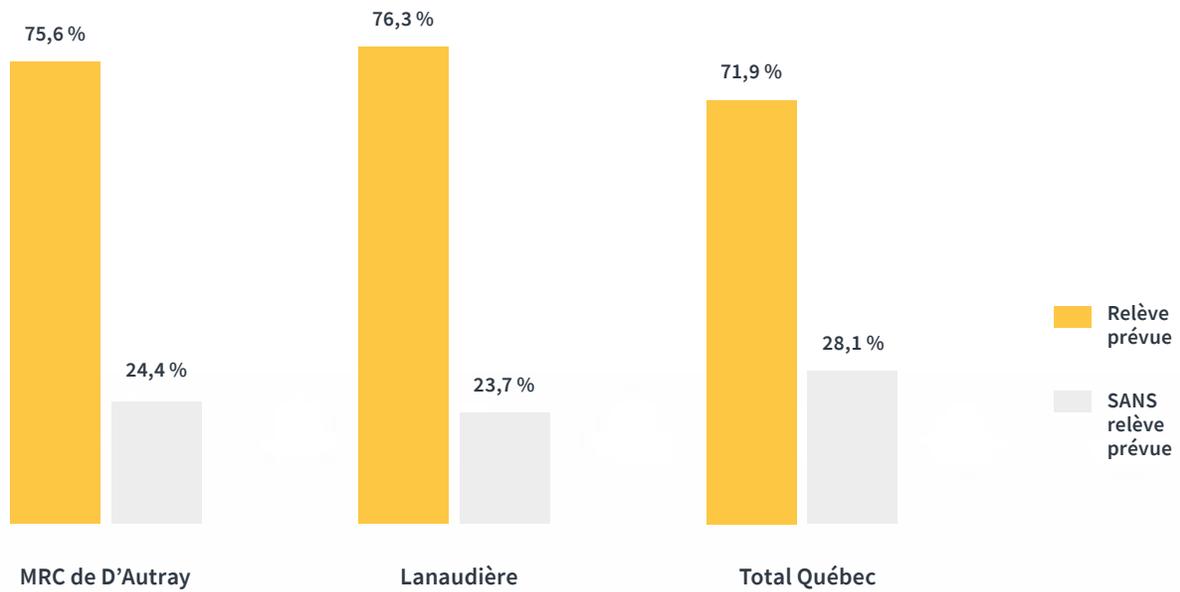


Figure 30 : Relève prévue ou non chez les exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016





2.2

Production végétale

Les terres de la MRC sont en très grande partie vouées à la production de céréales et de protéagineux, cultures qui sont de loin les plus importantes en ce qui concerne le nombre d'entreprises et les superficies cultivées. Ce sont dans les sols sablonneux du corridor fluvial que se concentrent les autres types de culture (pomme de terre, petits fruits, etc.), sur les sols qui étaient dédiés à la culture du tabac jusqu'au début des années 2000. Quelque 58 % des entreprises agricoles (soit 251 entreprises) de la MRC réalisent une production végétale comme activité principale.

Tableau 13 : Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

| Région | Nombre total d'exploitations agricoles (2016) | Nombre total d'exploitations déclarant une prod. végétale comme activité principale (2016) | % des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale | | |
|-------------------|---|--|---|------|------|
| | | | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 435 | 251 | 44 % | 49 % | 58 % |
| LANAUDIÈRE | 1 497 | 872 | 45 % | 51 % | 58 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 27 957 | 14 378 | 40 % | 47 % | 51 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 14 : Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2016

| ENSEMBLES GÉO | MUNICIPALITÉS | Nombre d'exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale | | |
|-------------------------------|------------------------------|--|------|------|
| | | 2004 | 2010 | 2016 |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 5 | 5 | 4 |
| | Saint-Didace | 5 | 1 | 10 |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 8 | 15 | 17 |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 1 | 4 | 5 |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 7 | 8 | 18 |
| | Saint-Cuthbert | 26 | 27 | 33 |
| | Saint-Barthélemy | 27 | 29 | 32 |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 30 | 33 | 43 |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 18 | 14 | 15 |
| | Berthierville | - | - | - |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 27 | 28 | 24 |
| | Lanoraie | 38 | 40 | 41 |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 5 | 5 | 5 |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 3 | 3 | 4 |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



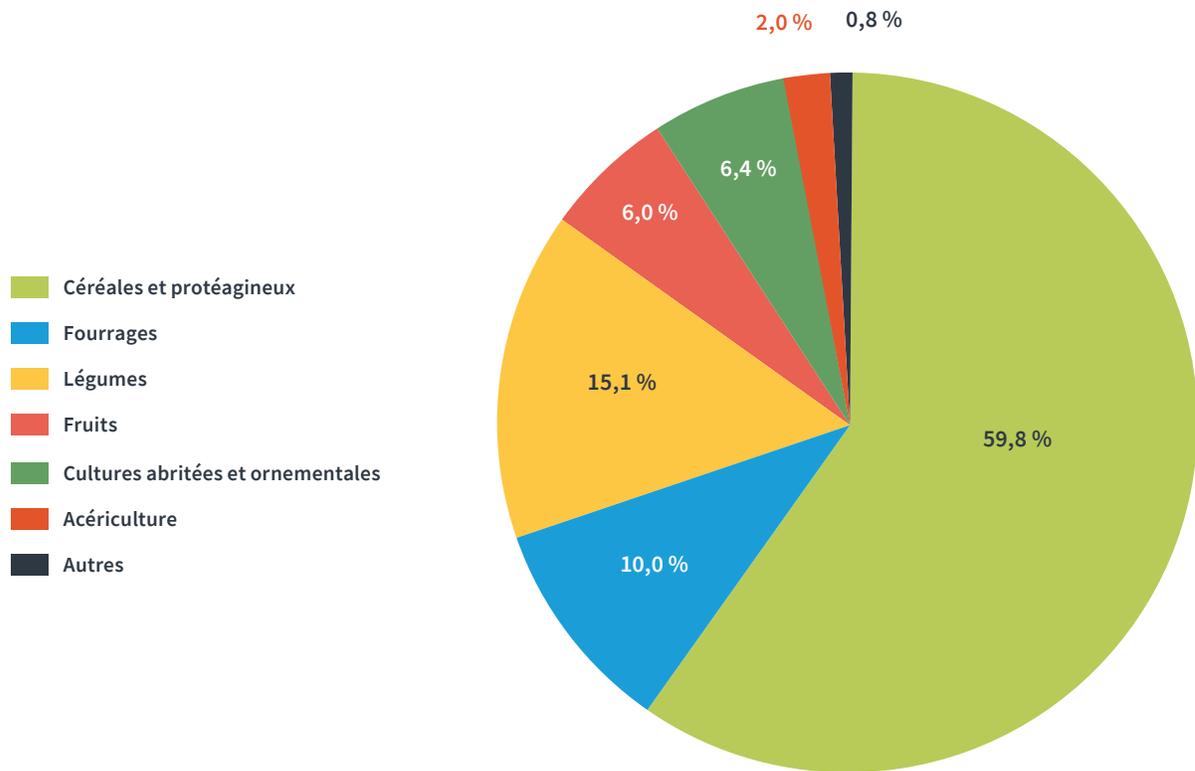


Figure 31 : Répartition de la production végétale par type de production, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

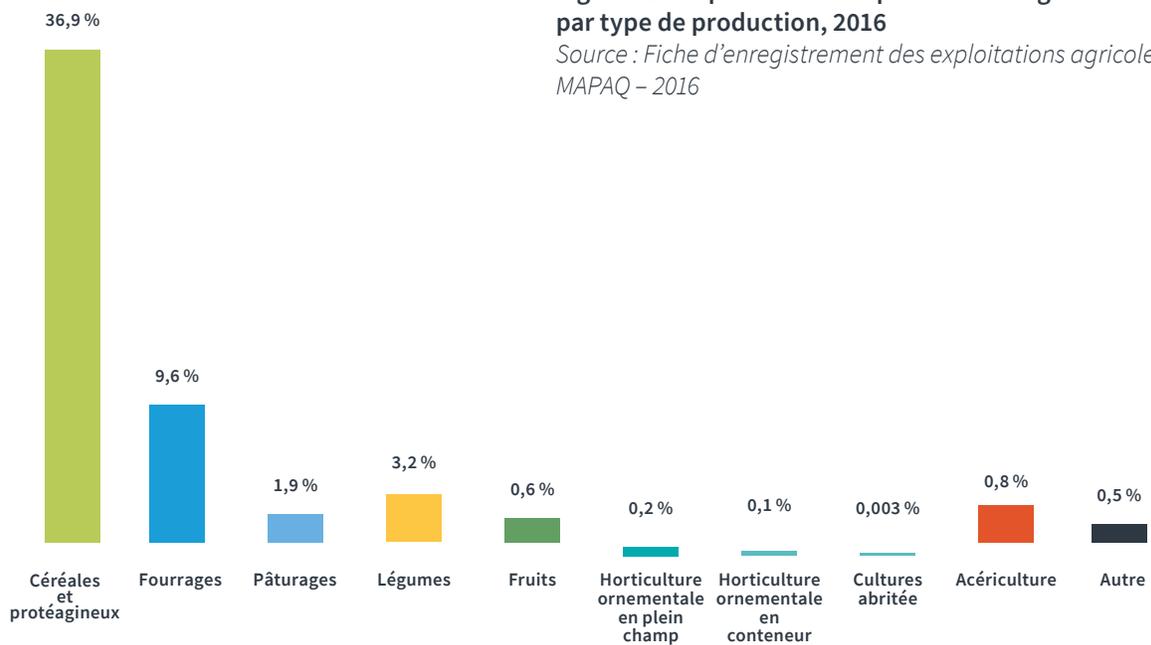


Figure 32 : Part des hectares dédiés aux différentes cultures végétales sur l'ensemble de la superficie de la zone agricole de la MRC, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

2.2.1 Céréales et protéagineux

En 2016, dans la MRC, 54,7 % de l'ensemble des exploitations, soit 238 entreprises, ont déclaré des revenus pour ce type de production. De ce nombre, 150 exploitations, soit 34 % de l'ensemble des exploitations, ont déclaré qu'il s'agissait de leur principale production. Il s'agit d'une augmentation de 36,4 % depuis 2004, une augmentation qui est légèrement plus importante que dans Lanaudière (38,1 %) et largement plus importante que dans l'ensemble du Québec (15,7 %). Cette augmentation transparaît également dans le nombre d'hectares cultivés. Alors que Lanaudière et le Québec ont connu des augmentations respectives du nombre d'hectares cultivés de 14,6 % et de 14,9 % entre 2004 et 2016, la MRC de D'Autray a vu les superficies cultivées en céréales et protéagineux augmenter pour sa part de 16,4 % pour la même période.

Tableau 15 : Nombre d'exploitations ayant une production de céréales et protéagineux comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de céréales et protéagineux comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 110 | 24 % | 113 | 26 % | 150 | 34 % |
| LANAUDIÈRE | 294 | 18 % | 322 | 21 % | 406 | 27 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 4 168 | 14 % | 4 379 | 15 % | 4 821 | 17 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 16 : Nombre d'hectares cultivés en céréales et protéagineux, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Nombre d'hectares cultivés en céréales et protéagineux | | |
|-------------------|--|---------|-----------|
| | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 23 271 | 24 728 | 27 081 |
| LANAUDIÈRE | 66 336 | 70 796 | 76 053 |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 888 012 | 956 594 | 1 020 633 |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



La production de céréales et protéagineux est concentrée dans les municipalités des Basses-terres de D'Autray, particulièrement à Saint-Barthélemy, Sainte-Élisabeth, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Cuthbert, qui rassemblent 105 des 150 entreprises (70 %) ayant cette production comme activité principale. En effet, 65,3 % de l'ensemble des hectares cultivés dans cette production se concentrent dans ces quatre municipalités.

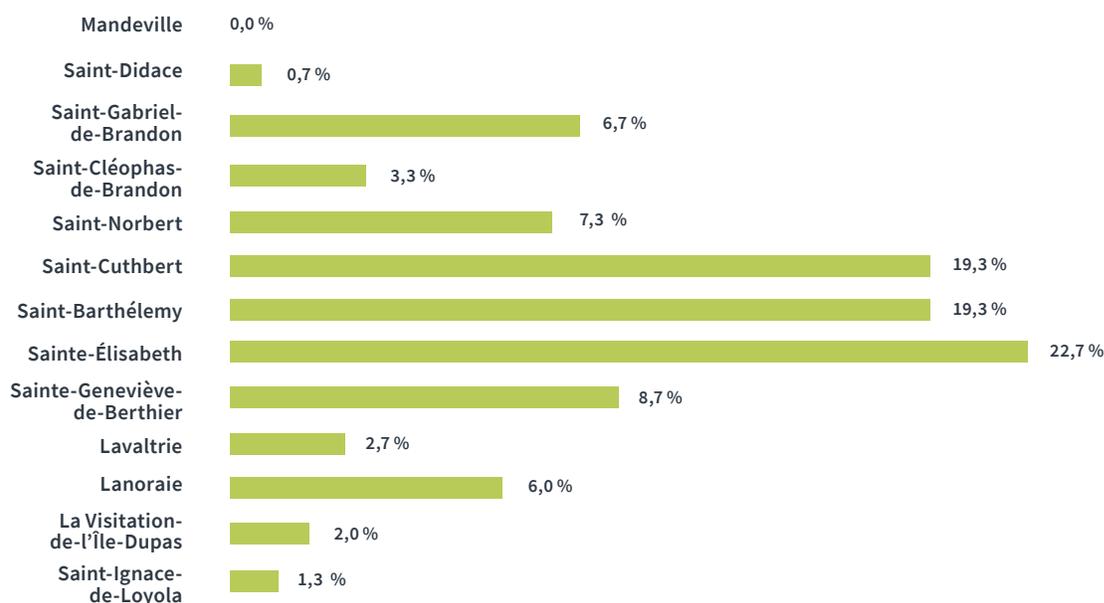


Figure 33 : Répartition des exploitations ayant une production de céréales et protéagineux comme production principale, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

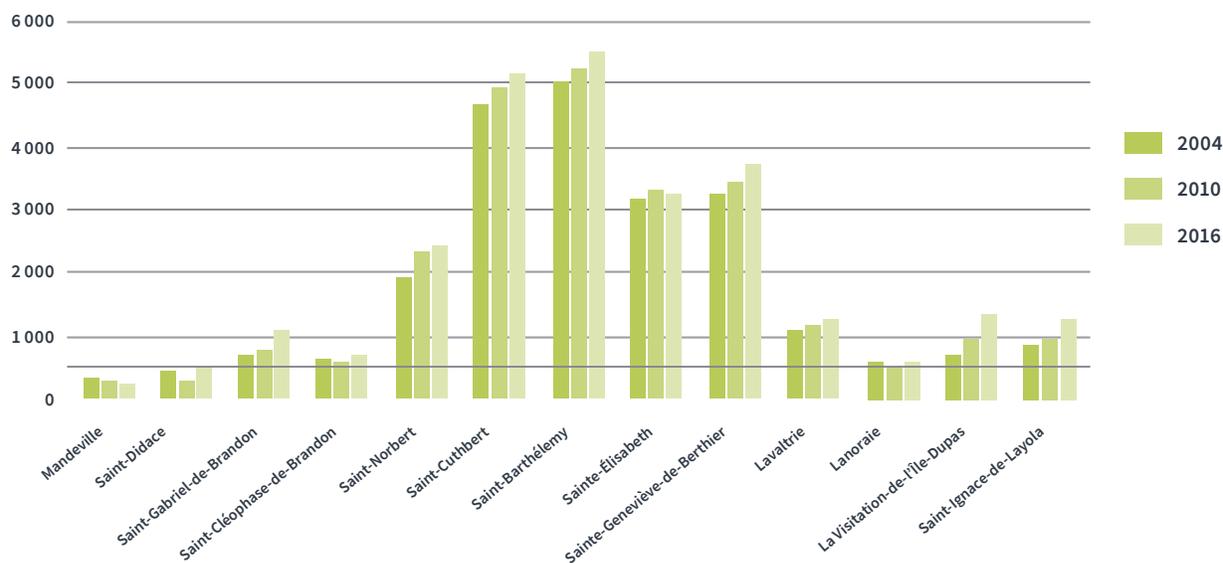


Figure 34 : Hectares cultivés en céréales et protéagineux, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

2.2.2 Fourrages

En 2016, dans la MRC, 20 % de l'ensemble des exploitations, soit 86 entreprises, ont déclaré des revenus pour cette production. De ce nombre, 25 exploitations (5,7 %) réalisaient une production de fourrages comme principale activité. Il s'agit d'une proportion légèrement moins importante que dans Lanaudière (6,3 %), mais un peu plus grande que dans l'ensemble du Québec (4,6 %). Le nombre d'hectares cultivés en fourrages a connu une diminution de 13 % depuis 2004, une diminution légèrement moins importante que dans Lanaudière (-16 %), mais plus grande que dans l'ensemble du Québec (-0,3 %).

Tableau 17 : Exploitations agricoles ayant une production de fourrages comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de fourrages comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------|--------------------------------|------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | Nb | % sur l'ens. des exploitations | Nb | % sur l'ens. des exploitations | Nb | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 13 | 2,9 % | 21 | 4,8 % | 25 | 5,7 % |
| LANAUDIÈRE | 55 | 3,4 % | 80 | 5,3 % | 95 | 6,3 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 705 | 2,4 % | 1268 | 4,4 % | 1299 | 4,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 18 : Nombre d'hectares cultivés en fourrages, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Nombre d'hectares cultivés en fourrages | | |
|-------------------|---|---------|---------|
| | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 8 143 | 8 154 | 7 080 |
| LANAUDIÈRE | 23 686 | 22 942 | 19 817 |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 782 427 | 804 489 | 780 118 |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



Saint-Didace et Saint-Gabriel-de-Brandon rassemblent 9 des 25 exploitations agricoles réalisant du fourrage comme production principale. En revanche, la production de fourrages comme activité complémentaire à une production principale est représentée dans l'ensemble des municipalités de la MRC, dans des proportions allant de 0,2 % à 3,2 % de l'ensemble des exploitations agricoles de la MRC.

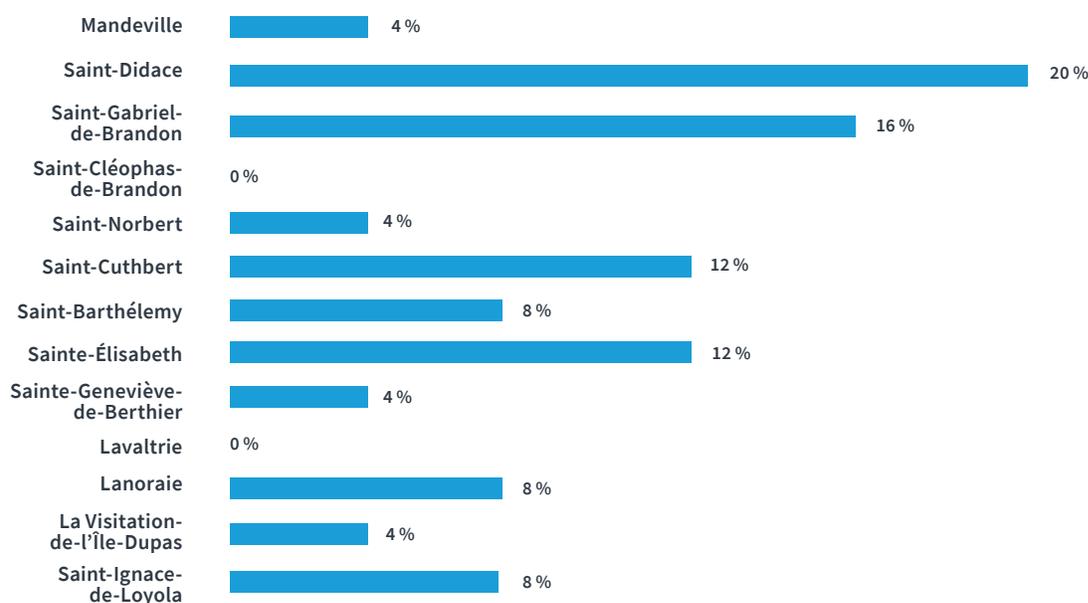


Figure 35 : Répartition des exploitations ayant une production de fourrages comme production principale, 2016 Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

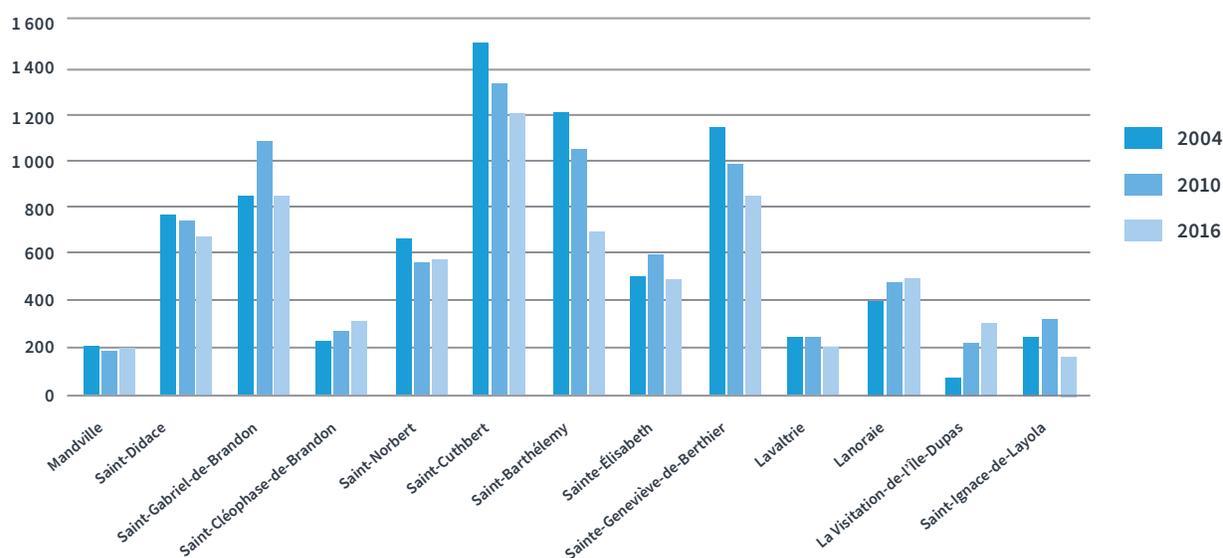


Figure 36 : Hectares cultivés en fourrages, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016 Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

2.2.3 Légumes

En 2016, dans la MRC, 11,5 % de l'ensemble des exploitations, soit 50 entreprises, ont déclaré des revenus dans la production de légumes. Ces exploitations se trouvent principalement à Lanoraie et à Lavaltrie. Pour 8,7 % des exploitations agricoles, soit 38 exploitations, la production de légumes constituait leur principale activité. En augmentation de 35,7 % depuis 2004, la production de légumes a connu dans la MRC une croissance qui dépasse largement celle de l'ensemble du Québec pour la même période (3,4 %). La région de Lanaudière a quant à elle connu une légère diminution (-0,5 %) du nombre d'exploitations dédiées à cette production entre 2004 et 2016, mais une augmentation (20,2 %) du nombre d'hectares consacrés à la production de légumes. Dans la MRC de D'Autray, les superficies cultivées en légumes ont connu une augmentation de 49,3 % depuis 2004.

Tableau 19 : Exploitations agricoles ayant une production de légumes comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de légumes comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 28 | 6,2 % | 32 | 7,4 % | 38 | 8,7 % |
| LANAUDIÈRE | 184 | 11,2 % | 183 | 12,1 % | 183 | 12,2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 1247 | 4,2 % | 1188 | 4,1 % | 1 290 | 4,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 20 : Nombre d'hectares cultivés en légumes, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Nombre d'hectares cultivés en légumes | | |
|-------------------|---------------------------------------|--------|--------|
| | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 1 587 | 2 113 | 2 368 |
| LANAUDIÈRE | 8967 | 10 822 | 10 782 |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 64 706 | 63 583 | 62 921 |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



La production de légumes est concentrée, tant en matière d’hectares cultivés qu’en nombre d’exploitations, dans les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.

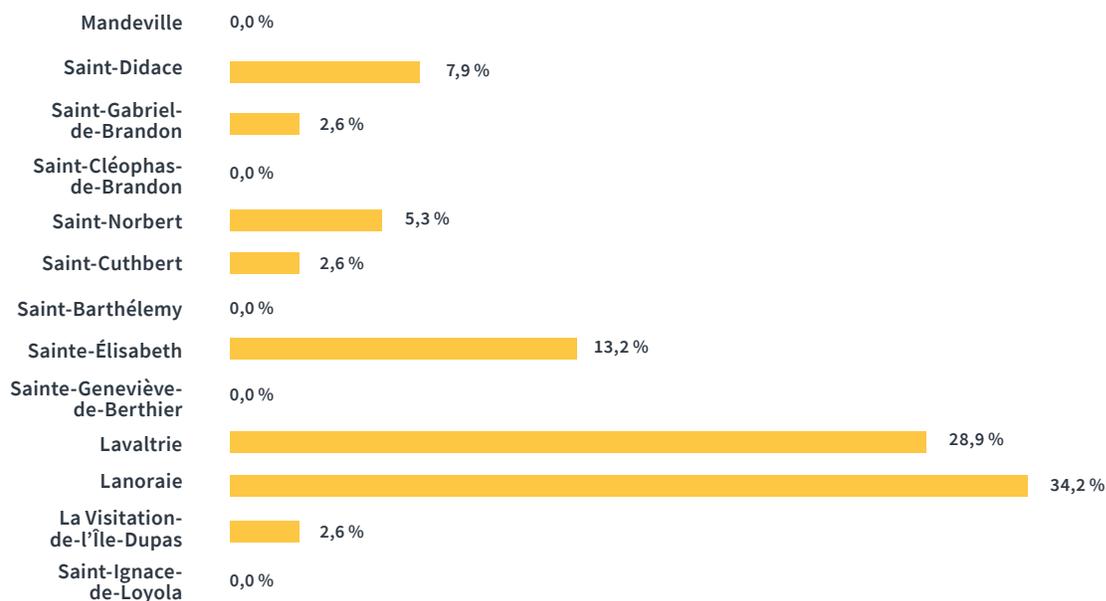


Figure 37 : Répartition des exploitations ayant une production de légumes comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray, 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

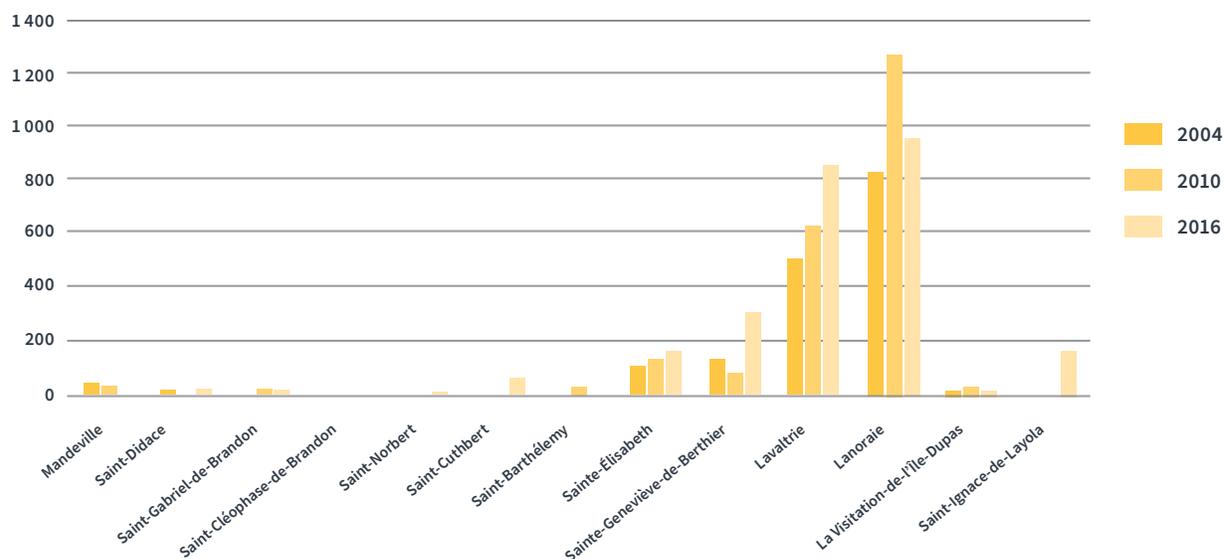


Figure 38 : Hectares cultivés en légumes, municipalités de la MRC de D’Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

2.2.4 Fruits

En 2016, 23 entreprises déclaraient des revenus dans la production de fruits. Pour 15 d'entre elles, soit 3,4 % de l'ensemble des entreprises, la production de fruits constituait leur principale activité. Il s'agit d'une augmentation de 15,4 % par rapport à 2004. Bien que cette augmentation soit inférieure à celle qui prévaut dans Lanaudière (20,6 %) et dans l'ensemble du Québec (35,2 %) pour la production de fruits pour la même période, la MRC de D'Autray a néanmoins connu une croissance plus grande en ce qui concerne les hectares cultivés en fruits. En effet, les superficies cultivées sont passées de 131 ha à 428 ha de 2004 à 2016, ce qui représente une augmentation de 227 %. Les superficies cultivées en fruits ont également augmenté dans Lanaudière (177 %) et dans l'ensemble du Québec (62 %), mais dans des proportions moindres. La production de fruits se concentre à Lanoraie et à Lavaltrie, tant en nombre d'exploitations qu'en nombre d'hectares cultivés.

Tableau 21 : Exploitations agricoles ayant une production de fruits comme production principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de fruits comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 13 | 2,9 % | 20 | 4,6 % | 15 | 3,4 % |
| LANAUDIÈRE | 34 | 2,1 % | 40 | 2,6 % | 41 | 2,7 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 1 157 | 3,9 % | 1 526 | 5,3 % | 1 564 | 5,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





**Tableau 22 : Nombre d'hectares cultivés en fruits,
MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016**

| Région | Nombre d'hectares cultivés en fruits | | |
|-------------------|--------------------------------------|--------|--------|
| | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 131 | 288 | 428 |
| LANAUDIÈRE | 329 | 665 | 913 |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 31 333 | 46 639 | 50 810 |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

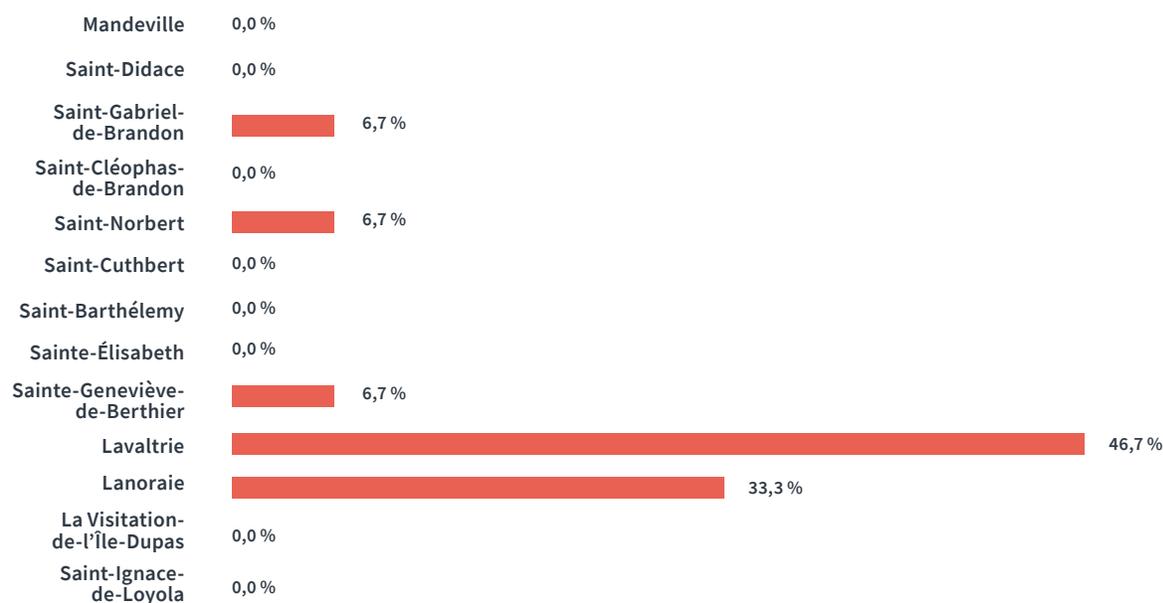


Figure 39 : Répartition des exploitations ayant une production de fruits comme production principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

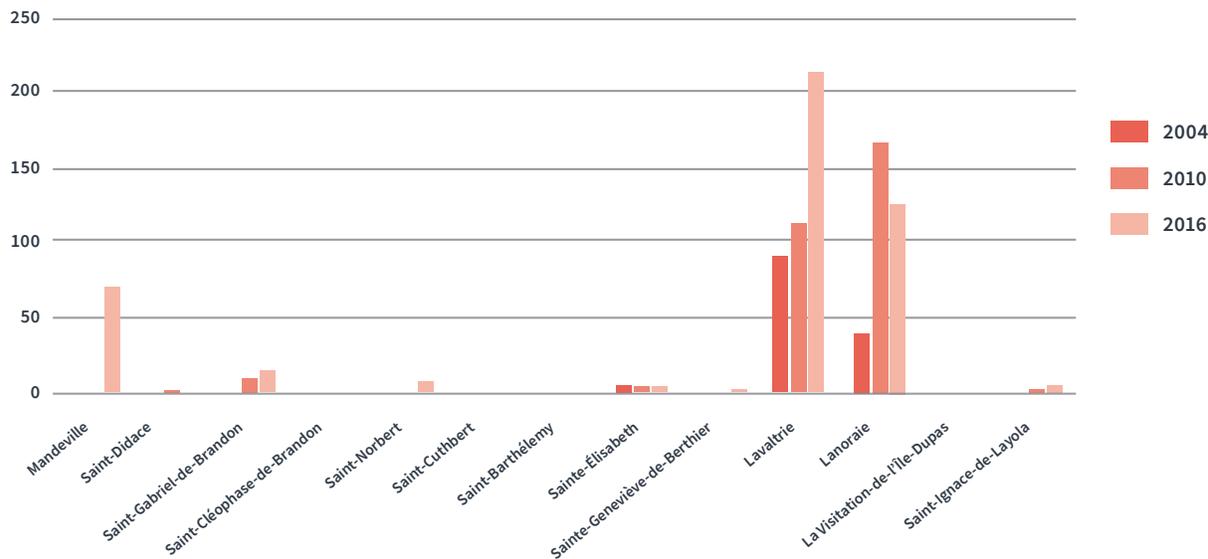


Figure 40 : Hectares cultivés en fruits, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Deux projets de cannebergières sont présentement en cours de réalisation sur le territoire de la MRC de D'Autray.

À terme, ces deux projets comporteront environ 215 hectares de superficie cultivée, entièrement en régie biologique. Un premier projet se trouve au nord de la MRC, dans la municipalité de Mandeville, où près de 23 hectares sont déjà en culture. Un deuxième projet est en cours de réalisation, au sud, dans la municipalité de Lavaltrie. Notons qu'en 2016, le Québec était la 2^e région productrice de canneberges au niveau mondial, derrière l'état du Wisconsin, aux États-Unis. Aussi, le Québec est le premier producteur au monde de canneberges biologiques (MAPAQ, 2018a).

Si un sol composé à plus de 90 % de sable est recherché⁸, la disponibilité de la ressource en eau est, quant à elle, indispensable à la production de canneberges⁹. La culture de canneberges est un bon moyen de mettre en valeur des terres dont le potentiel est moins propice aux grandes cultures. À ce titre, les bras sablonneux du delta de Lanoraie et les plaines sablonneuses à flanc de coteau de Mandeville, tous deux situés dans des zones jugées peu propices à l'agriculture (ARDA) et à proximité d'importants réservoirs hydriques, sont des endroits tout indiqués pour ce type de culture.

⁸ Le sable possède plusieurs caractéristiques intéressantes qui favorisent la production de canneberges, telles que son pH acide et sa granulométrie, qui permet une percolation rapide de l'eau. Ce matériel est pauvre en substances nutritives, ce qui est idéal pour une culture peu exigeante en éléments fertilisants. La capacité portante du sable est également essentielle à l'aménagement d'une cannebergière (Poirier, 2010).

⁹ La ressource en eau est requise pour protéger les plants contre les gels au printemps et en automne, pour l'irrigation en cours de saison ainsi que pour la récolte des fruits. Plusieurs études scientifiques importantes ont été réalisées ces dernières années sur l'optimisation de la gestion de l'eau dans la production de canneberges. Ces résultats ont mené les cannebergières à pratiquer une irrigation de précision qui réduit les quantités d'eau utilisées (Poirier, 2010).



2.2.5 Cultures abritées et horticulture ornementale

En 2016, 23 entreprises déclaraient des revenus pour une production de cultures abritées et d'horticulture ornementale. Parmi elles, 16 entreprises, soit 3,7 % de l'ensemble des exploitations de la MRC, réalisaient une production de cultures abritées et d'horticulture ornementale comme production principale. Alors que le nombre d'exploitations dans la MRC est le même qu'en 2004, la région de Lanaudière a pour sa part vu le nombre d'exploitations dans cette culture diminuer de 12,5 % depuis 2004, et le Québec, de 3 %. Lanaudière rassemble la majorité des exploitations dans cette production.

Le nombre d'hectares dédiés à ces productions a connu une augmentation dans le secteur de l'horticulture ornementale en conteneur, mais une diminution dans les secteurs de l'horticulture ornementale en plein champ et dans les cultures abritées.

Tableau 23 : Exploitations agricoles réalisant une production de cultures abritées et d'horticulture ornementale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de cultures abritées et d'horticulture ornementale comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 16 | 3,5 % | 18 | 4,1 % | 16 | 3,7 % |
| LANAUDIÈRE | 72 | 4,4 % | 70 | 4,6 % | 63 | 4,2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 1 056 | 3,5 % | 1 044 | 3,6 % | 1 023 | 3,7 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



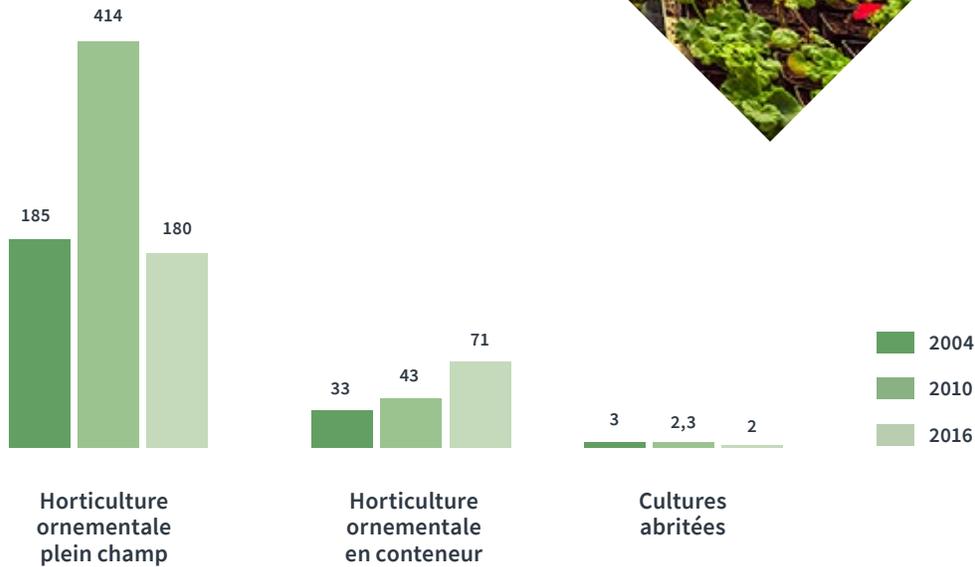


Figure 41 : Hectares cultivés en cultures abritées et en horticulture ornementale, MRC de D’Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

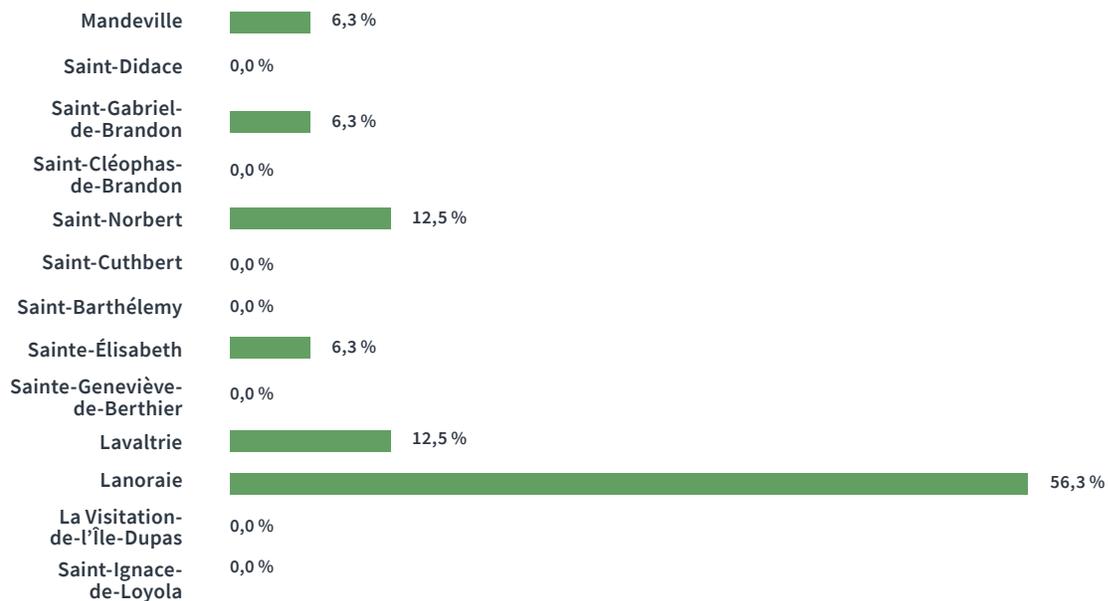


Figure 42 : Répartition des exploitations ayant une production de cultures abritées et d’horticulture ornementale comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray, 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016



2.2.6 Acériculture

En 2016, cinq exploitations réalisaient de l'acériculture comme principale activité. Ces exploitations se situent à Lanoraie (1), à Mandeville (2), à Saint-Didace (1) et à Saint-Norbert (1). Tandis que les exploitations acéricoles ont connu une augmentation dans Lanaudière et dans l'ensemble du Québec depuis 2004, elles sont demeurées stables dans la MRC de D'Autray. Le nombre d'exploitations de la MRC qui déclarent des revenus dans cette production atteint 14 en 2016, soit également le même nombre qu'en 2004. Ces exploitations se répartissent dans presque toutes les municipalités de la MRC.

Tableau 24 : Exploitations agricoles ayant une production acéricole comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production acéricole comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 5 | 1,1 % | 3 | 0,7 % | 5 | 1,1 % |
| LANAUDIÈRE | 56 | 3,4 % | 66 | 4,4 % | 72 | 4,8 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 3046 | 10,2 % | 3920 | 13,7 % | 4086 | 14,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



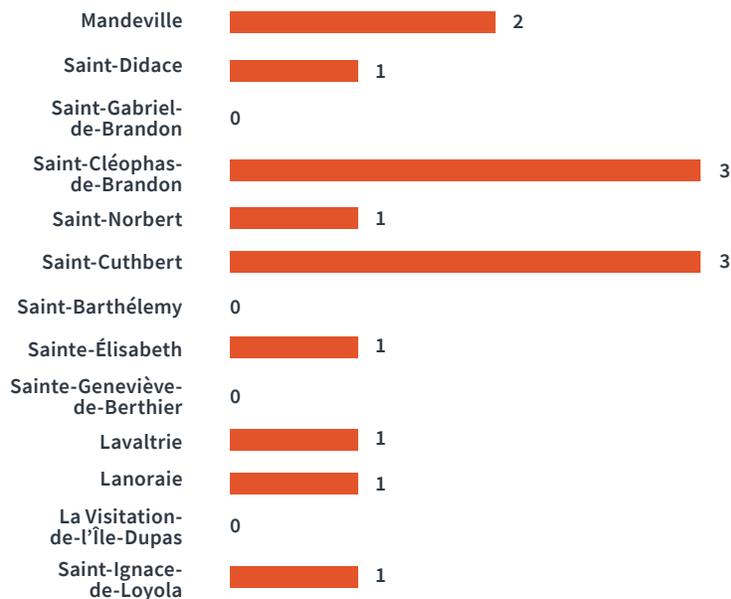


Figure 43 : Nombre d'exploitations déclarant des revenus dans la production acéricole, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

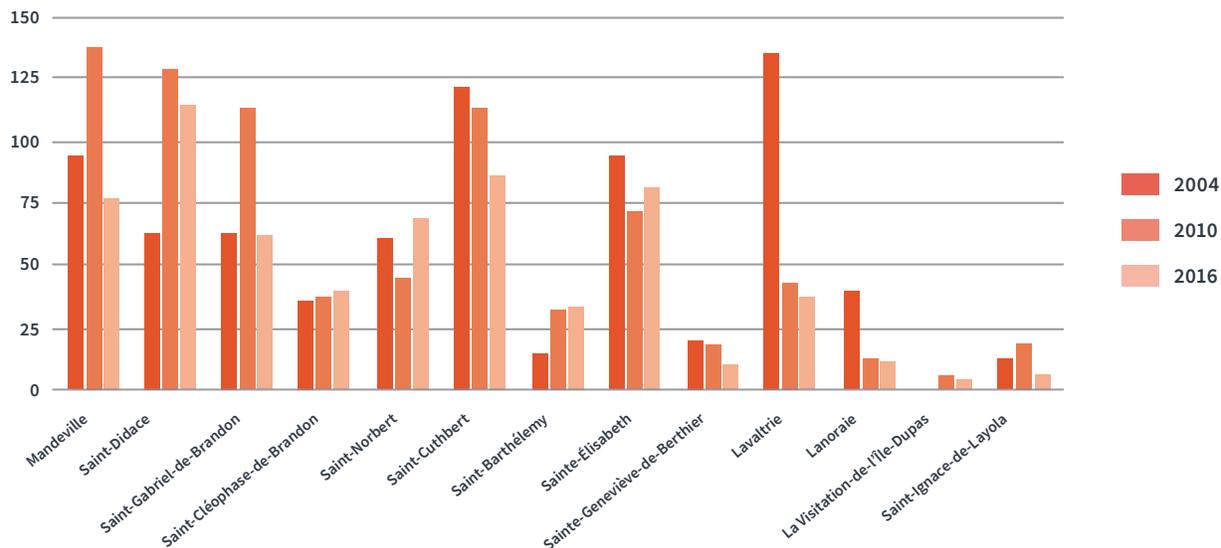


Figure 44 : Nombre d'hectares dédiés à l'acériculture, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



2.2.7 Autres cultures végétales

Parmi les autres productions, seules deux entreprises de Lanoraie déclarent une autre culture végétale comme étant leur activité principale en 2016. Dans l'ensemble de la MRC, 335 hectares sont déclarés comme étant cultivés en cultures « autres ». Le tableau suivant présente la répartition de ces hectares.

Tableau 25 : Répartition des autres types de cultures végétales, MRC de D'Autray, 2016

| MUNICIPALITÉS | Nombre d'hectares | TYPES DE CULTURE |
|------------------|-------------------|---|
| Lanoraie | 189,68 ha | Terres en préparation pour la culture Millet perlé sucré (biomasse) Chanvre |
| Lavaltrie | 139,60 ha | Terres en préparation pour la culture Millet perlé sucré (biomasse) Tabac |
| Sainte-Élisabeth | 4,6 ha | Jachère |
| Mandeville | 1 ha | Ruches |
| Saint-Didace | 0,05 ha | Ruches |
| TOTAL MRC | 335 ha | |







2.3

Production animale

La MRC se caractérise par l'importance de sa production laitière et avicole. Les productions porcines et bovines sont également importantes. Les productions avicoles et porcines sont des productions concentrées spatialement, particulièrement dans le secteur des Hautes-terres de D'Autray. Il existe une très forte corrélation entre la localisation de la production animale et la présence de sols qui possèdent un bon potentiel pour l'agriculture. En effet, on compte un nombre relativement limité d'unités d'élevage dans les parties de la zone agricole où le couvert forestier est important. Il s'avère que 42,3 % des entreprises agricoles de la MRC, soit 184 entreprises, réalisent une production animale comme activité principale, le secteur des Hautes-terres de D'Autray étant celui qui en accueille le plus grand nombre.

Tableau 26 : Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Nombre total d'exploitations agricoles (2016) | Nombre total d'exploitations déclarant une prod. animale comme activité principale (2016) | % des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale | | |
|-------------------|---|---|--|--------|--------|
| | | | 2004 | 2010 | 2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 435 | 184 | 55,7 % | 50,9 % | 42,3 % |
| LANAUDIÈRE | 1 497 | 625 | 54,8 % | 49,1 % | 41,8 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 27957 | 13579 | 60,5 % | 52,6 % | 48,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

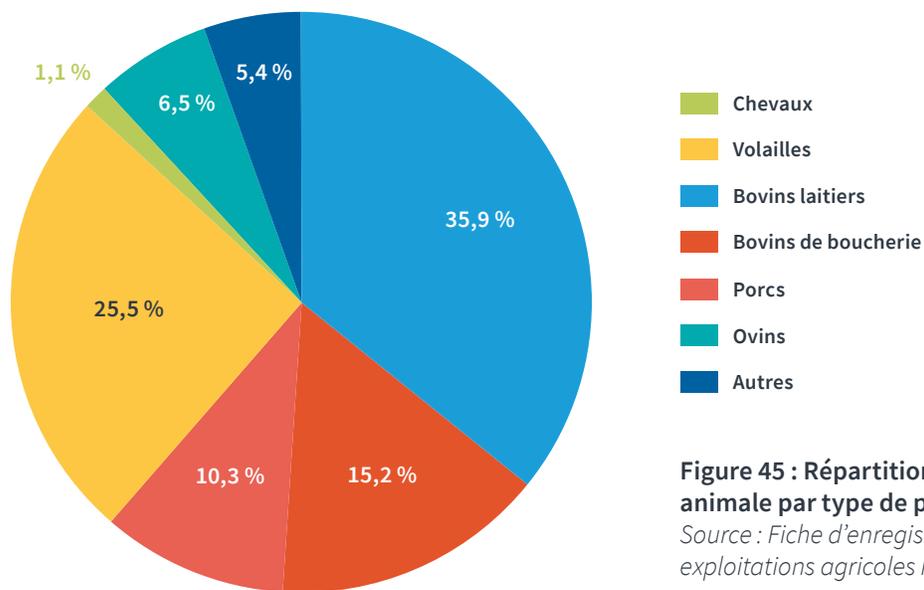


Figure 45 : Répartition de la production animale par type de production, 2016
 Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

Tableau 27 : Évolution du nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

| ENSEMBLES GÉO. | MUNICIPALITÉS | Nombre d'exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale | | | |
|-------------------------------|------------------------------|---|------|------------------|---|
| | | 2004 | 2010 | 2016 | |
| | | | | N ^{bre} | % du N ^{bre} total d'entreprises |
| HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY | Mandeville | 5 | 4 | 8 | 4,3 % |
| | Saint-Didace | 17 | 20 | 19 | 10,3 % |
| | Saint-Gabriel-de-Brandon | 45 | 41 | 38 | 20,7 % |
| | Saint-Cléophas-de-Brandon | 10 | 6 | 7 | 3,8 % |
| HAUTES-TERRES + BASSES-TERRES | Saint-Norbert | 20 | 21 | 18 | 9,8 % |
| | Saint-Cuthbert | 38 | 31 | 23 | 12,5 % |
| | Saint-Barthélemy | 26 | 19 | 15 | 8,2 % |
| BASSES-TERRES DE D'AUTRAY | Sainte-Élisabeth | 40 | 38 | 22 | 12 % |
| | Sainte-Geneviève-de-Berthier | 15 | 14 | 12 | 6,5 % |
| | Berthierville | - | - | - | |
| CORRIDOR FLUVIAL | Lavaltrie | 27 | 28 | 24 | 1,6 % |
| | Lanoraie | 9 | 7 | 6 | 3,3 % |
| | La Visitation-de-l'Île-Dupas | 9 | 7 | 6 | 3,3 % |
| | Saint-Ignace-de-Loyola | 10 | 10 | 7 | 3,8 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



2.3.1 Volailles

En 2016, 58 entreprises déclaraient des revenus dans la production de volailles, et il s'agissait de la production principale de 47 d'entre elles, soit 10,8 % de l'ensemble des entreprises. Il s'agit d'une augmentation de 9,3 % depuis 2004, soit une augmentation plus importante que dans la région de Lanaudière (5 %) et dans l'ensemble du Québec (7,5 %). En revanche, le nombre d'unités animales a augmenté de façon moins importante dans la MRC de D'Autray que dans Lanaudière et l'ensemble du Québec. La production de volailles est fortement concentrée à Saint-Gabriel-de-Brandon, qui accueille 44,7 % des entreprises de ce secteur de production.

Tableau 28 : Exploitations agricoles ayant une production de volailles comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de volailles comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 43 | 9,5 % | 49 | 11,3 % | 47 | 10,8 % |
| LANAUDIÈRE | 159 | 9,7 % | 171 | 11,3 % | 167 | 11,2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 842 | 2,8 % | 885 | 3,1 % | 905 | 3,2 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



Tableau 29 : Évolution du nombre d'unités animales¹⁰ – volailles, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - volailles | | | |
|-------------------|-----------------------------|---------|---------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 8 188 | 8 938 | 9 890 | 20,8 % |
| LANAUDIÈRE | 30 780 | 35 558 | 37 999 | 23,5 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 184 545 | 210 640 | 226 437 | 22,7 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

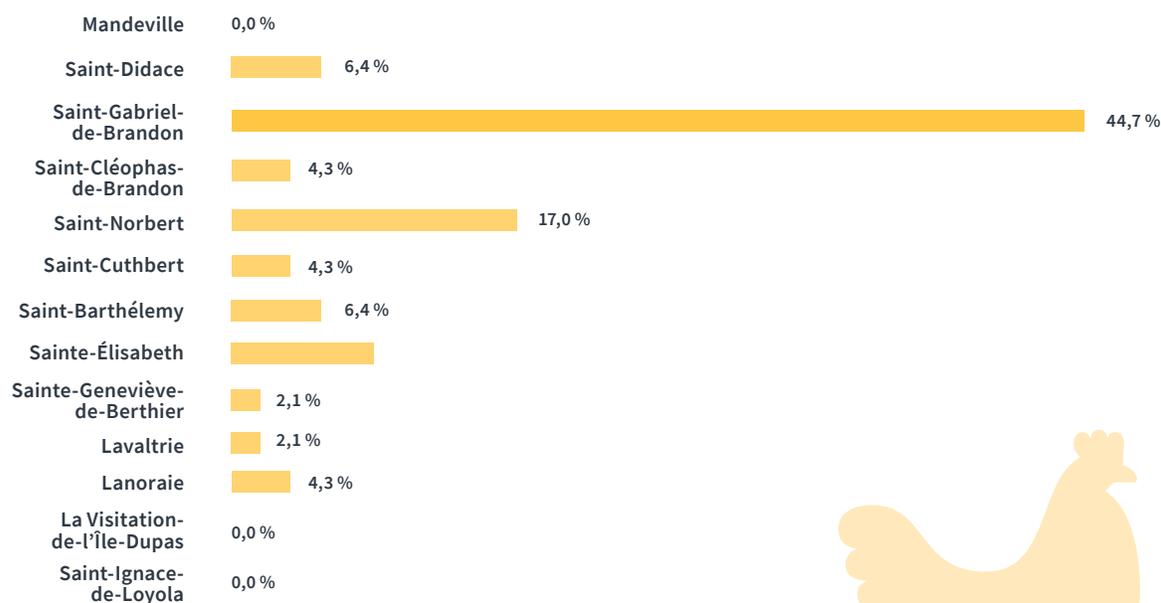


Figure 46 : Répartition des exploitations ayant une production de volailles comme production principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016



¹⁰ Un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivaut à une unité animale (p. ex. une vache, un taureau ou un cheval = 1 unité animale). Les facteurs de conversion ayant changé pour les bovins laitiers et les ovins entre 2004 et 2010, ce sont les facteurs de 2010 qui ont été appliqués pour les deux années.



2.3.2 Chevaux

En 2016, 3 exploitations déclaraient des revenus pour la production de chevaux, dont deux d'entre elles, situées à Sainte-Geneviève-de-Berthier, pour lesquelles il s'agit de la production principale. Il s'agit d'une entreprise de moins que la situation qui existait en 2004, tandis que Lanaudière compte 2 entreprises de plus qu'en 2004. Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'entreprises est le même qu'en 2004, mais le nombre d'unités animales a connu une augmentation de 25,2 %.

Tableau 30 : Exploitations agricoles ayant une production de chevaux comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de chevaux comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 3 | 0,7 % | 4 | 0,9 % | 2 | 0,5 % |
| LANAUDIÈRE | 27 | 1,6 % | 40 | 2,6 % | 29 | 1,9 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 354 | 1,2 % | 466 | 1,6 % | 354 | 1,3 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 31 : Évolution du nombre d'unités animales – chevaux, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - chevaux | | | |
|-------------------|---------------------------|--------|--------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 153 | 265 | 150 | -2 % |
| LANAUDIÈRE | 1 121 | 1 484 | 1 051 | -6,2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 15 136 | 21 880 | 18 943 | 25,2 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

2.3.3 Bovins de boucherie

En 2016, 42 exploitations déclaraient des revenus pour cette production, dont 28 d'entre elles pour lesquelles il s'agissait de la principale production. Depuis 2004, il s'agit d'une diminution de 31,7 % du nombre d'entreprises, une diminution similaire à l'ensemble du Québec (-32 %), mais moins importante que dans Lanaudière (-39,4 %). En revanche, la variation du nombre d'unités animales depuis 2004 est plus importante dans la MRC de D'Autray que dans Lanaudière et dans la province.

Tableau 32 : Exploitations agricoles ayant une production de bovins de boucherie comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de bovins de boucherie comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 41 | 9,1 % | 44 | 10,1 % | 28 | 6,4 % |
| LANAUDIÈRE | 137 | 8,3 % | 123 | 8,1 % | 83 | 5,5 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 5 266 | 17,6 % | 4 153 | 14,5 % | 3 583 | 12,8 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





La production de bovins de boucherie se concentre dans les municipalités des Hautes-terres de D’Autray, qui rassemblent à elles seules plus de 50 % de l’ensemble de la production de bovins de boucherie.

Tableau 33 : Évolution du nombre d’unités animales – bovins de boucherie, MRC de D’Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - chevaux | | | |
|-------------------|---------------------------|---------|---------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D’AUTRAY | 5 688 | 6 089 | 3 905 | -31,3 % |
| LANAUDIÈRE | 12 288 | 12 986 | 8 827 | -28,2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 407 920 | 337 634 | 290 892 | -28,7 % |

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

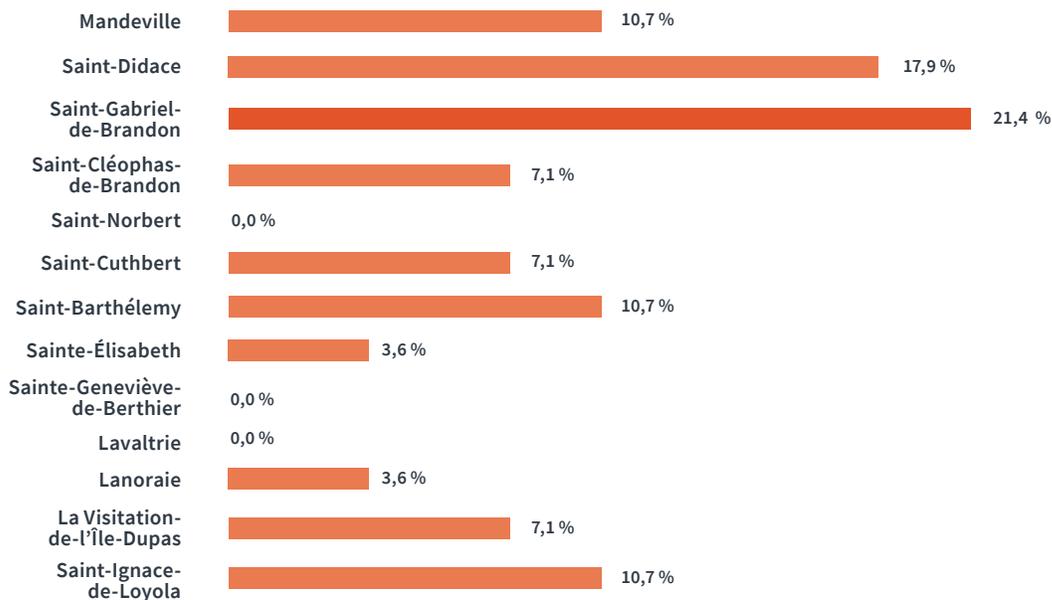


Figure 47 : Répartition des exploitations ayant une production de bovins de boucherie comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray, 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

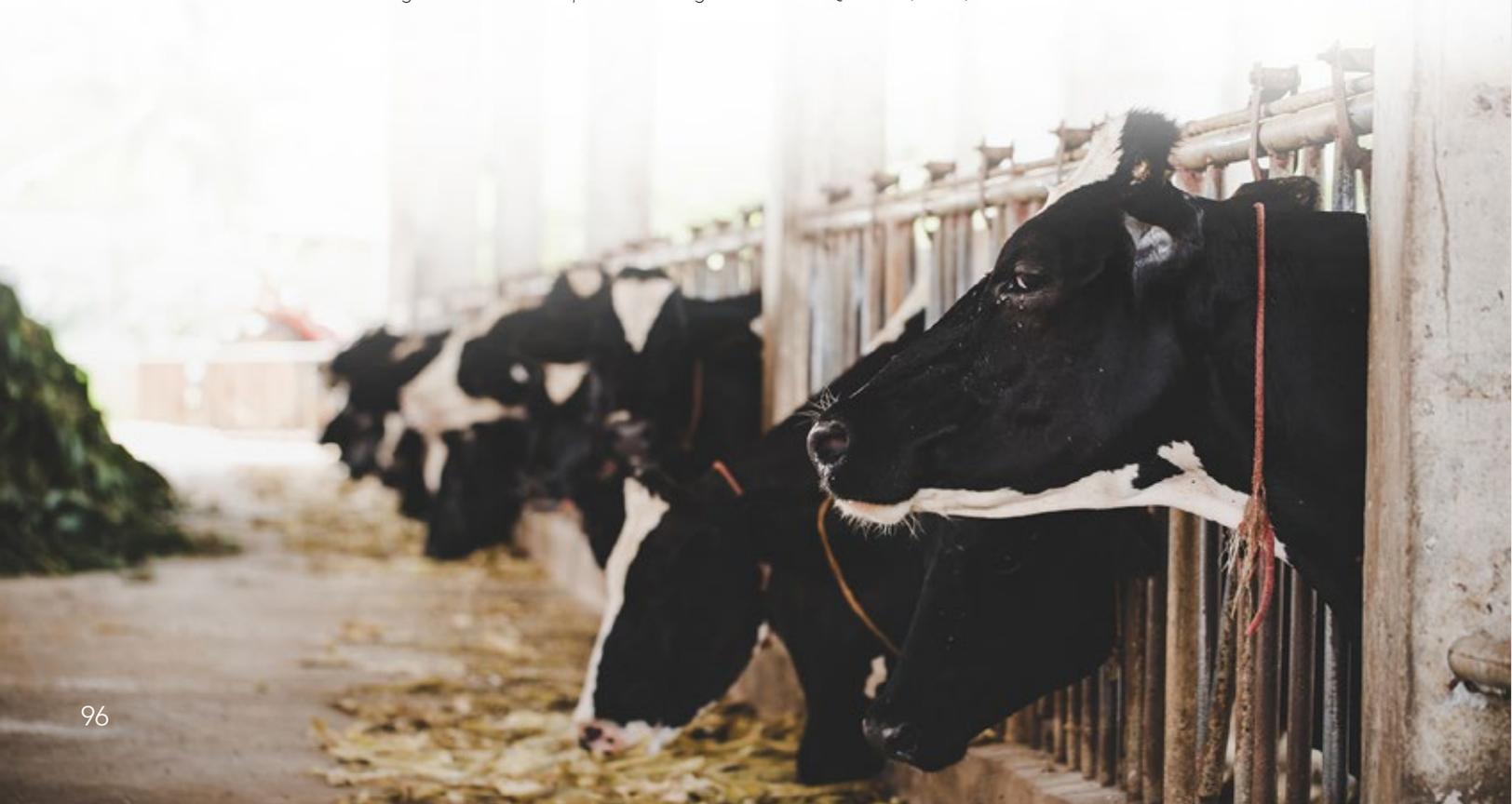
2.3.4 Bovins laitiers

En 2016, 69 exploitations déclaraient des revenus dans la production de bovins laitiers, dont 66 d'entre elles pour lesquelles il s'agissait de la production principale. Il s'agit d'une diminution de 45 % depuis 2004, comparable à celle qu'a connue la région de Lanaudière (-45,5 %). Le Québec n'a connu qu'une diminution de 26,8 % du nombre d'exploitations et de 14,8 % du nombre d'unités animales dans cette production, comparativement à -25,9 % et -23,9 % respectivement dans la MRC de D'Autray et à Lanaudière, laissant penser que la diminution de la production laitière se fait de façon plus importante dans la région.

Tableau 34 : Exploitations agricoles ayant une production de bovins laitiers comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production de bovins laitiers comme activité principale | | | | | |
|-------------------|---|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 121 | 26,8 % | 83 | 19,1 % | 66 | 15,2 % |
| LANAUDIÈRE | 356 | 21,7 % | 238 | 15,8 % | 194 | 13 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 8 109 | 27,1 % | 6 502 | 22,7 % | 5 936 | 21,2 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





La production laitière se concentre dans les municipalités de Saint-Cuthbert et de Sainte-Élisabeth, qui rassemblent 45,5 % des exploitations.

Tableau 35 : Évolution du nombre d'unités animales – bovins laitiers, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - bovins laitiers | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---------|---------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 7 783 | 6 391 | 5 769 | -25,9 % |
| LANAUDIÈRE | 22 533 | 18 431 | 17 149 | -23,9 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 651 279 | 583 540 | 554 713 | -14,8 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

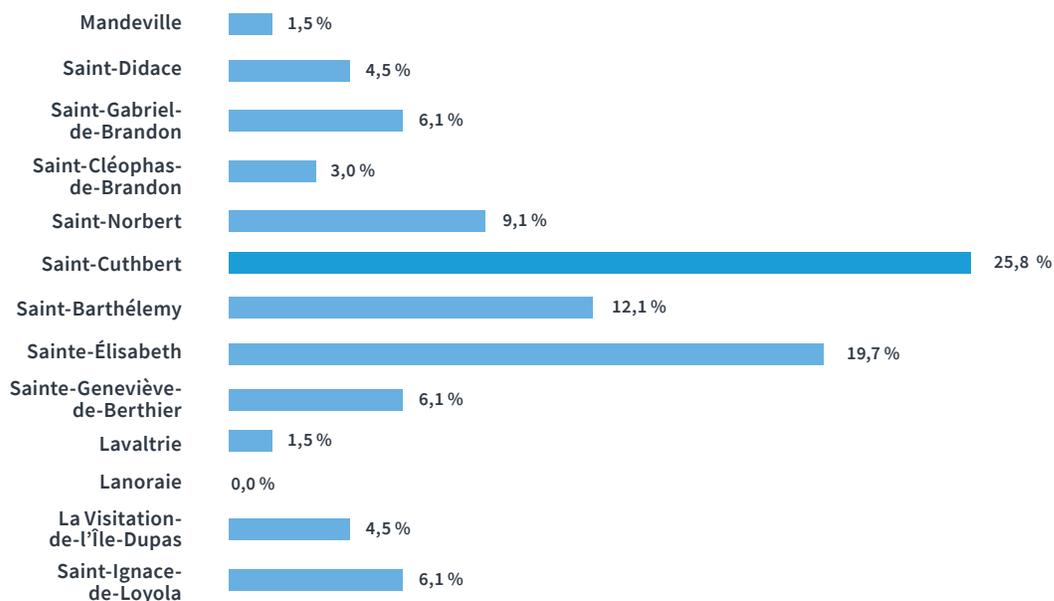


Figure 48 : Répartition des exploitations ayant une production de bovins laitiers comme production principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

2.3.5 Porcs

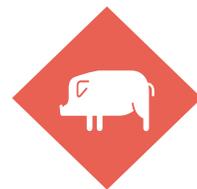
En 2016, 19 exploitations, soit 4,4 % de l'ensemble des exploitations agricoles, déclaraient la production porcine comme leur production principale. Aucune exploitation ne déclarait des revenus dans cette production sans qu'il ne s'agisse de sa production principale. Depuis 2004, la production porcine a connu une diminution de 20,8 %, comparativement à une diminution de 38 % dans Lanaudière et de 24,5 % au Québec, en ce qui concerne le nombre d'exploitations. En revanche, en ce qui a trait aux unités animales, la MRC de D'Autray a connu une diminution plus importante (-31,9 %) que Lanaudière (-21,9 %) et que l'ensemble du Québec, qui a même vu le nombre global d'unités animales augmenter. La croissance de la production porcine est limitée en raison du zonage de la production par les municipalités

Tableau 36 : Exploitations agricoles ayant une production porcine comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production porcine comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 24 | 5,3 % | 18 | 4,1 % | 19 | 4,4 % |
| LANAUDIÈRE | 142 | 8,7 % | 110 | 7,3 % | 88 | 5,9 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 2 078 | 7 % | 1 731 | 6 % | 1 569 | 5,6 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





La production porcine se concentre principalement à Saint-Didace, avec 6 exploitations. Sainte-Genève-de-Berthier, Sainte-Élisabeth et Saint-Gabriel-de-Brandon accueillent pour leur part 3 exploitations chacune. Les municipalités de Mandeville, de Saint-Norbert, de Saint-Cuthbert et de Lanoraie comportent quant à elles chacune une exploitation.

Tableau 37 : Évolution du nombre d'unités animales – porcs, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - porcs | | | |
|-------------------|-------------------------|---------|---------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 11 033 | 6 752 | 7 515 | -31,9 % |
| LANAUDIÈRE | 46 635 | 42 026 | 36 440 | -21,9 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 738 869 | 789 293 | 747 021 | 1,1 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

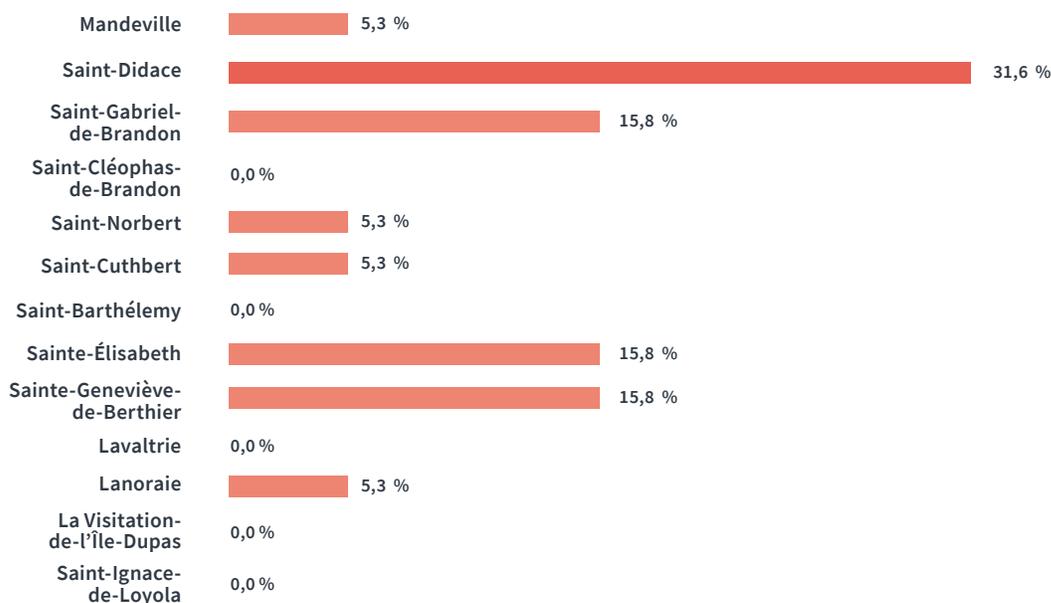


Figure 49 : Répartition des exploitations ayant une production porcine comme production principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

2.3.6 Ovins

En 2016, 21 entreprises déclaraient des revenus provenant de la production de moutons, cette dernière étant la production principale de 12 exploitations, soit 2,8 % de l'ensemble des exploitations de la MRC. Il s'agit d'une augmentation de 100 % depuis 2004, similaire à l'augmentation dans Lanaudière (42,9 %). En revanche, le Québec a connu une diminution de 23,1 % des exploitations en production ovine, et une diminution de 42,9 % des unités animales. Le nombre d'unités animales en production ovine a augmenté de 128 % dans la MRC de D'Autray.

Tableau 38 : Exploitations agricoles ayant une production ovine comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production ovine comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 6 | 1,3 % | 13 | 3 % | 12 | 2,8 % |
| LANAUDIÈRE | 21 | 1,2 % | 31 | 2 % | 30 | 2 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 750 | 2,5 % | 680 | 2,4 % | 577 | 2,1 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





La production ovine est répartie sur le territoire principalement dans les Basses-terres de D’Autray et à Saint-Gabriel-de-Brandon, qui accueille 3 exploitations ovines.

Tableau 39 : Évolution du nombre d’unités animales – ovins, MRC de D’Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - ovins | | | |
|-------------------|-------------------------|--------|--------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D’AUTRAY | 255 | 819 | 583 | 128 % |
| LANAUDIÈRE | 816 | 1 505 | 1 012 | 24 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 43 974 | 33 651 | 25 125 | -42,9 % |

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

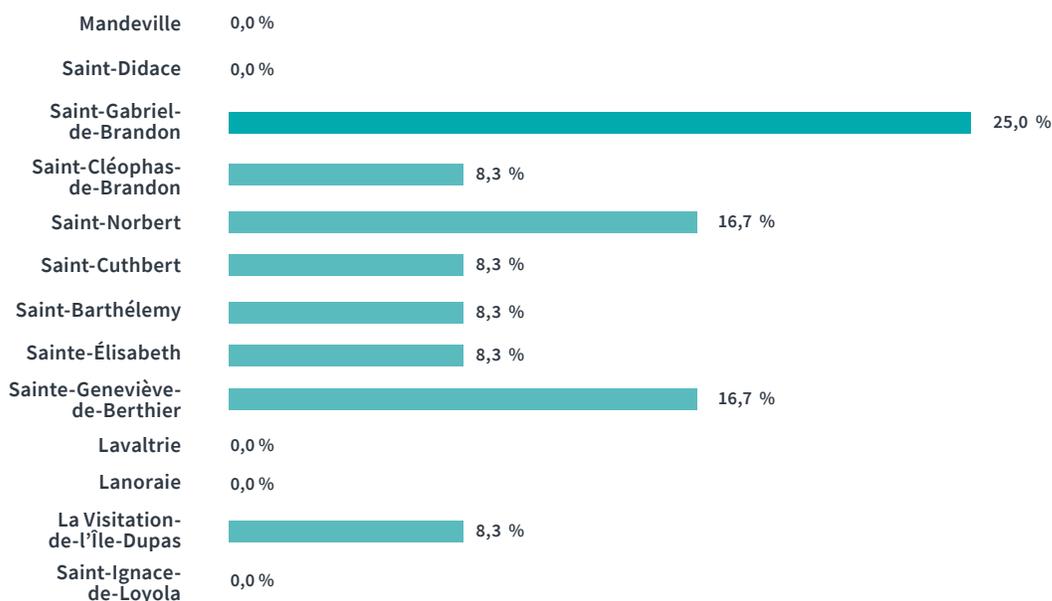


Figure 50 : Répartition des exploitations ayant une production ovine comme production principale, municipalités de la MRC de D’Autray, 2016

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016

2.3.7 Autres productions animales

En 2016, 10 exploitations réalisaient un autre type de production animale comme activité principale. Ces productions peuvent comprendre, par exemple, l'élevage de bisons ou de cerfs rouges. Depuis 2004, le nombre d'exploitations a connu une diminution de 23 %, tandis que le nombre d'unités animales a diminué de 40,2 %. La majorité des productions se concentrent dans les municipalités des Hautes-terres de D'Autray. En plus des autres productions, 11 fermes déclarent réaliser de la production apicole¹¹.

Tableau 40 : Exploitations agricoles ayant une production animale « autre » comme activité principale, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Exploitations agricoles ayant une production « autre » comme activité principale | | | | | |
|-------------------|--|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | 2004 | | 2010 | | 2016 | |
| | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations | N ^{bre} | % sur l'ens. des exploitations |
| MRC DE D'AUTRAY | 13 | 2,9 % | 10 | 2,3 % | 10 | 2,3 % |
| LANAUDIÈRE | 57 | 3,5 % | 29 | 1,9 % | 34 | 2,3 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 679 | 2,3 % | 666 | 2,3 % | 655 | 2,3 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



¹¹ La production apicole ne représente pas nécessairement une production principale. Le nombre de ruches est inconnu.



Tableau 41 : Évolution du nombre d'unités animales – autres, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Unités animales - autres | | | |
|-------------------|--------------------------|-------|-------|---------------------|
| | 2004 | 2010 | 2016 | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D'AUTRAY | 92 | 159 | 55 | -40,2 % |
| LANAUDIÈRE | 302 | 331 | 324 | 7,3 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 12 075 | 4 602 | 9 179 | -24 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

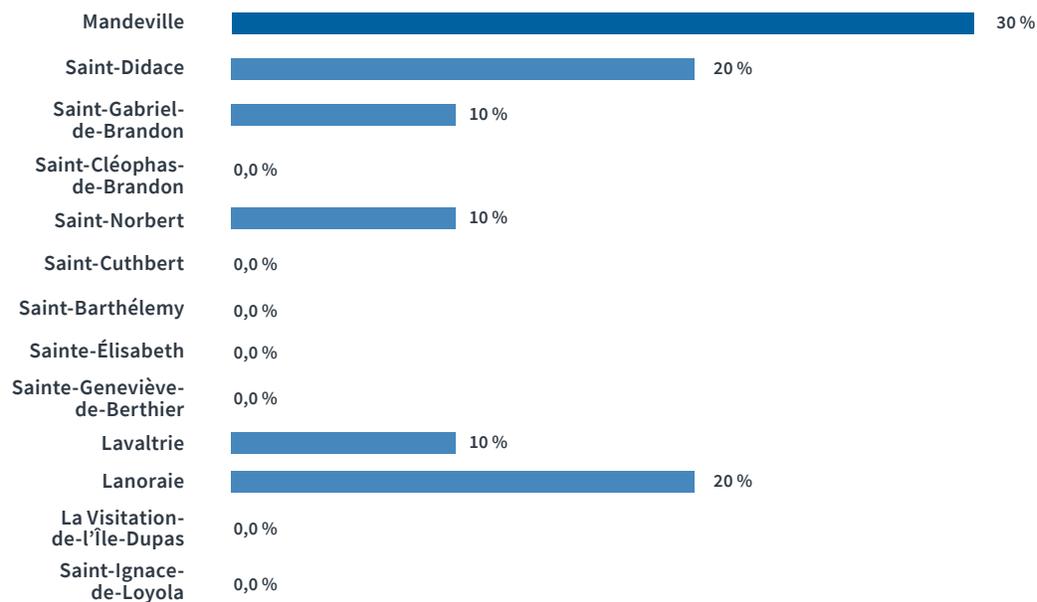


Figure 51 : Répartition des exploitations ayant une production animale « autre » comme production principale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2016



2.4

Revenus agricoles

Tableau 42 : Revenus agricoles, MRC de D’Autray, Lanaudière et Québec, 2004, 2010 et 2016

| Région | Revenus totaux (2016) | | Revenus moyens (2016) | | Revenus / ha cultivé (2016) | |
|-------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| | \$ | Variation 2004-2016 | \$ | Variation 2004-2016 | \$ | Variation 2004-2016 |
| MRC DE D’AUTRAY | 181 732 509 | 46 % | 417 776 | 52 % | 3 716 | 10 % |
| LANAUDIÈRE | 758 651 350 | 51 % | 506 781 | 66 % | 6 712 | 46 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 9 816 577 470 | 39 % | 351 131 | 48,5 % | 4 609 | 33 % |

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Tableau 43 : Part des revenus totaux provenant de la production animale et de la production végétale, MRC de D’Autray, Lanaudière et Québec, 2004 et 2016

| Région | PRODUCTION ANIMALE | | PRODUCTION VÉGÉTALE | |
|-------------------|--------------------|--------|---------------------|--------|
| | 2004 | 2016 | 2004 | 2016 |
| MRC DE D’AUTRAY | 56,6 % | 49,5 % | 43,4 % | 50,1 % |
| LANAUDIÈRE | 61,8 % | 56,9 % | 38,2 % | 42,6 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 71,1 % | 66,2 % | 28,9 % | 32,9 % |

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

Entre 2004 et 2016, les revenus agricoles totaux ont augmenté de 46 % dans la MRC, comparativement à 51 % dans Lanaudière et 39 % au Québec. Le revenu par hectare cultivé s'est pour sa part accru de 10 %, comparativement à 46 % et 33 % pour Lanaudière et le Québec. Depuis 2004, la part des revenus provenant de la production végétale s'est accrue, au détriment de la production animale. Il s'agit d'une tendance qui transparait également dans les revenus de la région de Lanaudière et de l'ensemble du Québec. Enfin, la répartition des revenus provenant des productions animales et végétales pour les municipalités des MRC de D'Autray est cohérente avec la répartition des productions.

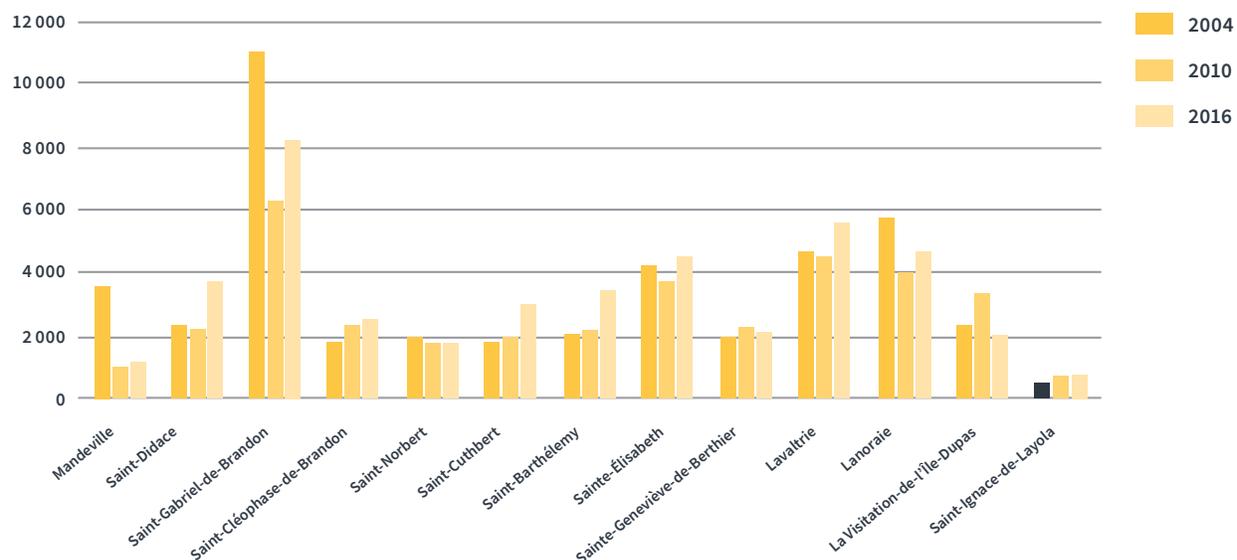


Figure 52 : Revenus par hectare cultivé, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016
Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016



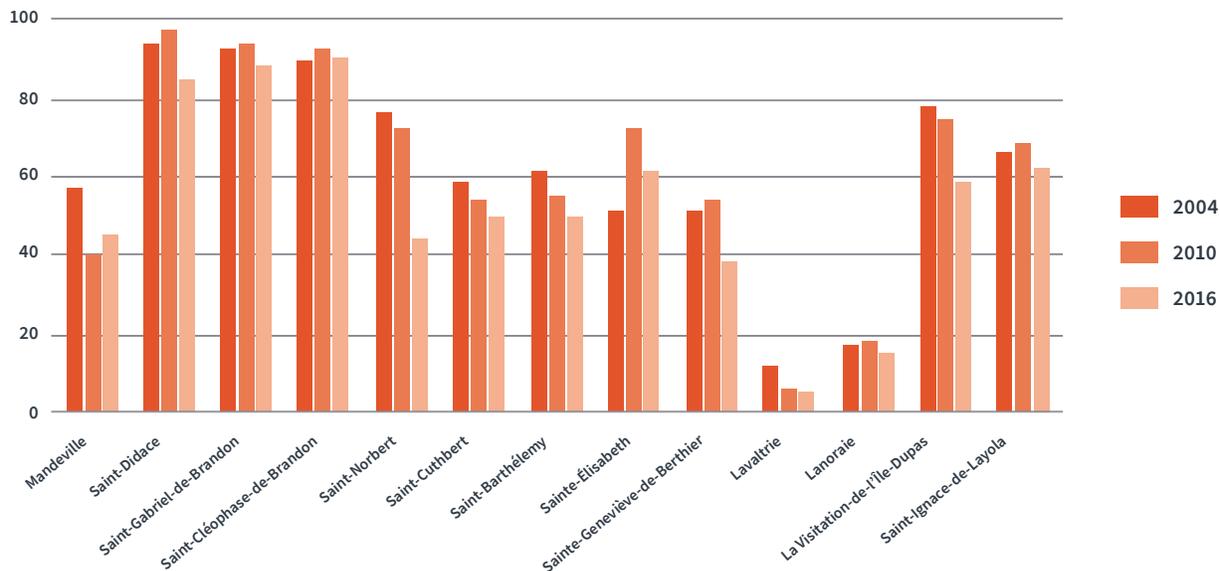


Figure 53 : Part des revenus provenant de la production animale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

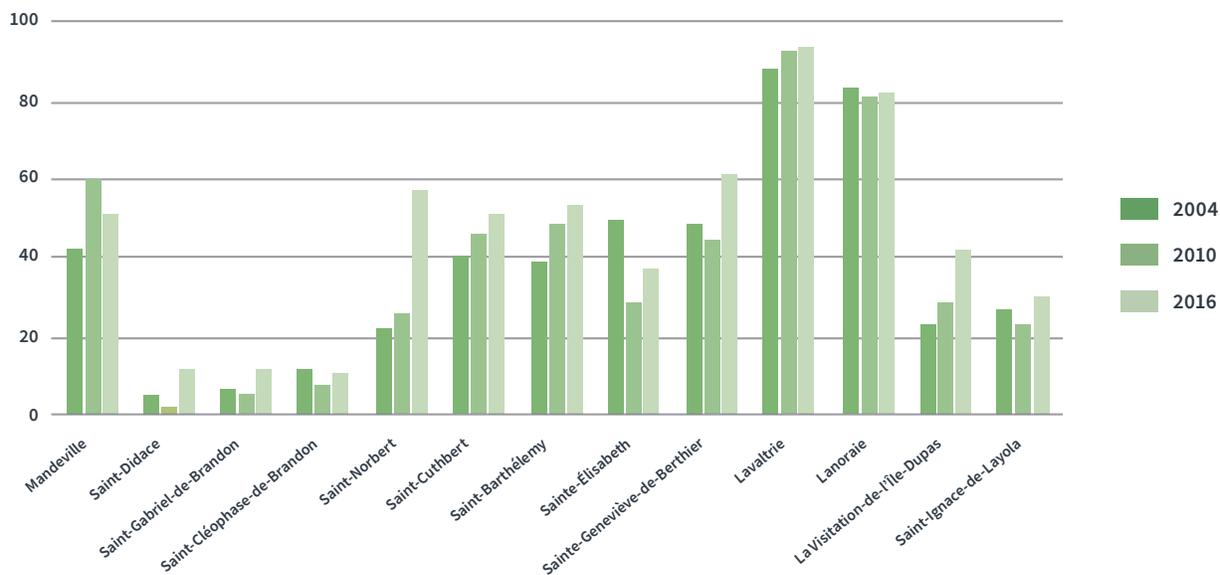


Figure 54 : Part des revenus provenant de la production végétale, municipalités de la MRC de D'Autray, 2004, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016





2.5 Production biologique

Selon des données fournies du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), en 2017, 24 entreprises avaient une production biologique certifiée, représentant un total de 2980 ha en production biologique. Plusieurs entreprises agricoles sont aussi en voie de certification biologique, principalement en grandes cultures et en légumes de transformation.

Tableau 44 : Superficies en production biologique certifiée, MRC de D’Autray, 2017

| Types de culture | Céréales | Légumes de transformation | Horticulture | Autres cultures <i>(fines herbes, fruits, plantes médicinales, etc.)</i> |
|------------------|----------|---------------------------|--------------|---|
| SUPERFICIE (HA) | 2 092,5 | 600,8 | 141,2 | 145,5 |

Source : Fiche d’enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

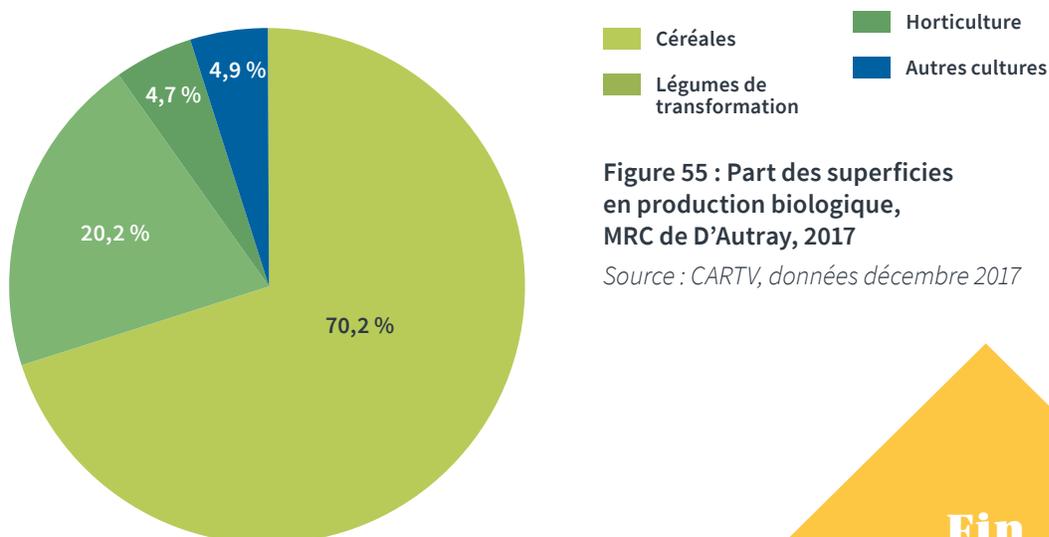


Figure 55 : Part des superficies en production biologique, MRC de D’Autray, 2017

Source : CARTV, données décembre 2017



ACTIVITÉS complémentaires

- ◆ Transformation alimentaire
- ◆ Circuits courts de commercialisation
- ◆ Pôles récréotouristiques régionaux en milieu agricole
- ◆ Patrimoine agricole

(voir carte Annexe 1)



De la terre à la table

Depuis 2010, les activités complémentaires, qui comprennent l'agrotourisme¹², la transformation à la ferme, la vente en kiosque à la ferme, l'autocueillette et la vente en marché public, sont restées stables ou ont connu une diminution, à l'exception de la vente en kiosque. Si l'ensemble du Québec a également connu des diminutions au niveau des activités complémentaires, il en va tout autrement pour la région de Lanaudière, qui a vu toutes ces activités s'accroître depuis 2010. Dans la MRC, les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie sont celles qui comptent le plus grand nombre d'exploitations réalisant des activités complémentaires.

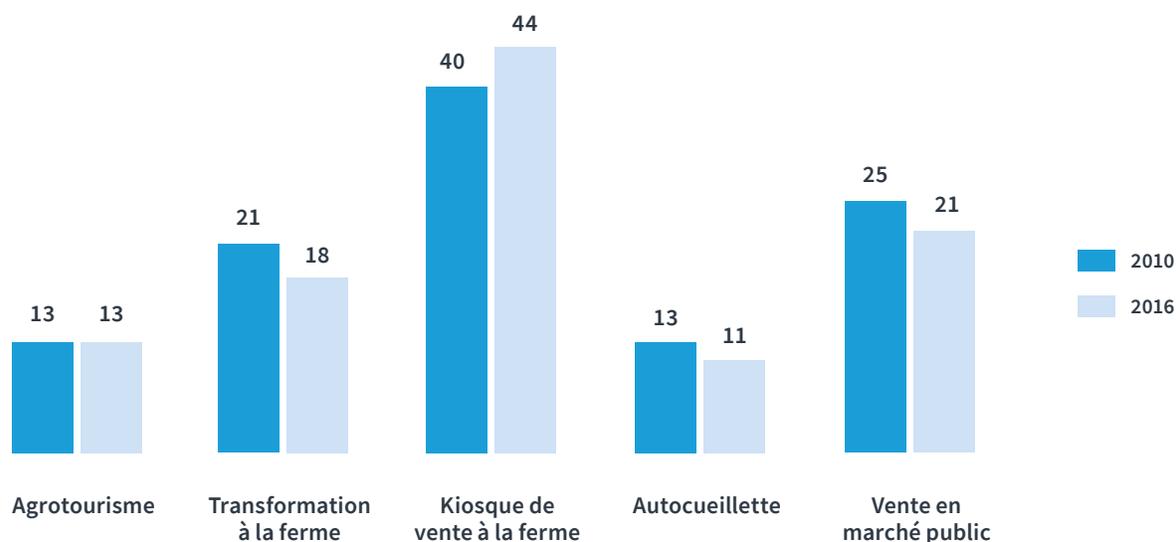


Figure 56 : Nombre d'exploitations réalisant des activités complémentaires, MRC de D'Autray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016

¹² Selon le MAPAQ, « l'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte ».

Pour en savoir plus : mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/centrduquebec/agrotourisme/Pages/Agrotourisme.aspx

Tableau 45 : Variation 2010-2016 des activités complémentaires, MRC de D'Autray, Lanaudière et Québec

| Région | Agrotourisme | Transformation à la ferme | Kiosque à la ferme | Autocueillette | Vente en marché public |
|-------------------|--------------|---------------------------|--------------------|----------------|------------------------|
| MRC DE D'AUTRAY | 0 % | -14,3 % | 10 % | -15,4 % | -16 % |
| LANAUDIÈRE | 7,5 % | 10,8 % | 14,9 % | 8,6 % | 4,1 % |
| QUÉBEC (PROVINCE) | 3,1 % | 10,1 % | -14,8 % | -31,5 % | -22,4 % |

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2004, 2010, 2016

3.1

La transformation alimentaire

La région de Lanaudière est depuis longtemps l'une des régions agroalimentaires les plus importantes de la province avec une industrie de transformation qui a généré des revenus de 610 millions \$ en 2017 (MAPAQ, 2018b). En fait, elle possède la plus importante industrie de transformation de viandes et volailles sur la Rive-Nord de Montréal. On retrouve près de 113 entreprises de transformation qui procurent de l'emploi à plus de 3 100 travailleuses et travailleurs. Elles sont principalement concentrées dans les MRC de D'Autray, de Montcalm et de Joliette, mais aussi dans les MRC de Matawinie et de L'Assomption.



Parmi les employeurs les plus importants de cette industrie dans la région, on retrouve :

- ◇ **OLYME** : le plus important transformateur de viandes et volailles au Québec; deux usines en opération dans la région (Saint-Esprit, qui transforme le porc, et Berthierville, qui transforme le poulet); et qui emploient un total de plus de 1 300 travailleuses et travailleurs.
- ◇ **ÉCOLAIT** : importante entreprise de transformation de viandes qui transforme l'agneau et le veau à son usine de Terrebonne, laquelle emploie 250 travailleuses et travailleurs.
- ◇ **MAXI CANADA** : entreprise de transformation de viandes et volailles qui transforme le poulet à son usine de Saint-Lin-Laurentides (l'un des deux abattoirs de volailles de juridiction fédérale autorisés au commerce international de la région), qui emploie 180 personnes.

Dans la MRC de D'Autray, 18 entreprises agricoles, soit 4 % de l'ensemble des entreprises agricoles de la MRC, déclarent réaliser de la transformation à la ferme, dont 7 à Lanoraie.

Selon les données du MTESS¹³, il y aurait également dans la MRC sept entreprises (non agricoles) de transformation d'aliments et quatre entreprises de transformation de boissons : boulangeries de détail (3), entreprise de fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés (1), entreprise de fabrication d'aliments pour animaux (1), entreprises de transformation de la volaille (2), entreprises de fabrication de boissons gazeuses et de glace (2), vineries (2).

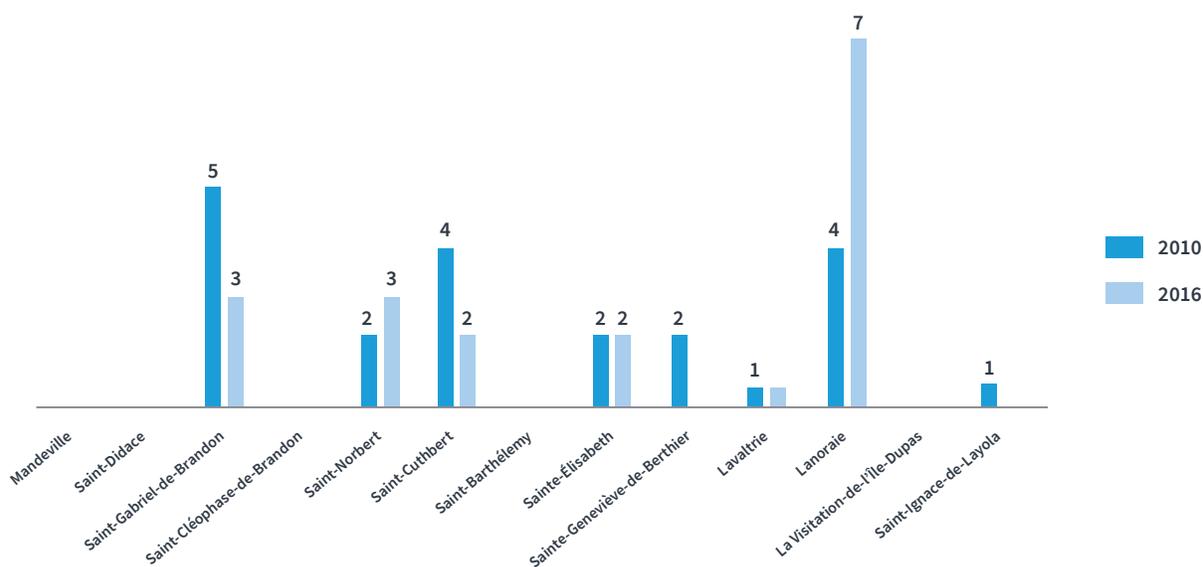


Figure 57 : Exploitations faisant de la transformation à la ferme, municipalités de la MRC de D'Autray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016

¹³ Seules les entreprises de plus de 5 employés sont comptabilisées dans le répertoire des entreprises du MTESS.

¹⁴ Le Marché Brandon : marchebrandon.org/



3.2

Les circuits courts de commercialisation

3.2.1 Les marchés publics

LA MRC de D'Autray compte trois marchés publics saisonniers répartis sur son territoire : Lanoraie (Les Péchés mignons), Saint-Gabriel-de-Brandon (Le Marché de solidarité régionale de Brandon, aussi appelé Marché Brandon), Saint-Norbert (le Marché fermier). Voici une brève description de ces marchés :

◆ LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

Les Péchés mignons de Lanoraie se veut un marché public champêtre où l'on peut se procurer des produits frais et artisanaux directement du producteur. En moyenne, ce sont 25 exposants différents qui tiennent kiosque durant une journée de marché.

◆ LE MARCHÉ DE SOLIDARITÉ RÉGIONALE DE BRANDON¹⁴

Le Marché de solidarité régionale de Brandon existe depuis 2010. Il est une initiative des AmiEs de la terre de Brandon. Le Marché Brandon comprend une plateforme de commande en ligne et une boutique ouverte au public. Il offre fruits, légumes, fromages, viandes, pains et produits transformés ou cuisinés, provenant de fournisseurs qui sont situés pour la plupart dans un rayon de 50 km de Saint-Gabriel-de-Brandon.

◆ LE MARCHÉ FERMIER DE SAINT-NORBERT

Le Marché fermier de Saint-Norbert est le fruit de l'initiative de producteurs locaux qui se sont regroupés pour organiser une première saison à l'été 2016. Depuis, le marché continue ses activités, chaque saison estivale, sur le terrain de l'église au centre du village. Les exposants qui exposent au marché sont des producteurs et artisans de Saint-Norbert et des municipalités environnantes.



En 2016, on dénombrait 21 entreprises qui commercialisent en marché public, soit une proportion de 27 % des 77 entreprises qui totalisent celles de l'ensemble de la région de Lanaudière. Entre les années 2010 et 2016, ce nombre d'entreprises a connu une diminution de 19 %, passant de 25 à 21, tandis qu'au même moment dans la région de Lanaudière, ce nombre augmentait de 4 %, passant de 74 à 77. On constate une concentration géographique de ces entreprises dans les municipalités de Lanoraie (28,5 %) et de Saint-Norbert (19 %), qui totalisent à elles seules environ la moitié de toutes les entreprises qui commercialisent en marché public sur le territoire de la MRC de D'Autray. Il serait intéressant de connaître dans lesquels des marchés publics de la MRC chacune de ces entreprises commercialisent leurs produits, et si certaines d'entre elles sont présentes dans plus d'un marché public.

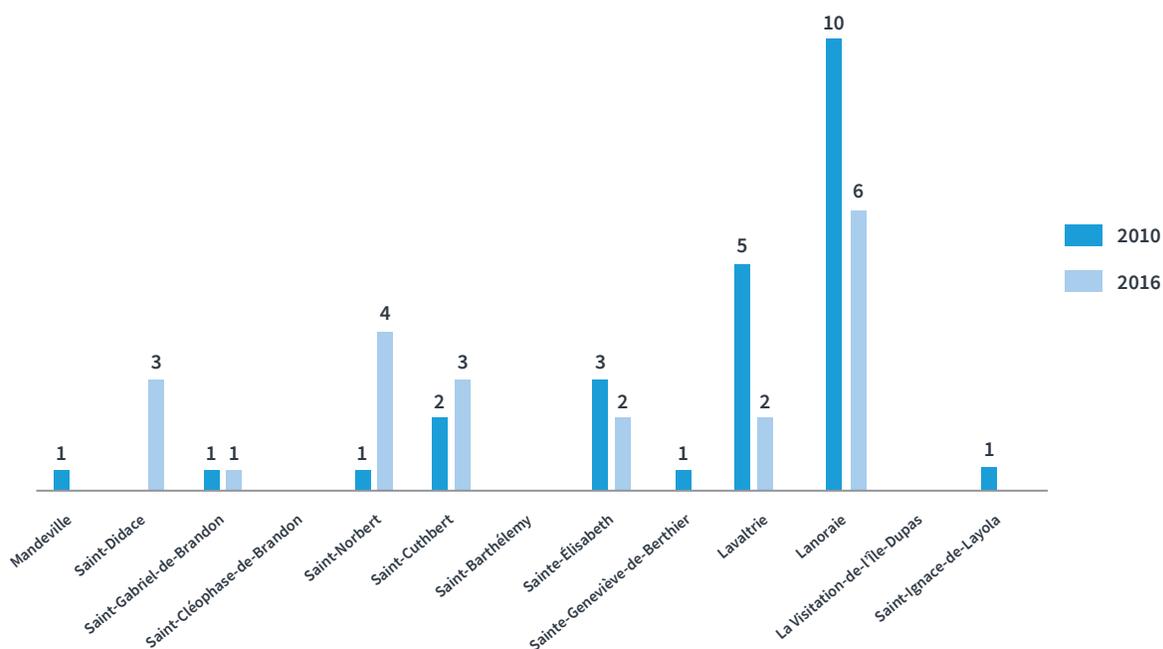


Figure 58 : Exploitations faisant de la vente en marché public, municipalités de la MRC de D'Autray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016





3.2.2 La vente à la ferme

En 2016, 44 entreprises exploitaient un kiosque de vente à la ferme sur territoire de la MRC, comptant pour 20 % de ce type d'entreprise dans l'ensemble de la région de Lanaudière. De 2010 à 2016, ces entreprises ont augmenté de 10 % dans la MRC et de 13 % dans la région de Lanaudière. Ces entreprises sont bien réparties sur l'ensemble du territoire, mais on constate une concentration de celles-ci dans les municipalités de Lanoraie (27 %) et de Saint-Norbert (16 %). À noter qu'entre 2010 et 2016, les municipalités de Saint-Norbert et de Saint-Didace ont vu le nombre de ces entreprises plus que doubler sur leur territoire.

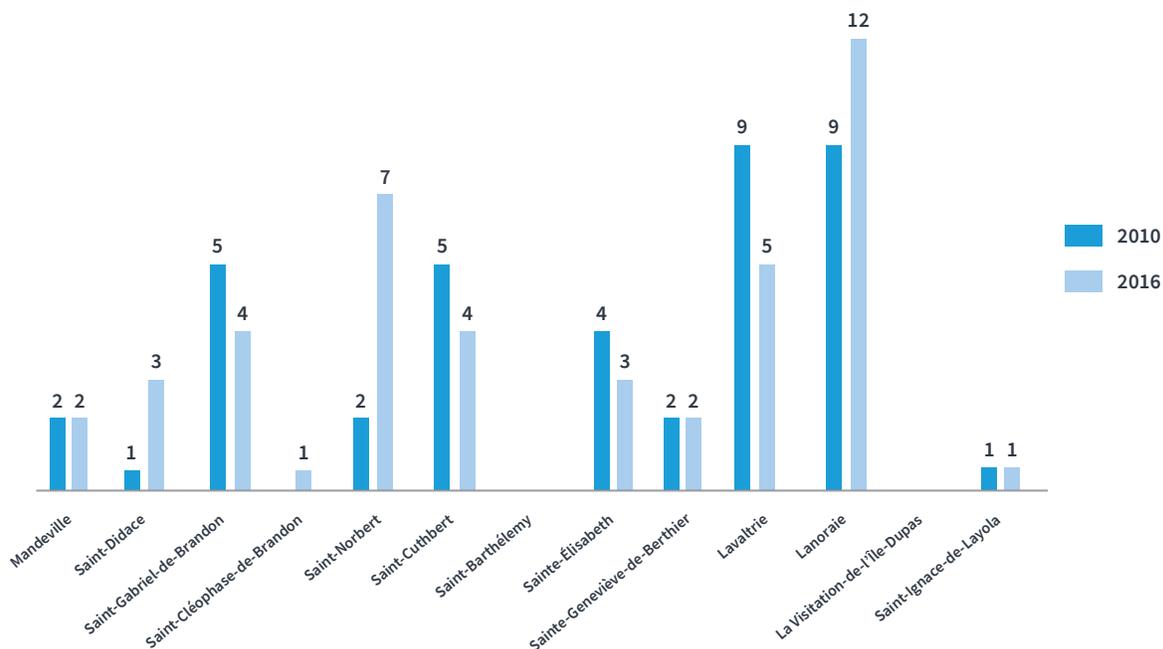


Figure 59 : Exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme, municipalités de la MRC de D'Autray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016

3.2.3 L'autocueillette

En 2016, on comptait 11 entreprises qui offraient l'autocueillette à la ferme, soit pratiquement le tiers de celles de la région de Lanaudière, qui en compte 38 au total. De 2010 à 2016, la MRC a connu une diminution de 15 %, tandis que la région de Lanaudière connaissait une augmentation de 8,5 %. On constate dans la figure 60 que la grande majorité de ces entreprises se retrouve dans le secteur du delta de Lanoraie (82 %) en raison de la forte présence de cultures maraîchères et de petits fruits dans ce secteur.

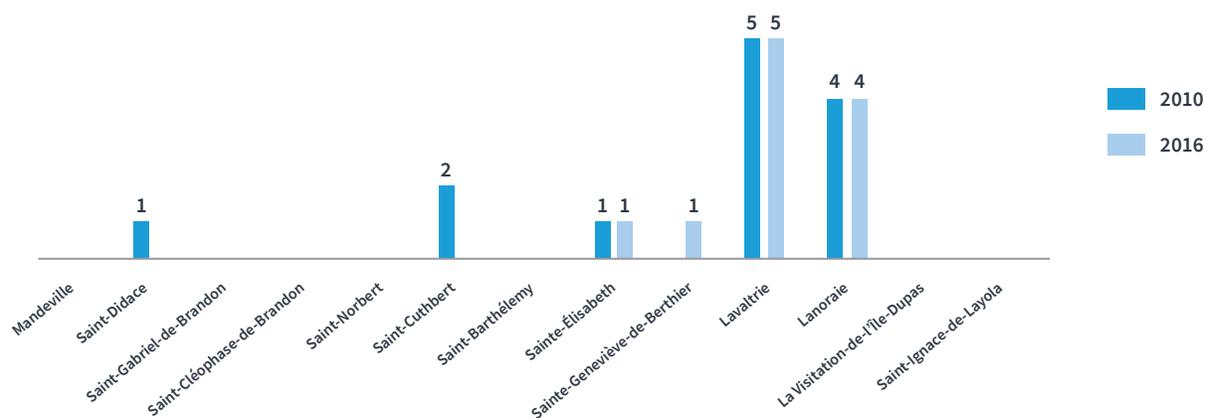


Figure 60 : Exploitations offrant de l'autocueillette, municipalités de la MRC de D'Au-tray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016





3.2.4 L'agrotourisme

La MRC de D'Autray a une vocation touristique axée principalement sur le patrimoine, les attraits naturels et la faune. La proximité de la région de Montréal de même qu'un réseau routier relativement bien développé sont des atouts importants pour la mise en valeur du potentiel touristique de la MRC. L'exploitation de ce potentiel touristique constitue un élément important du développement économique de la MRC. Les deux principaux pôles touristiques de la MRC sont la zone fluviale et le secteur laurentien. À ces pôles s'ajoute le domaine agricole, qui complète l'offre touristique avec le développement de l'agrotourisme.

◆ LA PRATIQUE DE L'AGROTOURISME

On dénombrait, en 2016, 13 entreprises agricoles pratiquant l'agrotourisme dans la MRC de D'Autray, soit une proportion de 23 % de celles comprises dans la région de Lanaudière. Ce nombre est resté inchangé de 2010 à 2016, tandis qu'il diminuait dans la région de Lanaudière. On dénote une grande concentration de ces entreprises dans la municipalité de Lanoraie (54 %) puis, dans une moindre mesure, dans celle de Saint-Gabriel-de-Brandon (23 %). Cette répartition des entreprises agrotouristiques offre un témoignage de l'attractivité des pôles récréotouristiques que constituent le lac Maskinongé et le chemin du Roy.

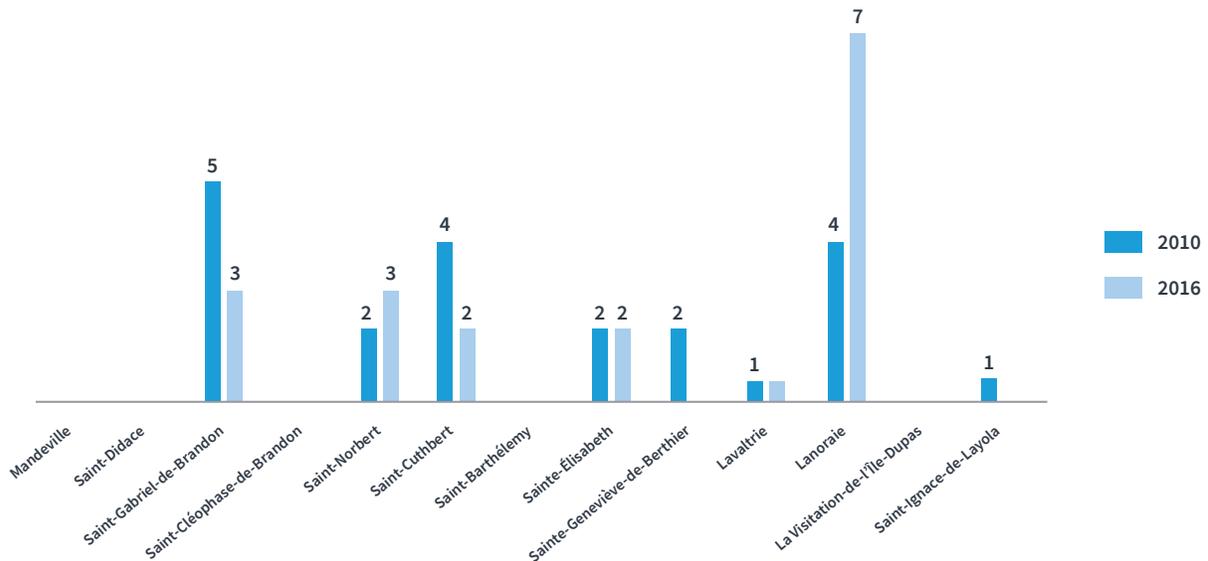


Figure 61 : Exploitations faisant de l'agrotourisme, municipalités de la MRC de D'Autray, 2010 et 2016

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ – 2010, 2016

La vitalité de l'agrotourisme est dépendante des types de cultures effectués sur le territoire, mais aussi de la qualité du paysage rural. Tout en priorisant les usages agricoles, il apparaît important de hiérarchiser l'espace agricole en tenant compte, notamment, de son potentiel récréotouristique. Cette préoccupation apparaît particulièrement nécessaire lorsque l'on favorise la circulation des vacanciers dans certains secteurs de la zone agricole, et plus particulièrement à proximité des pôles touristiques les plus importants comme le lac Maskinongé, le chemin du Roy et l'archipel du lac Saint-Pierre.

◆ LES CIRCUITS AGROTOURISTIQUES

À l'initiative du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), cinq circuits agrotouristiques parcourent le territoire Lanaudière, dont trois comprenant des entreprises lanaudoises.



Figure 62 : Circuits gourmands « Goûtez Lanaudière »
comprenant des entreprises établies dans la MRC de D'Autray

Source : Goûtez Lanaudière (2020)



3.3

Les pôles récréotouristiques régionaux en milieu agricole

3.3.1 Le corridor récréotouristique du chemin du Roy et de la Route verte

Le corridor récréotouristique du chemin du Roy et de la Route verte traverse deux types de milieux agricoles distincts. Le tronçon situé à l'ouest de Berthierville est adjacent au fleuve et est bordé d'un nombre relativement important d'usages autres qu'agricoles liés au caractère récréotouristique du lieu, par exemple : des marinas, des antiquaires, un terrain de camping, un golf, une halte routière, etc. Le tronçon situé à l'est de Berthierville est plus éloigné du fleuve Saint-Laurent et traverse un milieu agricole plus homogène.

La présence de patrimoine architectural, de patrimoine naturel et le caractère panoramique du fleuve et de l'archipel du lac Saint-Pierre ont depuis longtemps favorisé l'implantation d'usages non agricoles liés au caractère récréotouristique de ces territoires. C'est pourquoi on retrouve aujourd'hui une grande variété d'usages tels que des ports de plaisance, des antiquaires, une pourvoirie, un camping, etc. Le chemin du Roy fait l'objet d'une signalisation routière distinctive entre Québec et Montréal, ce qui en augmente le niveau de notoriété et favorise l'unité de ce circuit touristique.

L'importance des superficies destinées aux petits fruits et à l'autocueillette de même que la présence de vignobles en font un secteur attractif pour les activités agrotouristiques. La proximité de la population de la région de Montréal de même que la présence du circuit touristique du chemin du Roy et de la Route verte constituent des éléments importants qui militent en faveur de la consolidation de la vocation agrotouristique de ce secteur. Les élevages produisant de fortes nuisances dues aux odeurs, la production porcine en particulier, sont strictement limités dans ce secteur, étant donné que ces élevages sont peu compatibles avec la vocation agrotouristique de cette zone. Elle constitue un axe important qui facilite le développement de l'agrotourisme et permet de relier entre eux plusieurs sites d'intérêt comme la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie et l'archipel du lac Saint-Pierre.

¹⁵ Pour en savoir plus : lecheminduroy.com/

3.3.2 Le lac Saint-Pierre et son archipel

L'archipel du lac Saint-Pierre¹⁶ est une destination récréotouristique reconnue principalement par les amateurs de chasse, de pêche et de navigation de plaisance. Les activités d'observation de la nature et de navigation non motorisée semblent prendre de plus en plus d'importance. Le lac Saint-Pierre fait partie du réseau mondial des réserves de la biosphère de l'UNESCO, ce qui lui donne une visibilité à l'échelle internationale et participe à la venue de nouvelles clientèles touristiques.

La faune et la flore abondent dans les milieux humides de l'archipel du lac Saint-Pierre. On y retrouve, entre autres, la plus importante héronnière de l'est de l'Amérique du Nord. L'intérêt de l'archipel du lac Saint-Pierre, pour le visiteur, provient également de la beauté particulière des nombreux chenaux qui ceinturent les différentes îles. Plusieurs aménagements fauniques dans l'archipel et dans la plaine inondable qui bordent le lac Saint-Pierre favorisent la venue d'espèces d'oiseaux prisées par les chasseurs et les touristes.

Un plan directeur de développement du lac Saint-Pierre a été réalisé en 2002 pour la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre (Municonsult Desjardins Marketing Stratégique, 2002). Ce plan s'articule autour de l'écotourisme et propose une stratégie de promotion auprès des clientèles potentielles, axée sur une image de marque distinctive. Le symbole de qualité associé à la désignation de la région du lac Saint-Pierre par l'UNESCO constitue un argument important pour attirer la clientèle internationale.

3.3.3 La vallée lacustre

La vallée lacustre possède une vocation touristique et de villégiature depuis de très nombreuses années. C'est au pourtour du lac Maskinongé et de la vallée de la rivière Mastigouche que l'on retrouve la plupart des activités récréotouristiques. La période des années 60 et 70 a été marquée par un certain déclin de la vocation touristique, alors que la villégiature poursuivait son développement. On y compte de très nombreux lacs et rivières et une zone montagneuse où l'on retrouve quelques sommets de plus de 450 mètres d'altitude. Le plus important bassin de visiteurs étant la région montréalaise, l'accès principal au secteur laurentien est assuré par l'autoroute 40 et la route 347. Ce secteur comprend le nord des municipalités de Saint-Norbert, de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy, mais principalement les municipalités du pôle Brandon, soit : Saint-Cléophas, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Gabriel (ville), Mandeville et Saint-Didace.

¹⁶ Pour en savoir plus : oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=665



HALTE MIGRATOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY / SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ

La halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé se situe au nord de l'archipel des îles de Sorel, dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre. Ce site de 400 hectares se répartit de part et d'autre de l'autoroute 40, à mi-chemin entre Montréal et Trois-Rivières. Le site constitue la deuxième plus importante halte migratoire printanière de tout le fleuve Saint-Laurent pour le canard.

Le site est composé d'une halte migratoire de 165 hectares destinée à recevoir les canards barboteurs et la bernache du Canada durant leur migration printanière. Deux bassins permanents, totalisant une superficie de 85 hectares, favorisent la formation des couples de canards et l'élevage des couvées. Un bassin aménagé de 100 hectares garantit un habitat de qualité pour le frai et l'alevinage du poisson.

Le projet de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé procure également des bénéfices pour la communauté en général. Ainsi, les agriculteurs constatent une amélioration du drainage agricole et des conditions de culture, à la suite du contrôle des eaux des crues printanières et automnales. Les amateurs de plein air bénéficient de nouveaux sites d'observation et d'interprétation de la faune. Enfin, le potentiel des activités de prélèvement se voit amélioré.

Figure 63 : Encadré sur la Halte migratoire de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé



3.4

Le patrimoine agricole

3.4.1 Le patrimoine bâti agricole

Bien que le patrimoine immobilier de certaines MRC (de la vallée du Saint-Laurent particulièrement) ou de villes comme Québec ou Montréal soit globalement plus vieux, les municipalités de la MRC de D'Autray figurent parmi celles où l'on retrouve les plus anciens bâtiments patrimoniaux au Québec. La MRC de D'Autray compte des édifices érigés au 18^e siècle et sous le Régime français en particulier. Très tôt, le peuplement et la mise en culture des terres de la MRC ont occupé l'essentiel du territoire. Cette occupation ancienne à travers rangs et champs fait en sorte qu'on y trouve un riche patrimoine rural.

La MRC de D'Autray a procédé au premier inventaire de son patrimoine, sur l'ensemble de son territoire, entre les mois de juillet et octobre de l'année 2012. Cet inventaire a permis de caractériser des centaines d'édifices anciens, issus de tendances stylistiques et courants architecturaux des plus variés, construits à compter de la première moitié du 18^e siècle. Parmi ceux-ci, on dénombre 27 bâtiments dédiés à la fonction agricole. Ainsi, dans les rangs et chemins ruraux, de beaux édifices étonnamment bien préservés côtoient des bâtiments secondaires agricoles aux particularités uniques, tels que : séchoirs à tabac, granges-étables, écuries, laiteries, etc.





LES MOULINS

Les moulins ont largement contribué au développement économique de la région. Les moulins permettaient de scier du bois, de moudre la farine, de carder et de fouler. On peut imaginer qu'à l'époque où ils opéraient, ils étaient aussi importants pour la communauté que la boutique du forgeron, le magasin général ou la gare.

Depuis, la plupart des moulins ont disparu de l'abond des rivières d'auvéennes. Toutefois, celles-ci sont parsemées de vestiges qui rappellent leur présence historique. On ne compte qu'un seul moulin répertorié dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray.

LES SÉCHOIRS À TABAC

Lorsque le tabac était cultivé, le paysage était marqué par l'alternance des champs de seigle et des champs de tabac, formant un damier (SOTAR, 1993). Témoignages de la forte présence de la culture de tabac dans les terres noires du delta de Lanoraie, on retrouve encore dans les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie d'anciens séchoirs à la couleur et à l'architecture très caractéristiques.

Plusieurs séchoirs à tabac ont été inventoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray. Ils présentent tous une valeur patrimoniale supérieure, notamment grâce à leur valeur d'usage et de rareté. Deux de ces ensembles de séchoirs à tabac se trouvent sur le rang Saint-François, présentant ainsi un intérêt particulier.

Figure 64 : Encadré histoire sur les moulins

3.4.2 Les ensembles d'intérêt patrimonial en milieu agricole

◆ LES RANGS ET CHEMINS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Le territoire rural de la MRC de D'Autray, qui s'étend à travers ses rangs, dans la zone agricole, à l'extérieur des noyaux urbains et villageois, renferme une quantité importante d'immeubles d'intérêt patrimonial. Ainsi, la plupart des ensembles d'intérêt qui ont été relevés dans le **Rapport synthèse de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray**¹⁷ prennent la forme de rangs, lesquels sont associés, de manière intrinsèque, au milieu agricole.

Ces rangs ou sections de rangs qui ont été caractérisés renferment une grande quantité d'éléments bâtis d'une valeur patrimoniale qualifiée de supérieure à exceptionnelle¹⁸.

Naturellement, en raison du mode de tenure des terres et de l'ancienneté des établissements, c'est dans les Basses-terres de D'Autray que l'on retrouve la presque totalité des rangs d'intérêt patrimonial.

TYPLOGIE DES RANGS

Le rang simple comporte un chemin, une rangée d'habitations et des lots correspondants de forme longue et étroite, développés en arrière des maisons et s'étendant vers l'intérieur des terres. Le rang du Fleuve est un rang simple; il correspond au premier rang développé le long de la rive du fleuve ou d'un affluent. Un autre type de rang simple est le rang de rivière. Il correspondait à un rang développé le long d'un affluent du Saint-Laurent, ou encore le long d'un affluent de l'affluent (Hamelin, 1993, p.65).

Quant au rang double, il est une communauté de deux rangs dont chaque devanture donne sur un même chemin de service [...] (Hamelin, 1993, p.67).

Enfin, le rang de ligne relie plusieurs rangs (simples ou doubles) entre eux. Dans l'exemple ci-contre, il est perpendiculaire au fleuve.

La figure ci-contre illustre un exemple de rangs simple et double dans la municipalité de Saint-Barthélemy, au niveau de l'unité de paysage de la plaine littorale.

Figure 65 : Encadré historique sur la typologie des rangs dans la plaine de Berthier

¹⁷ MRC de D'Autray (2013). Rapport synthèse de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray, Bergeron Gagnon inc., consultant en patrimoine culturel et muséologie.

¹⁸ La valeur patrimoniale est déterminée à l'aide de cinq cotes : exceptionnelle, supérieure, forte, moyenne et faible, en fonction des éléments d'analyse suivants : valeur d'âge, valeur d'art et d'architecture, valeur d'authenticité, milieu environnant, valeur d'usage, valeur historique et valeur de rareté.

- ◇ À Sainte-Élisabeth, le **Grand rang Saint-Pierre** et le Petit rang Saint-Pierre représentent le secteur avec la plus forte concentration de bâtiments à valeur patrimoniale élevée. De plus, la présence d'un grand nombre d'édifices en pierre sur le **rang de la Rivière Sud** constitue une caractéristique importante de ce secteur. On remarque que près du tiers des édifices de Sainte-Élisabeth dotés d'une valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle se retrouvent sur ce dernier rang.
- ◇ **Le rang York**, et les édifices ayant les valeurs patrimoniales les plus élevées s'y trouvant, constitue un secteur d'intérêt patrimonial pour les municipalités de Saint-Cuthbert et de Saint-Barthélemy. Aussi, la présence de l'église de Saint-Viateur-d'Anjou sur le rang York, à Saint-Barthélemy, témoigne de l'importance de ce secteur. On y remarque une forte concentration d'édifices d'intérêt patrimonial, notamment à Saint-Cuthbert, entre les numéros d'immeuble 90 et 121 et à Saint-Barthélemy, entre les numéros d'immeuble 1551 et 1961.
- ◇ À Saint-Barthélemy, l'abondance et la qualité de la végétation du **rang Saint-Joachim**, ainsi que les paysages agricoles et les bâtiments secondaires agricoles d'intérêt patrimonial bien préservés contribuent à la qualité des lieux. Aussi l'artère offre-t-elle un intérêt sur le plan paysager.
- ◇ À Saint-Cuthbert, près de 30 % des 55 édifices ayant une valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle inventoriés se situent sur **les rangs du Sud et du Nord-de-la-Rivière-du-Chicot**.
- ◇ À Saint-Norbert, une concentration importante de bâtiments d'intérêt se trouve sur le **rang Sud** entre les numéros d'immeuble 1300 et 2090 et le **rang Sainte-Anne** entre les numéros d'immeuble 2260 et 3850, dont une ancienne école de rang au 3581. Notons que sur le **rang Nord**, surtout entre les numéros d'immeuble 970 et 1670, six édifices inventoriés présentent une valeur d'âge, ce qui correspond à une construction antérieure à 1900.



- Rang double
- Rang simple
- Rang de ligne

- ◇ À Sainte-Geneviève-de-Berthier, sur **les rangs Sud et Nord de la Rivière-Bayonne**, une quantité importante d'édifices possèdent une valeur d'authenticité supérieure ainsi qu'une valeur d'art et d'architecture. De plus, l'abondance et la qualité de la végétation, ainsi que la présence de la rivière Bayonne longeant l'artère, contribuent à la qualité des lieux. On dénote une concentration de ces éléments du patrimoine bâti entre les numéros d'immeuble 120 et 521 sur le rang de la Rivière-Bayonne Sud.

- ◇ Dans l'archipel du lac Saint-Pierre, sur **le rang de l'île-Dupas**, on retrouve un ensemble de 16 bâtiments d'intérêt dont la valeur patrimoniale est qualifiée de forte à supérieure parmi les 45 qui sont inventoriés dans la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas. Plusieurs de ces maisons d'intérêt patrimonial ont conservé leur parement de brique et leur revêtement de toit en tôle.
- ◇ Dans le delta de Lanoraie, la portion du chemin du Roy correspondant **aux chemins Est et Ouest de la Grande Côte (route 138)** constitue des ensembles d'intérêt patrimonial sur le territoire des municipalités de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier avec une forte présence agricole. Plusieurs des édifices qui ont été inventoriés possèdent une valeur patrimoniale forte, supérieure ou excellente, notamment grâce à leur intégrité architecturale et à leur valeur d'âge. Parmi les 44 édifices ayant une valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle inventoriés dans la municipalité de Lanoraie, près du quart se situent sur la Grande Côte Ouest. On y retrouve certains des plus anciens édifices de la municipalité, et surtout, le seul bien de la municipalité protégé par un statut juridique de protection nationale, soit la maison Hervieux.

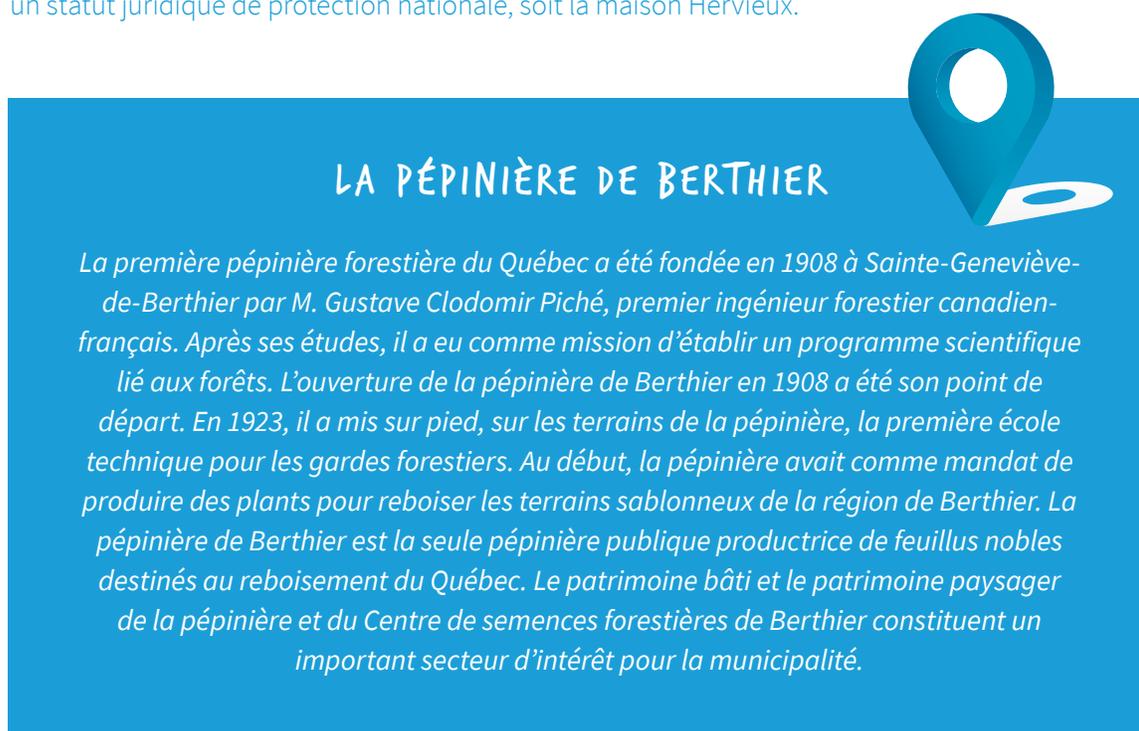


Figure 66 : Encadré historique sur la pépinière de Berthier

De plus, 63 % des édifices de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier dotés d'une valeur patrimoniale élevée se trouvent sur cette artère, dont notamment la pépinière de Berthier (voir encadré ci-contre). Aussi, cette artère offre un intérêt sur le plan paysager, entre autres par la présence du fleuve.

*Le territoire des Hautes-terres de D'Autray compte deux ensembles d'intérêt patrimonial en zone agricole, à savoir : **le chemin du Lac (route 347)** sur le territoire des municipalités de Saint-Norbert et de Saint-Gabriel-de-Brandon et **le pourtour du lac Mandeville** dans la municipalité du même nom.*



◆ LE CHEMIN DU ROY

Le chemin du Roy est la plus ancienne route d'Amérique du Nord. Complétée en 1737, cette route a été le principal lien entre Québec et Montréal sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent jusqu'à ce que l'autoroute 40 soit complétée au début des années 80. Elle offre de belles perspectives sur le fleuve. Il faut noter que si le chemin du Roy coïncide avec la route 138 dans le secteur ouest de la MRC, celui-ci s'éloigne du tracé d'origine à l'est de Berthierville, pour emprunter le rang Berthelet et le rang York. L'abandon du tracé d'origine date du début du XIX^e siècle et résultait des trop nombreuses inondations qui rendaient impraticable la partie du chemin du Roy qui longeait le lac Saint-Pierre.

Les portions du chemin du Roy qui présentent des ensembles d'intérêt patrimonial en zone agricole, correspondant au rang York et au chemin de la Grande Côte Est/Ouest, sont décrites dans la section précédente, relative aux rangs et chemins d'intérêt patrimonial.

◆ LES ÎLES DE LA COMMUNE

Les îles de la Commune sont situées dans l'archipel du lac Saint-Pierre. Elles comprennent l'île de la Commune, l'île du Mitan (aussi dénommée île du Milieu), ainsi qu'une partie de l'île aux Castors. Elles possèdent un patrimoine naturel et agricole remarquable. Le territoire est témoin d'une interrelation durable et harmonieuse entre l'homme et la nature, qui favorise la présence d'une riche biodiversité.

Les îles de la Commune ont servi de pacage pour les animaux avant l'établissement des premiers colons, et de pâturage dès 1683. Ce système de pâturage commun qui tire ses origines de la tradition féodale est toujours en pratique à ce jour.



CONTEXTE

environnemental

- ◆ Milieu hydrique
- ◆ Milieu humide
- ◆ Aquifères souterrains
- ◆ Érosion éolienne
- ◆ Faune, flore & diversité



Écosystèmes

4.1

Le milieu hydrique



La MRC compte un réseau hydrographique développé comprenant de nombreux lacs, dont 102 ont une superficie de plus de 5 hectares, et également plusieurs rivières relativement importantes, telles que les rivières Bayonne, Chicot, Mastigouche et Maskinongé. On retrouve trois zones de gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant¹⁹ dans la MRC de D'Autray soit : le bassin versant de la rivière Bayonne, le bassin versant de la rivière Maskinongé et le bassin versant de la rivière L'Assomption. La tête des différents bassins versants de la région et la qualité de ses rivières est particulièrement bonne.

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU AGRICOLES

Le service d'ingénierie de la MRC de D'Autray est en charge de l'entretien des cours d'eau agricoles. Chaque année, le service réalise une moyenne d'environ 10 chantiers d'entretien dont la plupart sont situés dans la Basse-plaine d'Autray.

Les articles 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales prévoient qu'une MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. C'est en vertu de ces dispositions législatives que les MRC procèdent, lorsque requis, à l'entretien des cours d'eau agricoles afin d'assurer un drainage adéquat des terres en culture. De plus, tous les travaux dans les cours d'eau nécessitent une approbation de la municipalité, de ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec par certificat d'autorisation ou, à tout le moins, l'envoi d'un avis de travaux à ce dernier.

Figure 67 : Entretien des cours d'eau agricoles



Toutefois, en se dirigeant vers le fleuve, la qualité des eaux se détériore au fil de l'accroissement des activités anthropiques dans leur bassin hydrographique. Dans le passé, elles ont d'ailleurs été qualifiées, par le ministère de l'Environnement, de très mauvaise qualité lorsqu'elles se jettent dans le fleuve Saint-Laurent (Ministère de l'Environnement, 2000).

Le fleuve Saint-Laurent constitue la frontière sud de la MRC de D'Autray et la confluence de son réseau hydrique. Les eaux de surface s'y écoulent et portent en elles la trace des aléas climatiques et des activités anthropiques. Deux organismes de concertation, dont la mission est la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable, se partagent le territoire de la MRC de D'Autray : la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP) et la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal (TCRHSLGM).

4.1.1 Le corridor fluvial

◆ FLEUVE SAINT-LAURENT : Lac Saint-Pierre et plaine de débordement

Issues de l'accumulation d'alluvions transportées par le fleuve, les îles de Berthier, communément appelées « les îles », sont la porte d'entrée du lac Saint-Pierre. Situées en amont du lac, dans les Basses-terres du Saint-Laurent, elles forment avec les îles de Sorel l'archipel du lac Saint-Pierre. L'archipel du lac Saint-Pierre et la plaine inondable qui le borde constituent un milieu filtrant qui participe à l'amélioration de la qualité des eaux du fleuve.

La plaine inondable et le lit du lac Saint-Pierre dans le sud des municipalités de Saint-Barthélemy et Saint-Cuthbert, ainsi que sur plusieurs îles de l'archipel du lac Saint-Pierre, sont occupés par une superficie de plus 2 171 hectares de terres en culture²⁰. Aussi, quelques installations d'élevage se retrouvent enclavées par la zone inondable de récurrence de 20 ans. Les épisodes de crues printanières des dernières années sur de vastes étendues de terre y ont considérablement retardé l'ensemencement et la récolte. De plus, l'archipel du lac Saint-Pierre est très affecté par l'érosion hydrique. En fait, ce sont les deux tiers des rives de l'archipel qui s'érodent plus ou moins rapidement.

¹⁹ Le gouvernement québécois définit un bassin versant comme étant une « unité territoriale où toutes les eaux de surface s'écoulent naturellement vers un même point appelé "exutoire du bassin versant". Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée "ligne de partage des eaux" » (Gangbazo, 2011).

²⁰ Données de la Financière agricole du Québec pour les terres en culture et cartographie du ministère de l'Environnement, 2017

Pour développer une agriculture durable et protéger le riche écosystème du lac Saint-Pierre, le gouvernement du Québec annonçait en juillet 2018 la création du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre (voir encadré). Cette initiative, avec le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, est l'un des deux volets de la Stratégie maritime du Québec qui vise à restaurer la qualité de l'écosystème du lac Saint-Pierre et à y assurer une pêche durable.

OBJECTIFS

DU PÔLE D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE EN GESTION DURABLE DU LITTORAL DU LAC SAINT-PIERRE :

- ◇ *Proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires ;*
- ◇ *Développer des cultures et des pratiques agricoles adaptées au contexte particulier des grands littoraux cultivés du lac Saint-Pierre qui auront des incidences positives sur la qualité de son écosystème ;*
- ◇ *Évaluer la performance et les impacts sociaux, économiques, environnementaux et fauniques des activités agricoles et des projets de restauration ;*
- ◇ *Proposer, à partir des résultats des recherches, au ministère de l'Environnement et Lutte aux changements climatiques et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un mode de gestion agricole favorisant la mise en place d'une agriculture durable dans le littoral du lac Saint-Pierre.*

Figure 68 : Objectifs du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre





◆ BASSINS DES RIVIÈRES SAINT-JEAN ET SAINT-JOSEPH

Les eaux de surface de la partie sud de l'unité géographique du delta de Lanoraie se déversent directement dans le fleuve. L'unité renferme la totalité des bassins versants des rivières Saint-Jean (72,3 km²) et Saint-Joseph (41,3 km²), touche une partie du grand bassin de la rivière L'Assomption et compte deux petits bassins : le Grand Fossé (5,8 km²) et le cours d'eau Chaput (4 km²). Au sud, aux abords de la rivière Saint-Jean, le bassin versant de L'Assomption occupe la majorité des terres noires de Lavaltrie-Lanoraie.

La MRC est propriétaire et gère douze barrages situés dans les cours d'eau du ruisseau du Point du Jour et des rivières Saint-Jean, Saint-Antoine et Saint-Joseph. Ces barrages servent à des fins d'irrigation des terres agricoles dans les municipalités de Lavaltrie, de Lanoraie, de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de L'Assomption.

4.1.2 Les Basses-terres de D'Autray

◆ BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BAYONNE

La majeure partie du territoire des Basses-terres de D'Autray se trouve dans la zone de gestion intégrée de l'eau de la zone Bayonne qui, en plus de la rivière Bayonne, inclut le bassin des rivières la Chaloupe, Chicot et quelques petits bassins de ruisseaux tels que Sarrazin (423 ha) et Désy-Sylvestre (142 ha). Ces rivières prennent leur source dans le piémont laurentien. Elles s'engagent dans les Basses-terres de D'Autray avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre.

Du fait que leur bassin versant recueille les eaux de la plaine argileuse, les rivières de la zone Bayonne présentent à l'origine certaines caractéristiques physiques particulières, notamment une forte coloration et une turbidité élevée. Les activités agricoles, qui occupent une importante portion de son territoire, exercent une profonde influence sur la qualité de l'eau. Le bassin est caractérisé par une importante densité de production animale. L'ampleur du territoire cultivé et sa concentration dans la portion inférieure du bassin font en sorte que les activités agricoles continuent d'exercer une pression importante sur les milieux aquatiques. La prédominance des cultures à grand interligne, combinée à la nature argileuse des sols, est à l'origine des apports importants de matières en suspension, de matière organique et d'éléments nutritifs vers les cours d'eau (Giroux, 2007).

◆ **LE PLATEAU ARGILEUX : ravinement**

Le plateau argileux présente un réseau hydrographique dense, d'axe nord-ouest/sud-est, qui entaille la plaine : rivières Bayonne, Chicot et Bonaventure. Les cours d'eau s'y écoulent au fond d'entailles relativement profondes, et les problèmes d'érosion des berges y sont importants. L'intégrité des bandes de protection riveraines n'est pas toujours assurée, particulièrement dans le cas des plus petits cours d'eau situés en milieu agricole. L'érosion hydrique est active notamment le long des cours d'eau qui sillonnent le plateau argileux. On compte d'ailleurs dans ce secteur plusieurs talus instables.

◆ **LA PLAINE BASSE : sédimentation**

L'analyse de la carte fournie par le MAPAQ indique, pour ce secteur, que l'inondation des terres lors des crues du fleuve Saint-Laurent a nécessité un effort important de drainage, afin de permettre une mise en culture adéquate. C'est dans ce secteur que se déposent les sédiments arrachés par l'érosion dans les terres situées en amont. L'entretien se résume principalement au curage des fossés, qui ont tendance à s'envaser.

4.1.3 Les Hautes-terres de D'Autray

◆ **LA PLAINE LACUSTRE : lac Maskinongé et lac Mandeville**

Le territoire des Hautes-terres de D'Autray est essentiellement couvert par le bassin de la rivière Maskinongé et dans une moindre mesure par la tête des bassins des rivières Bayonne, la Chaloupe et Chicot. D'une façon générale, les cours d'eau situés dans les Hautes-terres de D'Autray sont moins pollués que ceux qui sont situés au sud dans les Basses-terres. Toutefois, la problématique liée aux épisodes de prolifération des cyanobactéries dans le lac Maskinongé et le lac Mandeville, à l'instar d'autres lacs de la région de Lanaudière, montre la vulnérabilité des lacs des plaines de la vallée lacustre par rapport aux usages exercés dans leur bassin versant.

Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Maskinongé sont des enjeux majeurs, tant pour la faune que pour l'économie de cette région, qui dépend en bonne partie de la mise en valeur de ce plan d'eau à des fins récréotouristiques. D'ailleurs, depuis l'été 2003, des épisodes de prolifération de cyanobactéries ont été confirmés dans le lac Maskinongé. Il s'agit là d'un indice d'un trop grand apport d'éléments nutritifs au lac, tels que le phosphore. Un plan directeur, dont l'objectif est de diminuer l'apport en phosphore dans le lac, a été adopté et mis en œuvre par les municipalités riveraines du lac Maskinongé. Malgré des efforts réels pour réduire les charges polluantes, l'agriculture compte parmi les activités qui participent le plus à la dégradation de la qualité de l'eau à l'échelle du territoire de la MRC de D'Autray (Teknika HBA, 2009).



4.2

Le milieu humide *(voir carte Annexe 2)*

Les milieux humides « regroupent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer, dans la mesure où elles sont présentes, les composantes sol ou végétation. » (Couillard et Grondin, 1986). On reconnaît habituellement quatre types de milieux humides : les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. À cause des conditions particulières qu'on y retrouve, les milieux humides abritent une diversité floristique et faunique particulière. D'autre part, ces milieux remplissent de nombreuses fonctions écologiques telles que la rétention des crues et la filtration de l'eau (Bazoge et al. 2014).

La MRC de D'Autray possède la deuxième plus grande superficie en milieux humides de la région de Lanaudière avec 10 721 ha, soit 7,9 % de la superficie de la MRC (24 % des milieux humides de Lanaudière), dominés par les marécages (5 804 ha). Les milieux humides de la MRC sont concentrés aux abords du fleuve Saint-Laurent, autour des îles et de la plaine de débordement du lac Saint-Pierre, ainsi que dans le delta de Lanoraie.

4.2.1 Les milieux humide

◆ CORRIDOR FLUVIAL : complexe tourbeux du delta de Lanoraie

Le complexe tourbeux de Lanoraie correspond à d'anciens chenaux, vestiges d'une époque où le fleuve Saint-Laurent occupait une superficie beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Désormais comblés de dépôts de sol très riches en matière organique, ces anciens chenaux ont, entre autres, la propriété de retenir de fortes quantités d'eau. Ces bras de tourbières ceinturent de vastes îlots de terre très sablonneuse, dont certains sont en culture.

Les réserves d'eau sont importantes dans l'aquifère de surface, lequel alimente des ruisseaux et de petites rivières dont le débit est régulé à des fins agricoles par un réseau de barrages. Le réseau des tourbières du delta de Lanoraie est une importante réserve d'eau utilisée pour la culture des coteaux de sable situés entre les bras de tourbières et pour l'alimentation en eau potable des municipalités de Lanoraie et de Saint-Sulpice.

Une évaluation du bilan hydrique des tourbières réalisée à la fin des années 80 montrait que les quantités d'eau puisées dans la tourbière correspondaient à ce que peut offrir ce milieu sans entraîner son assèchement. Il s'agit d'un équilibre fragile qui pourrait être rompu par une augmentation substantielle des quantités d'eau puisées ou par le drainage ou la destruction du milieu tourbeux. Une actualisation du bilan hydrique des tourbières du delta de Lanoraie serait souhaitable. Les données compilées au ministère de l'Agriculture mettent en évidence la grande différence au niveau du drainage entre les terres noires et le reste de la MRC. Alors que les autres secteurs agricoles ont subi des modifications de drainage importantes, la principale intervention dans le complexe tourbeux est le creusage d'étangs d'irrigation. Cela s'explique par les cultures d'une part, mais également par le drainage naturel, qui varie de bon à excessif.

Le projet RADEAU ²¹, débuté en 2016, proposait notamment de coproduire, avec les usagers et les organisations locales, des connaissances nouvelles concernant les pratiques actuelles ainsi que les stratégies d'adaptation nécessaires du milieu agricole, et ce, dans le but d'atténuer les possibles conflits d'usage de l'eau dans un contexte de changements climatiques. À la suite de l'obtention des résultats de ce portrait régional, il fut suggéré d'évaluer la démarche sur un territoire plus limité, en l'occurrence la tourbière de Lanoraie. L'analyse de ce territoire concluait non seulement que les risques de conflits étaient bien réels, mais qu'ils pourraient s'accroître dans le futur, la disponibilité de l'eau provenant de la tourbière risquant – à moyen et long terme – d'être problématique. L'année 2019 marquant la fin du projet RADEAU, les producteurs agricoles touchés par les enjeux de la tourbière ont décidé de mettre sur pied un comité, lequel verra non seulement à examiner davantage les pistes de solutions proposées lors des rencontres de groupe, mais également à alimenter la recherche d'autres solutions.

◆ **Les milieux humides des BASSES-TERRES DE D'AUTRAY**

Dans la province de Québec, on estime que près de la moitié des zones humides de la plaine du Saint-Laurent ont disparu au cours du dernier siècle et les Basses-terres de D'Autray n'échappent pas à cette réalité. Ainsi, d'importantes superficies de milieux humides ont été détruites au profit de l'agriculture et de l'urbanisation. Le territoire des Basses-terres de D'Autray est actuellement très peu pourvu en milieux humides, lui conférant ainsi un très faible pouvoir de régulation des eaux de précipitations.

◆ **Les milieux humides des HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY**

On dénote la présence de plusieurs milieux humides, non classifiés pour la majorité, principalement situés dans la partie agroforestière du piémont laurentien. Toutefois, il existe peu ou pas de référence à ce jour sur leur affectation par les activités agricoles.

²¹ *Projet de recherche participative d'alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique (RADEAU). Pour en savoir plus : agrireseau.net/documents/Document_101350.pdf*



4.3

Les aquifères souterrains

Plusieurs aquifères ont été identifiés sur le territoire de la MRC, dont certains servent à l’approvisionnement en eau potable de certaines municipalités. Toutefois, à l’instar des autres régions du Québec, le niveau de connaissance des aquifères et de leur vulnérabilité reste très partiel. Le réseau des tourbières du delta de Lanoraie est une importante réserve d’eau utilisée pour la culture des coteaux de sable situés entre les bras de tourbières et pour l’alimentation en eau potable des municipalités de Lanoraie et de Saint-Sulpice. Dans les Basses-terres de D’Autray, les réserves d’eau souterraine sont peu importantes. Il faut descendre souvent profondément dans le roc avant d’atteindre des niveaux fournissant des débits intéressants. La qualité de l’eau souterraine n’est pas toujours irréprochable : les calcaires de Trenton ont tendance à la rendre sulfureuse et très dure.

Les principaux aquifères identifiés sur le territoire de la MRC sont les suivants :

- ◇ ceux des tourbières de Lanoraie, utilisés pour l’alimentation en eau potable des municipalités de Saint-Sulpice et de Lanoraie et par les agriculteurs de la région;
- ◇ l’aquifère de Saint-Barthélemy, qui dessert cette municipalité en eau potable;
- ◇ les aquifères de Saint-Cuthbert;
- ◇ l’aquifère de Mandeville, situé au nord du lac Maskinongé;
- ◇ l’esker du lac Rouge (anciennement « lac Galon »; Saint-Didace).

4.4

L’érosion éolienne

Plusieurs parties du territoire de la MRC sont affectées par l’érosion éolienne. L’érosion éolienne est importante sur les terres situées près du fleuve et plus particulièrement sur les coteaux de sable du delta de Lanoraie. On y retrouve d’ailleurs un réseau de haies brise-vent, lequel aurait avantage à être complété.



4.5

La faune, la flore et la biodiversité *(voir carte Annexe 3)*

4.5.1 L'archipel et plaine de débordement du lac Saint-Pierre

Sur le territoire de la MRC de D'Autray, les habitats fauniques du fleuve sont fortement concentrés dans l'archipel du lac Saint-Pierre et la plaine inondable qui le borde. La principale caractéristique de ce milieu est la grande proportion de zones humides riches en matière de biodiversité qu'on y retrouve. L'archipel abrite des haltes migratoires, une importante héronnière, plusieurs frayères et aires d'alevinage et plusieurs habitats du rat musqué. L'archipel du lac Saint-Pierre est l'un des rares écosystèmes de ce type de tout l'est de l'Amérique du Nord. Le lac Saint-Pierre a été inclus par l'UNESCO dans le réseau mondial des réserves de la biosphère. Les activités de chasse et de pêche sont importantes dans l'archipel et sont fortement tributaires de la qualité de cet écosystème. Pour répondre à une problématique liée à la raréfaction de certaines espèces de poissons, notamment la perchaude, une aire faunique communautaire y a été créée afin de régir les activités de pêche sportive.

La plaine de débordement du lac Saint-Pierre constitue une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). On y compte plus de 10 000 canards pilets et de 10 000 bernaches du Canada, en plus de plusieurs dizaines de milliers d'oies des neiges en migration printanière dans la plaine inondable de Saint-Barthélemy (deuxième plus importante halte migratoire de la vallée du Saint-Laurent), offrant ainsi un grand potentiel de mise en valeur (aménagement réalisés dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine).

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre s'est toutefois détériorée au point d'être très préoccupante. Elle témoigne, en effet, des nombreux impacts des activités humaines qui s'exercent depuis des décennies dans sa plaine inondable et son bassin versant. La mauvaise qualité de l'eau de plusieurs des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Pierre ainsi que la perte d'habitats de qualité dans sa plaine inondable ont de nombreuses répercussions sur la vie aquatique et les activités économiques qu'elle soutient. Ces enjeux ont d'ailleurs été identifiés comme prioritaires par la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre.

²¹ *Projet de recherche participative d'alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique (RADEAU). Pour en savoir plus : agrireseau.net/documents/Document_101350.pdf*



On retrouve dans l'archipel du lac Saint-Pierre une grande concentration d'écosystèmes prioritaires ²² :

- ◇ **Les îles de la Girodeau**, habitat faunique sur terre publique, habitat du rat musqué;
- ◇ **L'île Dupas, le Nid d'Aigle (île) et l'île aux Ours**, sites de reproduction des poissons, frayères en eau vive, habitats d'amphibiens et de reptiles et habitats du rat musqué;
- ◇ **L'archipel de la Grande Île**, site de reproduction des poissons, fréquenté par plusieurs espèces d'oiseaux et habitat du rat musqué;
- ◇ **Le refuge faunique de la Grande Île**, héronnière;
- ◇ **Les îles de la Commune et du Mitan**, sites de reproduction du poisson fréquentés par plusieurs espèces d'oiseaux et habitat du rat musqué.

4.5.2 La tourbière du delta de Lanoraie

La tourbière est un écosystème très riche qui renferme une flore particulière et qui abrite plusieurs espèces d'oiseaux, dont certains oiseaux rares. Notons la présence d'habitats pour l'orignal et de nombreuses espèces fauniques et floristiques à statut précaire : arisème dragon, salamandre à quatre orteils, couleuvre brune, tortue géographique, etc. Toutefois, la préservation de l'ensemble de la tourbière rend nécessaire l'adoption de mesures de contrôle relatives notamment au déboisement, au drainage et à l'extraction de la tourbe. Afin de favoriser la préservation de ce milieu, l'essentiel des tourbières situées à l'extérieur de la réserve écologique est affecté à des fins de conservation.

On retrouve la réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, qui occupe une superficie de 415 hectares, à mi-chemin entre Saint-Thomas-de-Joliette et la municipalité de Lanoraie. Le site assure la protection d'un complexe de tourbières tant ombrotrophes que minérotrophes, représentatives de la section ouest des Basses-terres du Saint-Laurent. La Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie, qui est une organisation non gouvernementale (ONG), y œuvre.

²² *Environnement et changement climatique Canada et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont identifié les écosystèmes prioritaires des Basses-terres du Saint-Laurent. Cette identification s'inscrit dans une stratégie de conservation des écosystèmes dont l'objectif est le maintien et le rétablissement d'un nombre significatif d'écosystèmes viables qui peuvent soutenir une biodiversité afin de répondre aux engagements internationaux du Québec et aux besoins des citoyens (Observatoire global du Saint-Laurent, 2019).*

4.5.3 Les boisés de la plaine du Saint-Laurent

Le sud du territoire de la MRC est voué principalement à l'agriculture. Il en résulte une très faible proportion de superficies sous couvert forestier. Cependant, des boisés relativement vastes ont persisté et constituent aujourd'hui des écosystèmes d'autant plus précieux qu'ils sont rares dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Ces boisés sont, bien entendu, l'habitat de plusieurs espèces animales et végétales. Environ la moitié de ces boisés sont situés dans le delta de Lanoraie. L'importance du couvert forestier à cet endroit résulte des particularités géologiques dues à la présence d'un réseau de tourbières. Les autres secteurs agroforestiers sont localisés dans le piémont laurentien, où le relief est plus accidenté et où l'on retrouve plusieurs boisés avec un bon potentiel acéricole.

Situé à la limite sud-ouest de la MRC, le boisé de Sainte-Élisabeth est le plus important des Basses-terres de D'Autray, en ce qui a trait à sa superficie. Reconnu pour sa valeur écologique, il représente aussi une composante importante du paysage pour maintenir une certaine diversité d'ambiances au sein de l'étendue cultivée : effet de lisière, effet de découverte ou de surprise, animation de l'étendue cultivée. D'autres boisés de superficie relativement importante sont notamment présents dans les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Sainte-Élisabeth.

Le concept de corridor forestier réfère à des boisés, souvent de forme linéaire, situés à faible distance les uns des autres et qui, ensemble, constituent un seul boisé dont la vaste superficie permet la survie d'espèces qui déclinaient dans des boisés de plus faible superficie. Compte tenu de leur rareté et du fait qu'ils favorisent le maintien de la biodiversité, les corridors forestiers les plus significatifs doivent faire l'objet de mesures de protection particulières afin de les préserver. Les boisés isolés ayant une superficie de plus de 50 hectares constituent des milieux qui peuvent constituer des écosystèmes d'intérêt, particulièrement dans le contexte de la plaine du Saint-Laurent. Ces boisés font donc également l'objet de mesures particulières de protection.

Le maintien du couvert forestier contribue à limiter l'érosion des sols. Or, l'érosion des sols constitue un facteur important de la dégradation de la qualité des eaux des lacs et cours d'eau, notamment en favorisant l'apport d'un surplus de phosphore. Dans cette optique, le maintien du couvert forestier apparaît souhaitable pour contrer la dégradation des lacs et cours d'eau.





4.5.4 Les lacs de la vallée lacustre

Le lac Maskinongé, avec ses tributaires, les rivières Matambin et Mastigouche, et son émissaire, la rivière Maskinongé, sont des habitats propices pour plusieurs espèces de poissons. La pêche sportive constitue une activité très pratiquée dans le lac Maskinongé. Des frayères sont présentes dans les cours inférieurs des tributaires et dans le cours supérieur de l'émissaire. La pêche sportive constitue une activité très pratiquée dans le lac Maskinongé.

Ces cours d'eau sont également l'habitat de mammifères tels que la loutre de rivière, le castor et le rat musqué. On y dénote aussi la présence de quelques espèces fauniques et floristiques à statut précaire, comme la tortue des bois.

Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Maskinongé sont des enjeux majeurs, tant pour la faune que pour l'économie de cette région, qui dépend en bonne partie de la mise en valeur de ce plan d'eau à des fins récréotouristiques.

Au nord des plaines de la vallée lacustre, le territoire présente un relief relativement accidenté favorisant des eaux froides et bien oxygénées, plus propices aux populations de salmonidés; plusieurs autres espèces de poissons d'intérêt pour la pêche sportive s'y trouvent : perchaude, barbotte brune, doré jaune, achigan à petite bouche, omble de fontaine, truite arc-en-ciel et truite brune (espèces introduites et soutenues par des ensemencements), dont plusieurs dépendent des milieux humides à un moment ou l'autre de leur cycle de vie.



ACTIVITÉS

forestières

05

- ◆ Forêt privée
- ◆ Producteurs forestiers
- ◆ Activités forestières en zone agricole
- ◆ Acériculture
- ◆ Produits forestiers non ligneux



Activités forestières



La MRC de D'Autray compte environ 690 km² de forêt, ce qui représente un peu plus de 55 % de son territoire. Elle est la deuxième plus importante MRC de la région de Lanaudière en ce qui a trait à sa superficie forestière. Les forêts sont principalement situées dans les Hautes-terres de D'Autray. On compte également de grands massifs boisés dans le delta de Lanoraie, de même que sur certaines îles de l'archipel du lac Saint-Pierre.

La forêt constitue une ressource importante pour le maintien de la faune, la préservation du caractère récréotouristique du nord de la MRC, de même que pour l'apport économique associé à une exploitation judicieuse de cette ressource. La forêt est un milieu où se côtoient exploitants forestiers, chasseurs, villégiateurs et excursionnistes. Cette cohabitation en milieu forestier peut entraîner des conflits entre certains usagers dont les intérêts sont parfois divergents. À ce jour, le partage du milieu forestier se fait d'une façon relativement harmonieuse. Le maintien de cette harmonie constitue un défi de l'aménagement de la forêt privée.

5.1

La forêt privée

Selon les données recueillies auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (ARMVFPL), la superficie forestière privée totale de la MRC de D'Autray (107 686 ha) est constituée à 48 % de terrains forestiers privés **productifs**²³, à 2,5 % de terrains forestiers privés **improductifs**²⁴ et à 49,5 % de **terrains privés non forestiers**²⁵, incluant les étendues d'eau.

²³ Les terrains forestiers productifs englobent les terrains capables de générer un volume de bois de 30 m³/ha ou plus en moins de 120 ans et pour lesquels la majorité des tiges a un DHP (diamètre à hauteur de poitrine) avec écorce de la classe de 10 cm et plus (MFFP, 2015).

²⁴ Les terrains forestiers improductifs comprennent tous les terrains incapables de produire 30m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans, ainsi que les terrains qui ont déjà été productifs, mais qui, 40 ans après avoir subi une perturbation majeure, ne sont toujours pas régénérés (MFFP, 2015).

²⁵ Les terrains non forestiers sont ceux où la production de matière ligneuse n'est pas possible. Ces terrains se caractérisent par une densité de couvert de moins de 25 % et sont généralement affectés à d'autres usages, comme le développement urbain, les activités industrielles, minières, agricoles, touristiques ou de villégiature (MFFP, 2015).



Ce n'est pas la totalité de ces superficies qui présente les caractéristiques nécessaires et optimales pour produire du bois. En effet, la forêt, dans certains secteurs, peut être trop jeune pour produire du bois à court terme, tandis que le volume sur pied, pour d'autres secteurs, est insuffisant pour justifier des efforts de récolte. Le potentiel peut également être plus limité dans certaines zones en raison de contraintes opérationnelles telles que les bandes riveraines, les milieux humides, les routes, les zones urbanisées, les pentes fortes, la fragmentation du territoire, etc.

Pour mieux connaître le potentiel du territoire, il est important de cibler et de localiser les « massifs » où la forêt est en mesure de produire du bois à court terme. L'analyse de l'ARMVFPL a permis d'identifier une superficie totale de près de 73 000 hectares de massifs forestiers dans la région de Lanaudière. Bien que des zones prioritaires aient été identifiées dans chaque MRC, les MRC de Matawinie, de D'Au-tray et de Montcalm sont celles qui possèdent, en ordre d'importance, les plus vastes superficies de massifs forestiers. À elles seules, ces trois MRC regroupent 91 % des superficies de massifs de forêts matures de Lanaudière. La grande diversité des essences de la MRC de D'Au-tray est bien représentée dans la répartition des volumes disponibles dans ces massifs forestiers.





5.2

Les producteurs forestiers

Pour être reconnu producteur forestier en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares (10 acres ou 12 arpents carrés), dotée d'un plan d'aménagement forestier (PAF) certifié conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier.

Selon les données de l'ARMVFPL, la MRC de D'Autray comptait, en 2019, 1942 propriétaires possédant un boisé de 4 hectares. Entre 1985 et 2019, le nombre de propriétaires a peu changé, passant de 2079 à 1942, soit une diminution de 6,6 %. La superficie forestière moyenne par propriétaire était, en 2019, de 28 hectares, pour une superficie forestière totale de 54 361 hectares. Notons pour fin de comparaison que dans la région de Lanaudière, on compte une superficie moyenne par propriétaire de 32 hectares, tandis que celle-ci est de 53 hectares pour la province de Québec.

5.3

Activités forestières en zone agricole

Plus du tiers de la zone agricole permanente est situé dans des secteurs qualifiés d'agroforestiers. Environ la moitié de ces secteurs sont situés dans le delta de Lanoraie. L'importance du couvert forestier à cet endroit résulte des particularités géologiques dues à la présence d'un réseau de tourbières. Les autres secteurs agroforestiers sont localisés dans le piémont laurentien, où le relief est plus accidenté et où l'on retrouve plusieurs boisés avec un bon potentiel acéricole.

La présence de grands massifs boisés en zone agricole est fortement corrélée avec la présence de sols à faible potentiel pour l'agriculture. D'autre part, peu de sols agricoles de classes 2 et 3 sont sous couvert forestier. Les quelques boisés situés dans les zones agricoles homogènes peuvent avoir une grande valeur faunique et floristique, particulièrement ceux qui sont situés dans un corridor forestier.



5.4

L'acériculture sous la loupe *(voir carte Annexe 4)*

Afin d'évaluer le potentiel acéricole sur le territoire privé de la MRC de D'Autray, l'ARMVFPL a analysé les cartes écoforestières du 4^e inventaire décennal en appliquant différents paramètres (groupements d'essences, densité, hauteur et âge). Grâce à cette analyse, il a été possible d'extraire les superficies présentant des caractéristiques permettant le développement de l'acériculture.

Seuls les peuplements contenus dans un massif d'un minimum de 5 hectares ont été utilisés, puisqu'il s'agit de la superficie minimale exigée pour la consolidation d'érablières, selon les critères de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ). Les superficies ont été classées en fonction de leur potentiel :

- ◇ **POTENTIEL « ENTAILLABLE »** : érablière théoriquement prête à mettre en production et remplissant le seuil minimal de rentabilité ;
- ◇ **POTENTIEL « EXTENSION »** : érablière de moindre qualité (densité plus faible d'entailles) dont l'exploitation est possible, car elle est située en périphérie des érablières « entaillables » ;
- ◇ **POTENTIEL « AVENIR »** : peuplements pouvant devenir des érablières « entaillables » sur un horizon de 10 à 30 ans.

Pour ce qui est du potentiel d'entaillage actuel, il se concentre dans le piémont laurentien et sur le pourtour de la plaine lacustre de Brandon avec une superficie estimée par l'ARMVFPL à 7 158 hectares. Notons que la MRC renferme 2 549 hectares de superficies d'«extension». En ce qui concerne les superficies forestières au potentiel acéricole « avenir », qui permettent de planifier l'aménagement d'érablières à long terme, la MRC de D'Autray en compte une superficie de 2 274 hectares.

En somme, même si la région n'est pas un joueur majeur au Québec au niveau de l'acériculture, une grande opportunité s'offre aux propriétaires forestiers, en considérant la quantité importante de superficies disponibles et d'entailles potentielles. En effet, il existe un potentiel inexploité pour le développement de l'acériculture en forêt privée, car davantage de superficies pourraient être aménagées.



5.5

Produits forestiers non ligneux (PNFL)

Les produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que définis par l'Institut de technologie agroalimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, représentent des « produits ou des sous-produits des végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon ». Les PFNL « proviennent d'espèces végétales indigènes ou naturalisées, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation ».

Dans la région de Lanaudière, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière a créé, en 2012, le comité régional sur les PFNL afin de suivre le développement de ce secteur d'activité en pleine expansion dans la région. Le comité œuvre à la mise en valeur des PFNL et soutient les entreprises de l'industrie, tout en veillant à la pérennité des ressources. **Les usages des PFNL sont nombreux et variés, et le comité régional sur les PFNL en reconnaît quatre catégories :**

- ◇ Les **produits d'alimentation** qui regroupent les fruits sauvages, les champignons, les épices et aromates, les légumes forestiers, les noix nordiques, ainsi que toutes les autres plantes comestibles ;
- ◇ Les **produits pharmaceutiques et nutraceutiques**, tels que l'if du Canada, la gomme de sapin, le ginseng et les autres plantes médicinales ;
- ◇ Les **produits ornementaux**, tels que les arbres de Noël et les autres décorations ;
- ◇ Les **produits manufacturés et matériaux**, qui comprennent notamment les huiles essentielles, les alcools et les résines.

La MRC de D'Autray bénéficie de la présence sur son territoire de l'Association forestière de Lanaudière (AFL), qui offre une programmation de formation sur l'identification et la cueillette de PFNL, en collaboration avec la Commission scolaire des Samares et la SADC Matawinie. L'AFL, qui est située sur le site de la pépinière de Berthier, offre aussi des formations s'adressant au grand public sur des sujets tels que les plantes culinaires, les petits fruits et l'initiation à la mycologie.



En 2019, quelques entreprises d'autochtones se sont ajoutées au Répertoire des entreprises du secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et produits de cultures émergentes de Lanaudière (Association forestière de Lanaudière). Ce répertoire inclut plus d'une cinquantaine d'entreprises œuvrant dans le domaine, et ce, majoritairement dans la récolte et la production de produits comestibles. De plus en plus de ressources techniques et de formations sont également disponibles pour ceux qui sont intéressés à se lancer dans la cueillette des PFNL, entre autres par le biais de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Matawinie et de l'Association forestière de Lanaudière (AFL).

La plupart des types de peuplements forestiers et non forestiers peuvent fournir des PFNL selon l'une ou l'autre des quatre catégories. Il n'existe toutefois pas de données territoriales ou d'études complètes permettant de bien caractériser les sites en production et ceux qui sont potentiels sur l'ensemble du territoire de la forêt privée lanauoise.

An aerial photograph of a dense forest of evergreen trees, likely spruce or fir, covering a hillside. The trees are lush green, and the background is slightly hazy.

Fin
SECTION 05

06

DIAGNOSTIC & enjeux



Forces +



- + Forte occupation du territoire agricole
- + Présence d'un réseau hydrographique bien développé pour l'irrigation; plusieurs lacs et présence du lac Saint-Pierre
- + Augmentation des revenus agricoles à l'hectare dans les dernières années
- + Augmentation du nombre d'entreprises ovines (100 % d'augmentation de 2004 à 2016)
- + Microclimat (propice à des cultures variées)
- + Grand bassin de bonnes terres
- + Peu de pression de l'urbanisation (nord de la MRC) et disponibilité de terres à des coûts abordables
- + Augmentation importante du nombre d'entreprises certifiées biologiques et du nombre d'hectares certifiés biologiques
- + Service d'ingénierie de la MRC pour la gestion des cours d'eau
- + Protection des boisés de la plaine du Saint-Laurent



Faiblesses -

- Manque de main-d'œuvre
- Valeur des terres et rentabilité (salaire, mais aussi investissements) ne sont pas concordantes
- Taux de location encore bas : amélioration foncière sur les terres qui appartiennent aux agriculteurs
- Diminution prononcée d'entreprises qui œuvrent dans la production laitière (45 % versus 27 % au Québec) : difficulté à avoir de la relève; qualité de vie (relève à un seul producteur)
- Gestion de l'eau : retrait de l'eau retarde l'entrée dans les champs
- Perte de terres agricoles causée par la réglementation sur les bandes riveraines : normalement elles ont de 3 à 5 mètres, mais cela peut aller jusqu'à 10 mètres. Ces superficies ne peuvent être cultivées et aucune compensation n'est versée à l'agriculteur.
- Peu de transformation dans la MRC; peu de petits abattoirs
- Cohabitation parfois difficile avec les citoyens et les néoruraux
- Délais dans la gestion des permis liés aux questions agricoles
- Acteurs qui dispensent de la formation et des services-conseils peu connus; peu de formateurs avec des connaissances spécialisées à proximité; peu de formations asynchrones disponibles en ligne
- Peu de mise en marché directe hors de la partie sud du territoire
- Peu d'emphase sur les petites productions
- Détournement de la circulation du réseau supérieur vers le réseau local; communications avec le MTQ et les municipalités pour les travaux routiers
- Bande de protection riveraine souvent inexistante
- Pression de l'urbanisation au sud de la MRC
- Capacité d'approvisionnement des réseaux d'aqueduc (Sainte-Élisabeth et Sainte-Geneviève) peu serviable pour l'agriculture, mais engendre une pression sur l'urbanisation*

* Le réseau d'approvisionnement en eau des municipalités de Sainte-Geneviève et de Sainte-Élisabeth parcourt, de manière étendue, plusieurs routes rurales en zone agricole. Ce réseau n'est pas utilisé pour les activités agricoles puisqu'il est voué à la desserte des fonctions urbaines. Ainsi, sans bénéficier au développement de l'agriculture, sa présence constitue un vecteur de pression sur l'urbanisation des secteurs desservis.

Opportunités »

- » **Projet Arboria** (mise en valeur PFNL)
- » **Projet la Boîte à startup** (transformation alimentaire)
- » **Coop Bonjour Nature (Matawinie)** : expériences excursionnistes en partance de Montréal
- » **Concentration des activités agrotouristiques** le long du chemin du Roy
- » **Agrandissement important du réseau de fibre optique** (Internet)
- » **Potentiel de développement différent d'un secteur à l'autre** (p. ex. dans le nord)
- » **Potentiel de développement de l'agrotourisme** : belle variété de types de cultures
- » **Demande des consommateurs pour l'achat local** (en épicerie, en restaurant) et les produits certifiés biologiques
- » **Intérêt pour les fermes écologiques** : producteurs ont de plus en plus la conscience d'utiliser de manière raisonnée les pesticides
- » **Commerce électronique**
- » **Coopérative agroalimentaire** pour Saint-Norbert
- » **Main-d'œuvre retraitée**
- » **Journées portes ouvertes de l'UPA** génèrent des retombées positives pour les entreprises autour
- » **Présence du Centre d'emploi agricole de l'UPA**
- » **Paysages remarquables, répertoriés par l'étude de paysages** réalisée pour la MRC Portrait et caractérisation du territoire forestier en cours de réalisation (2019)
- » **Étude en cours sur le potentiel acéricole** pour être en mesure de se positionner pour le prochain contingent
- » **Existence de L'Arterre** (service de maillage entre les cédants et les aspirants agriculteurs)
- » **Programme de formation agricole (GEEA)** au Cégep de Joliette
- » **Mise en place d'un Fonds Écoleader** au niveau régional pour accompagner les entreprises dans la mise en place de pratiques écoresponsables
- » **Présence de l'organisation du CIEL** (biologie végétale et horticulture) dans Lanaudière pour l'innovation
- » **Proximité des grands centres**
- » **Disponibilité de terrains industriels bien desservis** (égout et aqueduc) à Berthierville pour la transformation alimentaire

Menaces x

- X Présence de la sauvagine
- X Valeur élevée des terres agricoles dans le sud de la MRC : impact sur la rentabilité des entreprises (endettement) et l'accès à la relève; les taxes augmentent, mais les revenus n'augmentent pas
- X Bas coût des terres dans le nord de la MRC : possibilités intéressantes d'acquisition de terres dans le nord de la MRC pour quelqu'un qui veut démarrer une nouvelle entreprise
- X Réglementation contraignante (REA, CPTAQ, ministère de l'Environnement)
- X Superficies perdues pour l'étalement urbain
- X Augmentation du coût des intrants
- X Fiscalité agricole qui ne favorise pas le transfert d'entreprises agricoles
- X Absence d'Internet haute vitesse à la grandeur du territoire
- X Changement dans les technologies (coûts, accès à la formation)
- X Transport pétrolier qui a un impact sur la variation du niveau de l'eau
- X Niveau de l'eau du lac Saint-Pierre (réurrence des inondations); enjeu de pertes de superficies (2500 ha dans la zone 0-2 ans dans Lanaudière)
- X Protection de la qualité des eaux des lacs au nord de la MRC; approvisionnement en eau (tourbière de Lanoraie)
- X Cohabitation
- X Milieu agricole de moins en moins imbriqué avec la communauté locale
- X Accaparement des terres par les grands propriétaires terriens aux dépens des petits producteurs; impacts sur la vitalité du milieu; moins de participants à la collectivité





Liste des principaux **ENJEUX :**

01 LA PÉRENNITÉ DES
ENTREPRISES EXISTANTES

02 LE DÉMARRAGE
D'ENTREPRISES

03 LE DÉVELOPPEMENT DE
LA TRANSFORMATION
AGROALIMENTAIRE

04 L'ORGANISATION DE LA MISE
EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

05 LA MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT

06 LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

07 LA COMMUNICATION

ENJEU 01

LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES EXISTANTES

MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE AU SEIN DES ENTREPRISES ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES INNOVANTES

Qu'elle soit technique ou spécialisée, il y a actuellement un manque de main-d'œuvre qui touche l'ensemble du marché du travail, et conséquemment, qui se fait sentir également dans les domaines d'emplois liés à l'agriculture. Pour répondre à cette problématique, le recours à des travailleurs étrangers est devenu une pratique courante. Si la main-d'œuvre était spécifiquement liée à des postes d'ouvriers qui ne demandaient pas de formation particulière, on voit de plus en plus de travailleurs étrangers être embauchés comme main-d'œuvre spécialisée. Certains d'entre eux travaillent également à l'année longue au Québec et obtiennent leur résidence canadienne permanente.

L'attraction et la rétention de la main-d'œuvre restent toutefois des enjeux bien présents, notamment parce qu'il s'agit d'emplois saisonniers, aux avantages peu compétitifs avec d'autres secteurs d'activités : le Centre d'emploi agricole de l'UPA peut être un atout intéressant pour le processus d'embauche et la mise en place de projets collectifs liés à la main-d'œuvre. Il s'agit d'une instance de l'UPA qui a pour mandat de connecter des chercheurs d'emplois et des entreprises agricoles qui manquent de main-d'œuvre.

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, plusieurs sommes publiques ont été investies dans un centre de recherche destiné à développer la filière du chanvre industriel. Une acquisition privée vient d'être faite afin de relancer le projet, qui pourrait présenter un intérêt économique pour les agriculteurs de la région de cultiver le chanvre pour l'utilisation des fibres naturelles à des fins industrielles. De plus, une entreprise privée, la Boîte à startup, a ouvert ses portes à Berthierville. Sa mission est d'offrir des espaces locatifs (bureaux, ateliers, locaux) dans un environnement où les affaires riment avec collaboration, partenariat, convivialité et plaisir. L'entreprise offre ainsi la possibilité à des startup en transformation alimentaire de louer un espace, de tester leurs produits et leurs marchés à moindres coûts. Comme il existe un manque d'espaces disponibles à la transformation alimentaire dans les parcs industriels de la MRC (et desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout), l'existence d'une telle bâtisse, qui offre tous les services nécessaires à la transformation alimentaire, est très positive.

ENJEU 02

LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

ACCESSIBILITÉ AUX TERRES

Le rendement des activités agricoles peine à suivre la croissance accélérée du prix des terres. En résulte une difficulté marquée à l'accès aux terres pour la relève agricole. Cette difficulté est accentuée dans le cœur agricole de la MRC, où se trouvent les meilleures terres, à savoir les secteurs du delta, des îles et de la plaine de Berthier. Cette réalité touche un peu moins le nord de la MRC, où l'accès aux terres est peut-être plus facile. De plus, des terres en friche pourraient être utilisées par des nouveaux entrepreneurs qui désireraient avoir un projet sur une plus petite superficie de terre.

ENJEU 03

LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES

Le secteur de la transformation agroalimentaire commande une infrastructure adaptée à ses opérations qui sont à coup sûr liées à un approvisionnement et à un traitement de l'apport en eau. Toutefois, sur le territoire de la MRC, seuls les parcs industriels de Berthierville et de Saint-Gabriel (ville) sont desservis par un réseau complet d'aqueduc et d'égout, ce qui limite les possibilités d'implantation des entreprises en transformation alimentaire, qui pourraient faire la transformation de produits locaux. Il faut ajouter à cela un problème de disponibilité restreinte d'espaces (surtout à Saint-Gabriel) puisque les terrains disponibles se font rares dans les zones industrielles. Mentionnons aussi qu'il existe peu d'abattoirs dans la région, ce qui peut avoir un impact sur certaines productions animales spécifiques. Cette dynamique a pour effet de concentrer les entreprises de transformation agroalimentaire (Volaille Giannone et Olymel) sur le territoire de la ville de Berthierville. **Notons qu'un projet privé, la Boîte à startup, à Berthierville, offre présentement des espaces adaptés aux projets agroalimentaires émergents.**

La mise en marché de proximité est peu développée dans la MRC et celle qui existe est peu structurée, c'est-à-dire qu'il existe peu de réseaux pour permettre aux différents producteurs de bénéficier de la force du nombre. L'organisation de cette mise en marché vise à pouvoir coordonner des projets qui pourraient profiter au plus grand nombre (p. ex. achat en commun de certains produits).

ENJEU 04

L'ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

AFFICHAGE

L'affichage peut être difficile à certains endroits, comme dans le secteur du rang Point-du-Jour, qui présente plusieurs producteurs qui effectuent de la vente de proximité, mais qui sont peu connus, car non affichés comme tel.

L'ACCÈS AUX TABLETTES CHEZ LES DÉTAILLANTS

L'accès aux produits locaux dans l'endroit le plus fréquenté par les consommateurs, soit l'épicerie, reste un enjeu de taille. Les produits de la région sont identifiés sous le nom « Goûtez Lanaudière ». Les détaillants sont visités plusieurs fois par année par le CDBL (Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière), qui sert d'intermédiaire entre les producteurs et les détaillants et HRI. Le CDBL joue un rôle crucial dans la commercialisation des produits locaux dans les épicerie du territoire. La logistique de la distribution, la commercialisation dans le HRI et le réseautage restent des enjeux pour les producteurs qui commercialisent en circuits courts.

LA RECONNAISSANCE DE LA VOCATION AGROTOURISTIQUE DE CERTAINS SECTEURS

Le développement de l'agrotourisme dans la MRC de D'Autray est favorisé par l'importance des superficies destinées à l'agriculture. La proximité de centres urbains importants de même que la présence sur le territoire de la MRC de pôles touristiques et de villégiature favorisent le développement de l'agrotourisme.

La vente de produits agricoles directement aux consommateurs et l'autocueillette sont les secteurs de l'agrotourisme les plus développés. Les activités telles que les gîtes du passant sont en développement. D'autre part, certaines productions marginales, telles que l'élevage d'autruches, peuvent constituer une attraction touristique en soi. Le développement de l'agrotourisme peut favoriser le démarrage d'entreprises artisanales dans le secteur de la transformation de produits agricoles.

La vitalité de l'agrotourisme est dépendante des types de culture effectués sur le territoire, mais aussi de la qualité du paysage rural. Tout en priorisant les usages agricoles, il apparaît important de hiérarchiser l'espace agricole en tenant compte, notamment, de son potentiel récréotouristique.

Cette préoccupation apparaît particulièrement nécessaire lorsque l'on favorise la circulation des vacanciers dans certains secteurs de la zone agricole, et plus particulièrement à proximité des pôles touristiques les plus importants comme le lac Maskinongé, le chemin du Roy et l'archipel du lac Saint-Pierre.

ENJEU 05

LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT

La mise en valeur de la forêt, autant par les propriétaires forestiers que par les producteurs agricoles, reste un enjeu, autant pour la production de bois, la valorisation par l'acériculture que le potentiel de développement qu'offrent les produits forestiers non ligneux. L'acériculture est peu développée dans la MRC, mais une étude de potentiel est en cours pour permettre à la région de la positionner dans le cadre du prochain contingent.

MISE EN VALEUR DES BOISÉS EN FOND DE PARCELLES CULTIVÉES

Les boisés (au fond des champs) sont souvent peu valorisés : les producteurs ne mettent pas ce bois en marché, les prix du bois étant peu attractifs. Toutefois, il y aurait probablement des potentiels de Produits forestiers non ligneux (p. ex. champignons ou certaines plantes). Toutefois, cela implique qu'une personne (non propriétaire des lieux) vienne sur place pour récolter ces ressources.

ACÉRICULTURE

La caractérisation du potentiel acéricole sera faite regionalement, initiée par la MRC de Matawinie. Il faudra connaître le potentiel pour ensuite voir quelles sont les pistes d'action à prendre.

ENJEU 06

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEUX HYDRIQUES (BANDES RIVERAINES, TOURBIÈRES)

Le resserrement des normes environnementales associées aux changements climatiques et à la protection de la biodiversité agit comme un frein pour la mise en culture des terres en bordure du fleuve Saint-Laurent et, surtout, du lac Saint-Pierre.

D'ailleurs, les épisodes de crues printanières des dernières années sur de vastes étendues de terre y ont considérablement retardé l'ensemencement et la récolte. Comme il s'agit d'un milieu sensible, des études sont actuellement en cours par le pôle pour trouver des cultures de remplacement qui cohabitent bien avec la plaine inondable du lac Saint-Pierre.

Les bandes riveraines occasionnent également une perte de superficies cultivables pour les agriculteurs, même si la distance à respecter est de 3 mètres plutôt que de 10 à 15 mètres pour des fins urbaines, tel que l'usage résidentiel.

LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES

Les réserves d'eau souterraine constituent une ressource dont l'importance justifie qu'elles soient protégées. Plusieurs aquifères ont été identifiés sur le territoire de la MRC, dont une bonne part sert à l'approvisionnement des activités agricoles en eau potable. C'est le contrôle des usages exercés à proximité des aquifères qui s'avère nécessaire afin de garantir la qualité de cette ressource.

Des concentrations importantes de milieux humides occupent le nord et le sud de la MRC de D'Autray, dont un vaste réseau de tourbières sur les terres noires du delta de Lanoraie. Si aucune distance séparatrice n'existe, la concentration des activités agricoles constitue une source importante de pression sur cette ressource en eau souterraine.

Les risques et menaces qui affectent l'approvisionnement en eau ont été soulevés par les participants puisque des études effectuées sur le réseau tourbeux du delta de Lanoraie confirment ces appréhensions.



ENJEU 07

LA COMMUNICATION

FAIRE CONNAÎTRE L'ACCOMPAGNEMENT DISPONIBLE

Il existe plusieurs ressources pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets : Lanaudière économique (anciennement le CRÉA-LL) pour le transfert de ferme; Agriconseils (financement de certains consultants), le CRFA (pour la formation en milieu agricole), L'Arterre (pour du maillage entre cédant et relève) et le CDBL (accompagnement). Ces services sont méconnus ou confus aux yeux des potentiels utilisateurs. Des thématiques gagneraient à être connues et mieux véhiculées par les intervenants économiques, comme la recherche de modèles d'affaires créatifs et adaptés à la réalité des agriculteurs, la sensibilisation à long terme de l'importance de transférer plutôt que de démanteler une ferme, ainsi que les questions relatives à l'administration d'une entreprise (p. ex. convention d'actionnaires).

VULGARISER LA RÉGLEMENTATION ET SES MÉCANISMES

L'agriculture est un domaine qui touche à une vaste panoplie de champs d'expertise, dont chacun comporte ses normes et ses directives. Dans sa relation avec le milieu agricole, le milieu municipal se trouve au centre des procédures d'administration, de planification et d'application des normes environnementales et du cadre législatif relatif à l'émission de permis et de certificats. Aussi, le milieu municipal est souvent appelé à faire le pont avec les autres paliers de gouvernements dans l'application de la réglementation et dans l'émission d'autorisations requises. Il n'est donc pas étonnant, dans ce paysage normatif complexe, que les municipalités soient confrontées à des défis d'administration et de vulgarisation des règles et des procédures. Les délais peuvent être considérés comme longs si on comprend mal le mécanisme (la municipalité envoie une demande à d'autres instances, qui elles, doivent rendre leur décision), le coût et la complexité des règles et des procédures administratives. Le nombre d'instances et d'intervenants présentent un potentiel de mesures d'amélioration telles que l'accompagnement, la vulgarisation des règles et la rationalisation des procédures.

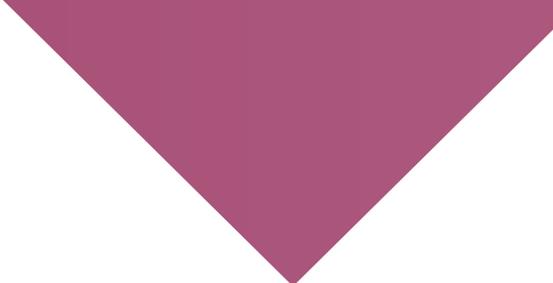
LE PARTAGE DE LA ROUTE

La cohabitation sur la route est aussi un enjeu, vu la grosseur des équipements de ferme qui sont appelés à circuler sur le même réseau routier que les automobilistes, les cyclistes et les piétons. De plus, la communication est parfois difficile entre les intervenants responsables des routes (MTQ, municipalités) et les agriculteurs, qui souhaiteraient être informés à l'avance des travaux qui auront lieu. Des contraintes de triangle de visibilité et d'affichage ont également été soulevées.



07 VISION concertée



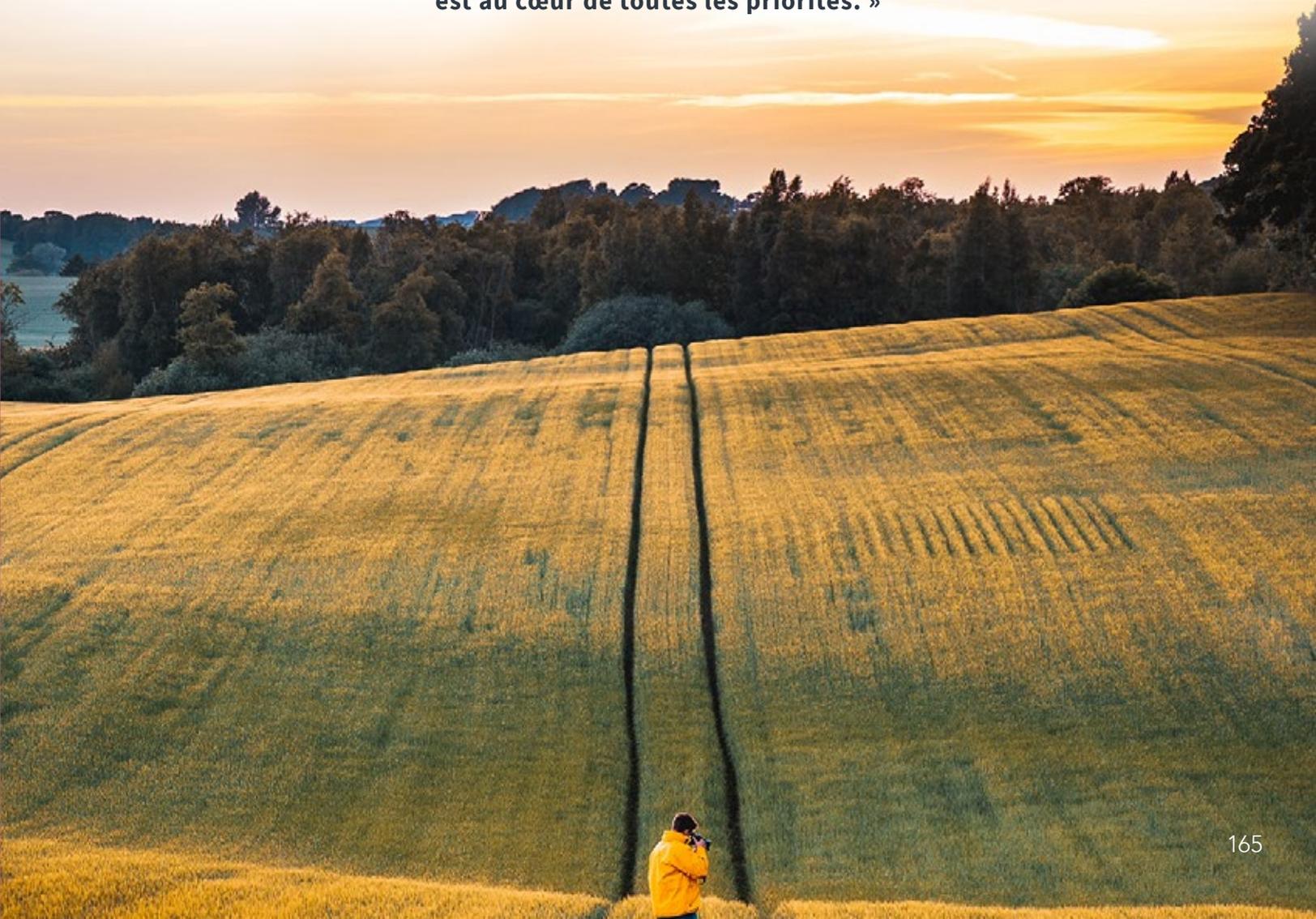


« **Territoire vaste et varié,**
d'îles et d'alluvions baignées par le fleuve,
s'étendant à foison en de riches terres au caractère rural fort
puis en vallons verdoyants jusqu'aux sommets laurentiens.

Dans 15 ans, la vitalité de l'agriculture dans la MRC de D'Autray
en fera un **moteur économique incontournable.**

L'agriculture est diversifiée, attractive pour la relève et permet l'occupation
de tout le territoire. Elle est résolument axée sur la pérennité des entreprises et
le bien-être des agriculteurs. Ses entreprises sont reconnues pour être
des leaders en matière de procédés responsables et innovants.

La protection de la ressource en eau
est au cœur de toutes les priorités. »





PLAN d'action 08



Plan d'action

0-5 ANS

PLAN de développement
de la **ZONE AGRICOLE**

Le plan d'action suivant a été élaboré dans le cadre de la réalisation du PDZA de la MRC, qui s'est échelonnée sur les années 2019-2020. Il constitue une réponse aux enjeux actuels de la MRC et fera l'objet d'un suivi dans sa mise en œuvre. Il pourra être adapté selon les besoins du milieu.

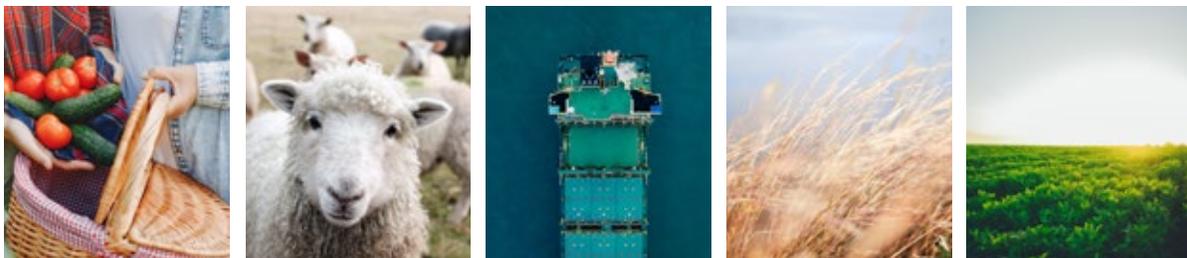
Pour répondre aux enjeux de la MRC, **9 orientations ont été retenues :**

- 01 LA COMMUNICATION**
- 02 LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES EXISTANTES**
- 03 LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES**
- 04 LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE**
- 05 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 06 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
- 07 L'ACCÈS AUX TERRES**
- 08 L'ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ**
- 09 LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT**

De ces orientations découlent **un plan quinquennal composé de 13 actions.**

L'échéancier permet de situer les actions dans le temps :

COURT TERME (0-2 ans) **MOYEN TERME (2-5 ans)** **LONG TERME (5 ans et plus)**



Action n°

01

FORMER UN COMITÉ D'ÉCHANGES ENTRE LES MILIEUX AGRICOLE ET MUNICIPAL

Orientation :

01 La communication

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|--|-------------|--|
| Création d'une plateforme d'échange et suivis du plan d'action du PDZA. | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire et service de développement économique</i></p> <p>Partenaires ciblés : MAPAQ, CDBL, UPA Lanaudière, SADC de D'Autray-Joliette</p> | COURT TERME | <p> Nombre de rencontres par année ;</p> <p> Nombre de projets réalisés par année.</p> |

Action n°

02

PARTICIPER ACTIVEMENT À LA DÉMARCHE DU PÔLE D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE EN GESTION DURABLE DU LITTORAL DU LAC SAINT-PIERRE

Orientation :

06 La protection de l'environnement

| OBJECTIFS | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|---|-------------|--|
| Élaboration d'une stratégie d'intervention dans la zone littorale favorisant l'instauration d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et soutenant la restauration de milieux prioritaires. | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire</i></p> <p>Partenaires ciblés : UPA Lanaudière, MAPAQ, TCR du lac Saint-Pierre, Comité ZIP du lac Saint-Pierre, MDELCC</p> | COURT TERME | <p> Nombre de rencontres et de collaborations établies.</p> |

Action n° 03

INVENTORIER ET CARACTÉRISER LES FRICHES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE D'AUTRAY

Orientations :

- 03 Le démarrage d'entreprises
- 07 L'accès aux terres

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|--|-------------|--|
| Évaluer le potentiel agricole des terres en friche. | <p>Porteurs du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire,</i></p> <p>Partenaires ciblés : Lanaudière économique (projet L'Arterre), Municipalités locales, MAPAQ, UPA de Lanaudière, MAMH</p> | MOYEN TERME | <ul style="list-style-type: none">  Réalisation d'une étude;  Nombre d'hectares de terres en friche valorisés. |

Action n° 04

ÉLABORER UN PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LA TRANSFORMATION DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES PROVENANT DE LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 03 Le démarrage d'entreprises
- 04 Le développement de la transformation agroalimentaire
- 08 L'organisation de la mise en marché de proximité

| OBJECTIFS | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|--|----------------------|--|
| <p>Favoriser l'acquisition de connaissances auprès d'aspirants agrotransformateurs.</p> <p>Favoriser le développement d'entreprises de transformation agroalimentaire. <i>Le programme vise à fournir un espace de création et un service d'accompagnement.</i></p> | <p>Porteurs du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire et service de développement économique,</i> « la Boîte à startup »</p> <p>Partenaires ciblés : CDBL, UPA, MAPAQ, SADC de D'Autray-Joliette</p> | COURT ET MOYEN TERME | <ul style="list-style-type: none">  Nombre de participants au programme. |

Action n° 05 DÉVELOPPER ET ORIENTER L'OFFRE DE SOUTIEN PAR LA MRC DE D'AUTRAY AUX ENTREPRISES AGRICOLES

05

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 03 Le démarrage d'entreprises
- 04 Le développement de la transformation agroalimentaire

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|---|-------------|--|
| Détermination de secteurs cibles pour soutenir une agriculture durable en priorisant : <i>le secteur de l'agrotransformation, les pratiques innovantes, les pratiques écoresponsables, la relève, ainsi que la consommation et l'approvisionnement de proximité.</i> | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de développement économique</i></p> <p>Partenaires ciblés : MAPAQ, Lanaudière économique, Service de développement économique Lavaltrie, SADC de D'Autray-Joliette, Relève agricole de Lanaudière, CDBL</p> | MOYEN TERME |  Détermination de secteurs cibles et mise sur pied de programmes. |

Action n° 06 INTÉGRER LES ATTRAIT NATURELS, PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DANS LES OUTILS DE PROMOTION TOURISTIQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE

06

Orientation :

- 04 Le développement de la transformation agroalimentaire

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|--|-------------|--|
| Acquisition de connaissances sur des éléments culturels locaux liés au milieu agricole et enrichissement de la promotion du terroir. | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire et service de développement culturel</i></p> <p>Partenaires ciblés : CDBL, Tourisme Lanaudière, MCC</p> | MOYEN TERME |  Nombre d'outils touristiques modifiés;  Nombre d'attraits valorisés. |

Action n° 07

PRÉVOIR UNE PROPOSITION DE CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR L'IMPLANTATION DE FERMETTES EN ZONE AGROFORESTIÈRE

Orientations :

- 03 Le démarrage d'entreprises
- 05 L'aménagement du territoire

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|--|-------------|--|
| Améliorer les conditions favorisant l'implantation de projets de nature agricole de petite taille ou de démarrage, lors de l'élaboration du second volet de la demande à portée collective, en vertu de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> . | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire</i></p> <p>Partenaires ciblés : Municipalités locales, UPA Lanaudière, MAPAQ, MAMH, L'ARTERRE</p> | COURT TERME | <ul style="list-style-type: none">  Procédure;  Entrée en vigueur du cadre normatif. |

Action n° 08

INITIER UN PROCESSUS DE CONCERTATION ENTRE LES INTERVENANTS QUI AGISSENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER EN ZONE AGRICOLE POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Orientations :

- 01 La communication
- 05 L'aménagement du territoire

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|---|-------------|--|
| Amélioration de la cohabitation des usages agricoles et non agricoles. | <p>Porteurs du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire et service de l'ingénierie et cours d'eau,</i> Municipalités locales</p> <p>Partenaire ciblés : UPA Lanaudière, Transports Québec</p> | MOYEN TERME | <ul style="list-style-type: none">  Satisfaction des agriculteurs. |

Action n° 09

ÉLABORER DES MESURES RELATIVES À LA PROTECTION ET À LA CONSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE D'EAU DE LA TOURBIÈRE DE LANORAIE

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 05 Le démarrage d'entreprises
- 06 La protection de l'environnement

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|---|-------------|---|
| <p>Protection et conservation des réserves naturelles en eau potable, en fonction des connaissances acquises et de celles en cours d'acquisition.</p> <p>Assurer la pérennité des ressources en eau pour les entreprises agricoles.</p> | <p>Porteurs du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire</i>, MDELCC, MFPP, UPA Lanaudière</p> <p>Partenaires ciblés : MAPAQ, OBV de la rivière L'Assomption, Comité ZIP des Seigneuries, Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie</p> | MOYEN TERME | <ul style="list-style-type: none">  Élaboration de mesures permettant de protéger les sources d'eau potable ;  Nombre de mesures appliquées permettant la conservation des caractéristiques d'habitat du complexe tourbeux afin d'en préserver la biodiversité. |

Action n° 10

DÉPOSER LE PROJET DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ DES ÎLES DE BERTHIER

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 06 La protection de l'environnement

| OBJECTIFS | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|---|-------------|--|
| <p>Mise en valeur, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'un territoire reconnu pour l'exceptionnalité de sa biodiversité et de la valeur patrimoniale et historique de ses pratiques agricoles.</p> | <p>Porteurs du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire et service de développement culturel</i></p> <p>Partenaires ciblés : Commune de Berthier, SCIRBI, MDELCC, MFPP, MAPAQ</p> | COURT TERME | <ul style="list-style-type: none">  Obtention du statut de paysage humanisé. |

Action n° 11 PROPOSER AUX MUNICIPALITÉS LES LIGNES DIRECTRICES D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LA COUPE FORESTIÈRE EN FORÊT PRIVÉE

11

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 06 La protection de l'environnement
- 09 La mise en valeur de la forêt

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|--|--|-------------|--|
| Élaboration de mesures de protection et de mise en valeur de la ressource forestière en terre privée qui tiennent compte des particularités territoriales des localités, ainsi que du Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier réalisé en collaboration avec la FQM. | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire</i></p> <p>Partenaires ciblés : Agence des forêts privées de Lanaudière, MDELCC</p> | MOYEN TERME |  Entrée en vigueur et suivi de la réglementation. |

Action n° 12 DÉPLOYER LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE EN MILIEU RURAL, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

12

Orientations :

- 02 La pérennité des entreprises existantes
- 03 Le démarrage d'entreprises

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|--|---------------------|---|
| Appuyer l'innovation, l'automatisation, la technologie et l'exploitation des métadonnées, par le déploiement d'une infrastructure de fibre optique en milieu agricole, dans le cadre du projet Autray Branché . | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service des technologies de l'information</i></p> <p>Partenaires ciblés : MEI, Municipalités locales</p> | MOYEN ET LONG TERME |  Étendue du réseau dans la zone agricole et nombre d'entreprises agricoles desservies. |

Action n° 13

PLANIFIER DES MESURES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION RELATIVES AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE DE LA MRC DE D'AUTRAY

Orientations :

02 La pérennité des entreprises existantes

06 La protection de l'environnement

| OBJECTIF | PORTEURS & PARTENAIRES | ÉCHÉANCIERS | INDICATEURS |
|---|--|-------------|--|
| Protection et conservation des milieux humides et hydriques, par l'entremise du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). | <p>Porteur du dossier : MRC de D'Autray, <i>service de l'aménagement du territoire</i></p> <p>Partenaires ciblés : Organismes de bassins versants (OBV) Comités de Zones d'intervention prioritaire (ZIP) MRC avoisinantes partageant le territoire d'un bassin versant, TCR du lac Saint-Pierre, Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière, Les ministères suivants : MAPAQ, MAMH, MDELCC, MFFP</p> | LONG TERME |  Nombre d'interventions. |

ACRONYMES DES ORGANISMES ET MINISTÈRES

| | |
|------------|---|
| CDBL | Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière |
| Comité ZIP | Zone d'intervention prioritaire |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MAMH | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation |
| MDELCC | Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MFFP | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| MCC | Ministère de la Culture et des Communications |
| MEI | Ministère de l'Économie et de l'Innovation |
| OBV | Organisme de bassin versant |
| SCIRBI | Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses Îles |
| TCRLSP | Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre |
| UPA | Union des producteurs agricoles |

Bibliographie

Association forestière de Lanaudière (2017-2018). Répertoire des entreprises Lanaudière – Secteur produits forestiers non ligneux (PFNL) et produits de cultures émergentes.

https://www.aflanaudiere.org/wp-content/uploads/2018/01/RepertoirePFNL_Interactif_FINAL.pdf

Atlas climatique du Canada (2019). Unité thermique maïs – définition technique.

https://atlasclimatique.ca/carte/canada/chu_baseline#z=8&lat=46.07&lng=-71.92&grid=301

Bazoge, A., Lachance, D. et Villeneuve, C. (2014). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau.

Bonnot, C., Plante, C., Lalande, D. Miville, P. et Pasquier, M.-B. (2014). Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages – MRC de D'Autray. Ici & Là COOP d'aménagement.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (2017). Données sommaires sur l'agriculture biologique dans la MRC de D'Autray [ensemble de données inédit].

Commission de protection du territoire agricole du Québec (2019). Rapport annuel de gestion 2018-2019. <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=471&MP=18-143>

Couillard, L. et Grondin, P. (1986). La végétation des milieux humides du Québec. Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Québec, 399 pages.

Financière agricole du Québec (2020). Guide des normes reconnues par la Financière agricole en matière de pratiques culturales – Productions de pommes de terre, céréales, cultures émergentes, maïs-grain et oléagineux. <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-recolte/guide-normes-pommes-terre-cereales-mais-grain-oleagineux.pdf>

Financière agricole du Québec (2017) Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées. <https://www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/>

Gangbazo, G. (2011). Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

<https://www.copernicinfo.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/guide-elaboration-pde.pdf>

Giroux, I. (2007). État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Bayonne : faits saillants 2001-2005, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/bayonne/faits.htm>

Groupe AGÉCO (2019). Étude sectorielle de la production agricole au Québec – Volet main – d'œuvre. Étude d'AGRIcarrières réalisée par le groupe AGÉCO. <https://www.agricarrieres.qc.ca/generale/lancement-de-letude-sectorielle-de-la-production-agricole-au-quebec-volet-main-doeuvre-edition-2019/>

Goûtez Lanaudière (2020). Circuits gourmands. <https://goutez.lanaudiere.ca/tous-nos-circuits>



L'Arterre (2019). Accompagnement et jumelage. <https://www.arterre.ca/AccompagnementEtJumelage>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2020). Décret de population. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2018a). Portrait-diagnostic sectoriel de la canneberge au Québec. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portraitdiagnosticcanneberge.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2018 b). Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimation pour 2017. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/donneesregionales.aspx>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2017). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2004, 2010 et 2016. Image 2017-09 certifiée.

Ministère de l'Environnement du Québec (2000). Portrait régional de l'eau, Lanaudière, carte 3.1. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region14/14-lanaudiere.htm#1>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2015) Norme de stratification écoforestière : quatrième inventaire écoforestier du Québec méridional. Secteur des forêts, Direction des inventaires forestiers.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2020). Information sur le marché du travail – IMT en ligne. http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4

MRC de D'Autray (2018). Relevé sommaire des friches agricoles [document inédit].

MRC de D'Autray (2013). Rapport synthèse de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de D'Autray, Bergeron Gagnon inc., consultant en patrimoine culturel et muséologie.

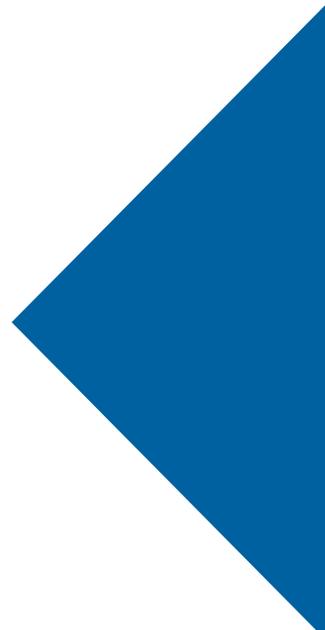
Municonsult Desjardins Marketing Stratégique (2002). Plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre : rapport final. http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/468/1/Municonsult_2002_Developpement-ecotouristique_LacSt-Pierre_Partie1_A.pdf

Observatoire global du Saint-Laurent (2019). Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011 - 2026. Environnement et changement climatique Canada et Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. <https://catalogue.ogsl.ca/fr/dataset/b1e5f6ff-74f0-4912-8591-d66fee189683>

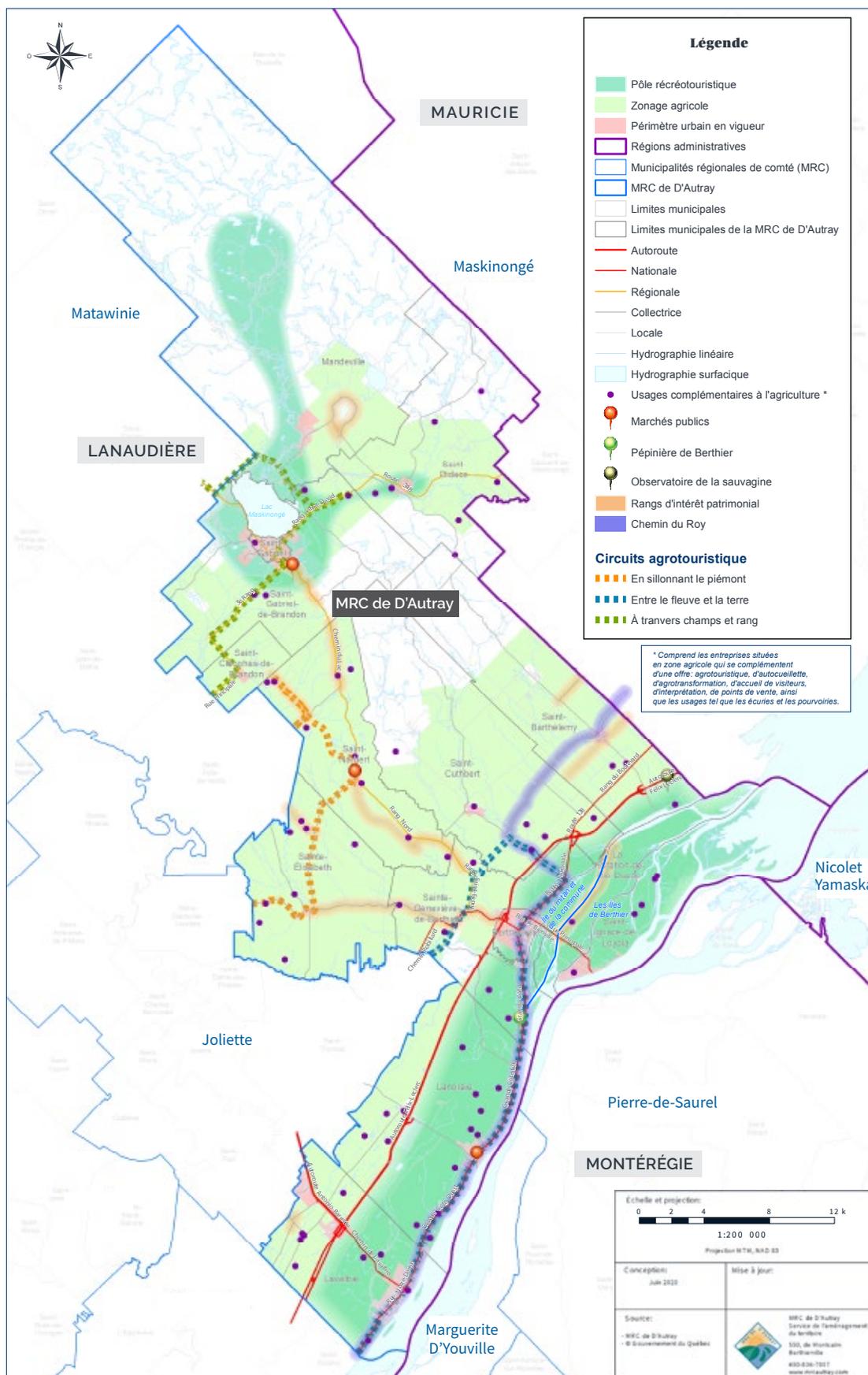
Poirier, I. (2010). La canneberge au Québec et dans le centre du Québec, un modèle de développement durable, à la conquête de nouveaux marchés. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/LaCannebergeauQuebec.pdf>

Teknika HBA inc. (2009). Plan directeur du lac Maskinongé, Municipalités de Mandeville, Saint-Gabriel-de-Brandon, et Ville Saint-Gabriel. Référence : SGAV-039

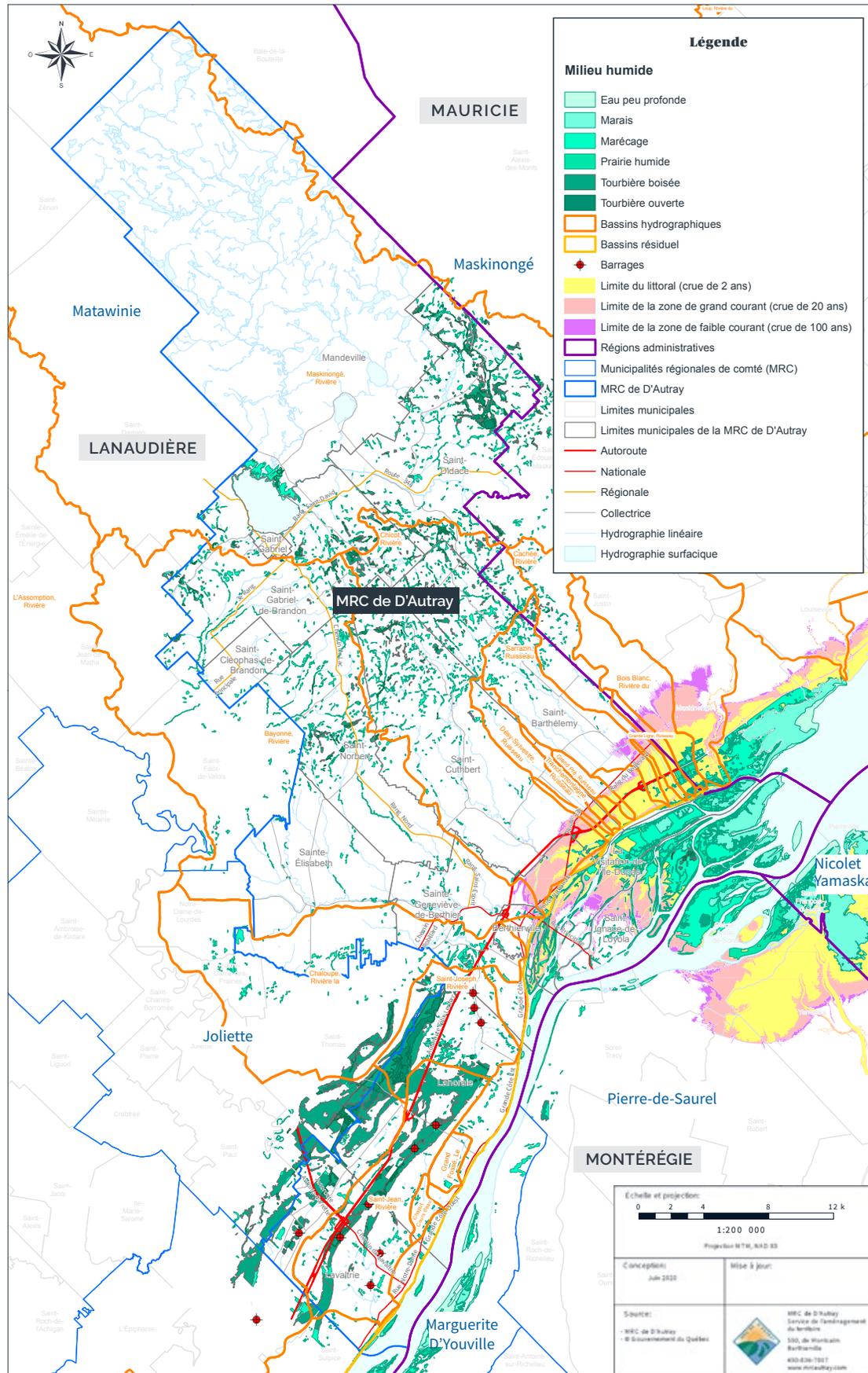
Annexes



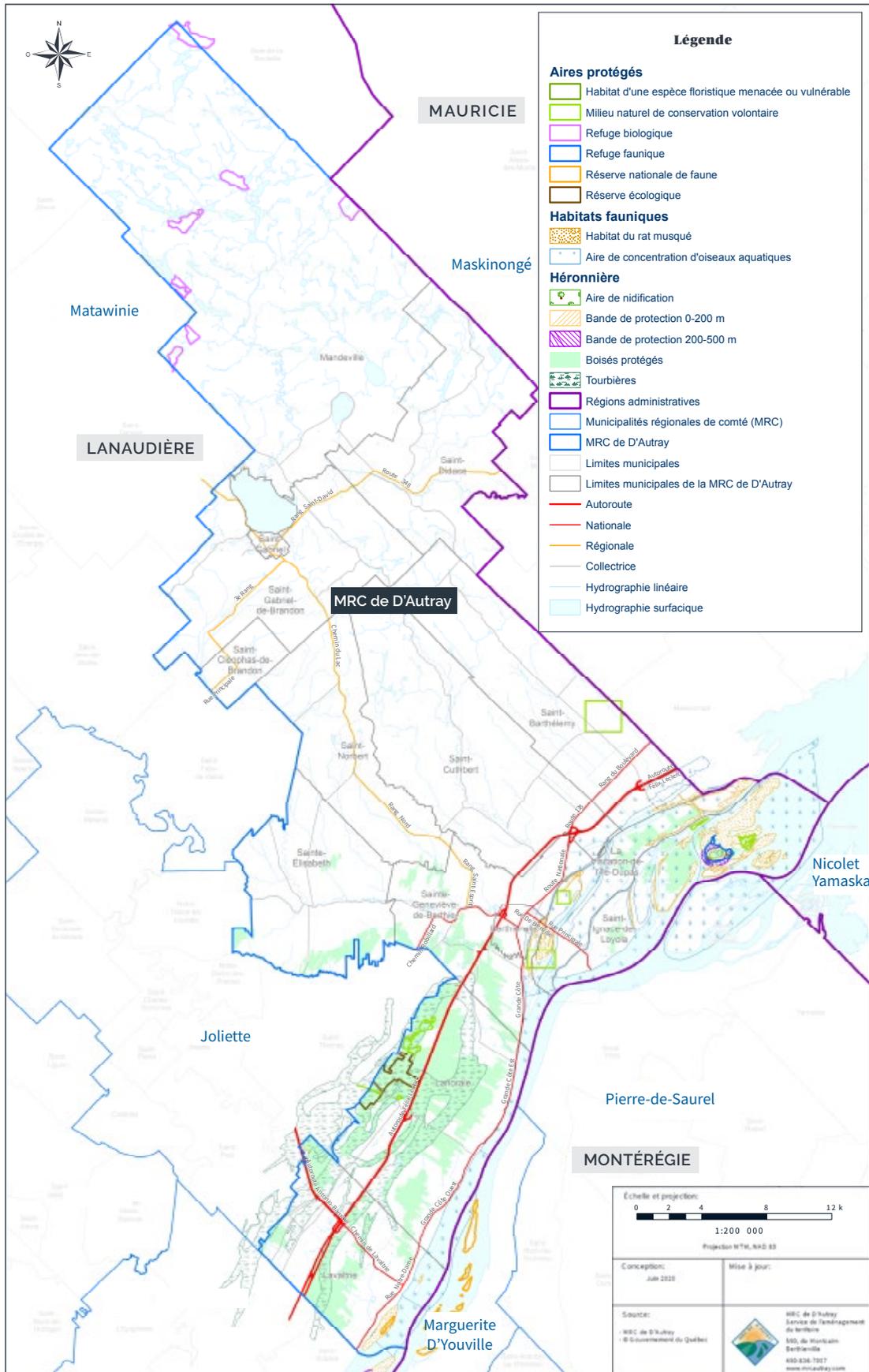
ANNEXE 1. Activités complémentaires, MRC de D'Au-tray



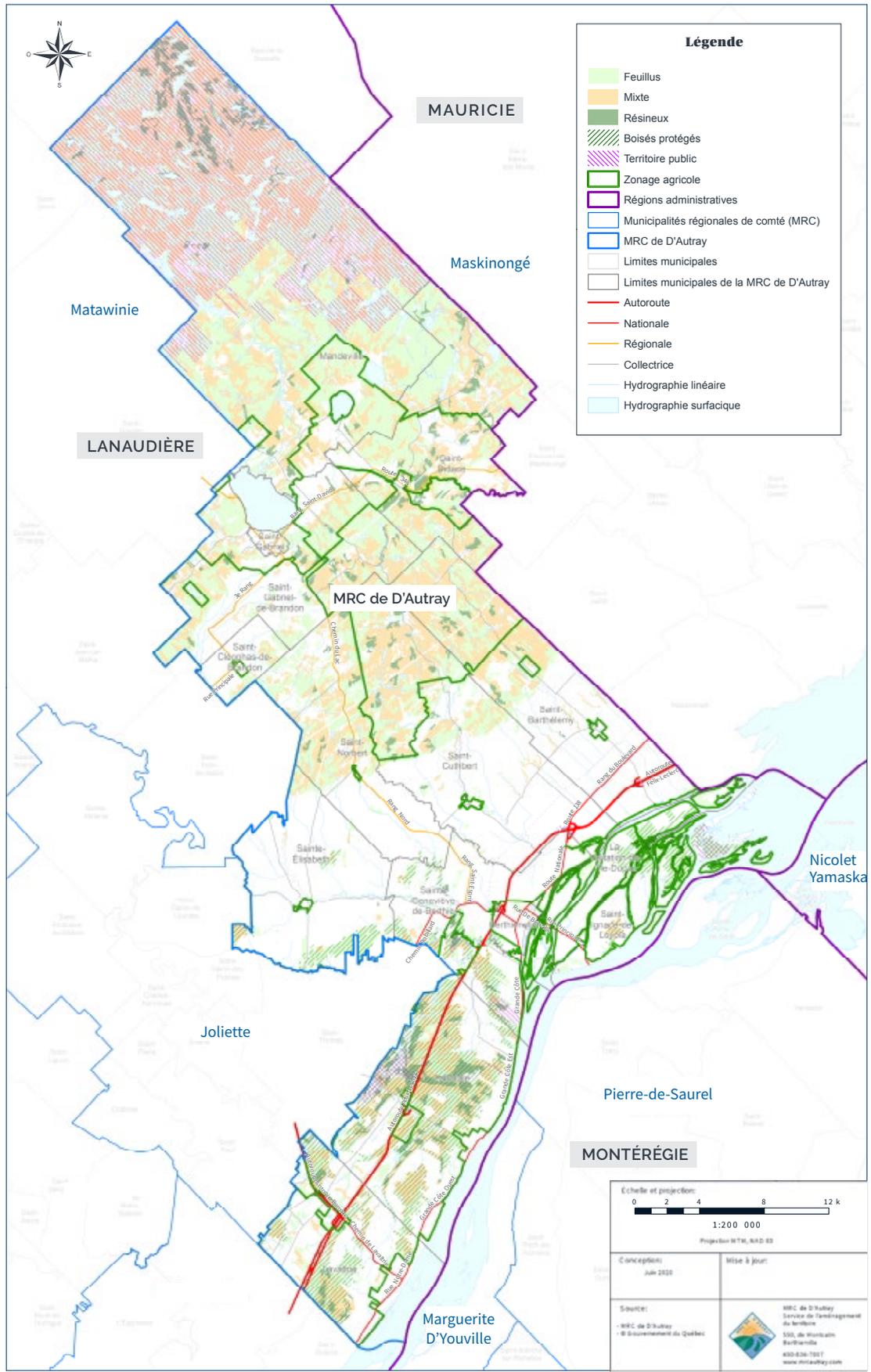
ANNEXE 2. Répartition des milieux hydriques et humides, MRC de D'Autray



ANNEXE 3. Faune, flore et biodiversité, MRC de D'Autray



ANNEXE 4. Peuplements forestiers, MRC de D'Autray





PLAN de **développement** de la **ZONE AGRICOLE**

PDZA MRC de D'Autray, septembre 2020



FAITS SAILLANTS

PLAN de développement de la ZONE AGRICOLE



Occupation du territoire

43 350
habitants

Population totale (2020)

59 %

du territoire de la MRC est occupé par la

zone agricole

68 %

en 2017

TAUX D'OCCUPATION PLUS ÉLEVÉ QUE LA MOYENNE QUÉBÉCOISE

— OCCUPATION DYNAMIQUE DE LA ZONE AGRICOLE

Augmentation de 65 % en 2010

3

GRANDS ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES



Secteur agricole et agroalimentaire

435

ENTREPRISES AGRICOLES dans la MRC de D'Au-tray

58 %

EN PRODUCTION ANIMALE

42%

EN PRODUCTION VÉGÉTALE

HAUTES-TERRES DE D'AUTRAY

Production animale dominante, notamment la production de volailles à Saint-Gabriel-de-

BASSES-TERRES DE D'AUTRAY

Production végétale dominante, notamment les grandes cultures

CORRIDOR FLUVIAL

Agrotourisme

+

Production végétale dominante, notamment la production de légumes et de fruits à Lanoraie et Lavaltrie

3

MARCHÉS PUBLICS

SAISONNIERS

